

MAI 2021

N° 762

GROUPEMENT 101
DE LA FNAM
www.cnrn.fr

Solidarité MILITAIRE



CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS MILITAIRES AU SERVICE DE TOUS LES ANCIENS MILITAIRES ET DE LEURS VEUVES

Ministère des Armées VACCINATION COVID : 7 hôpitaux militaires ouvrent leurs portes à la population civile.

Suite page 2



Opérations de la Force Barkhane : Plusieurs groupes terroristes au Mali neutralisés, du matériel important détruit

Suite page 6



COVID : l'exécutif mise sur les vaccinodromes pour accélérer la campagne de vaccination

Le gouvernement prépare l'ouverture du premier vaccinodrome (...), et compte en ouvrir un à deux par département. Ils seront gérés par les ARS, l'armée, l'assurance-maladie, ou les pompiers. En avril, la France recevra près de 13 millions de doses et pourrait atteindre l'objectif de 10 millions de primo-vaccinés.

Suite page 2



Le gouvernement veut monter des centres de vaccination plus grands pour écouler les nouvelles doses de vaccins. (Michel Spingler/AP/SIPA)

Éditorial

Se projeter pour rester dans l'action

Malgré l'environnement figé que nous connaissons depuis plus d'un an, le monde continue sa course, sans apporter de réponses satisfaisantes à nos principales préoccupations.

La France est sortie début mai d'un troisième confinement. Nous peinons toujours à lutter contre les foyers d'infection naissants ici ou là et contre l'arrivée des variants étrangers du virus.

Sur le plan médical, la décrue se réalise lentement dans les hôpitaux et nous constatons dans les services de réanimation que les décès concernent davantage de personnes jeunes. La vaccination constitue le principal espoir malgré les doutes de certains quant à l'efficacité des vaccins. Les déprogrammations réalisées par les centres hospitaliers dans la prise en compte des pathologies lourdes seront dommageables. Rien que dans le domaine oncologique, l'année 2020 compte une baisse de vingt pour cent des interventions. La COVID-19 à cet égard est un peu l'arbre qui cache la forêt.

Côté économique, la récession, moins forte que prévue, est toutefois plus marquée que celle de nos concurrents. L'endettement est passé de 100% du PIB à près de 120%.

A l'étranger, certains pays comme le Brésil semblent avoir perdu le contrôle de leur situation sanitaire alors que d'autres montrent que l'obstacle est franchi à l'image de la Chine ou d'Israël. Ceux-là sortent gagnants de la crise.

Non seulement la crise sanitaire n'a aucun effet sur les tensions dans le monde, mais bien au contraire, certains mouvements terroristes et certaines puissances

profitent de cette apparente glaciation des enjeux pour avancer leurs pions impunément

Daesh, au Levant, semble avoir diminué son emprise sur les territoires qu'il contrôlait en Irak et en Syrie, mais la menace persiste car elle se transforme. Les Américains quittent l'Afghanistan près de 20 ans après le 11 septembre. Est survenu un coup d'Etat au Mali en début d'année qui n'a pas clarifié la donne Barkhane. Les djihadistes ne s'embarrassent pas de porter des masques, et ils continuent à provoquer des combats et des exactions au Niger ou au Burkina Faso, ainsi que plus loin au Mozambique.

Le dispositif Barkhane n'est pas prêt à être démonté. L'engagement de nos partenaires européens progresse mais il est surtout notable dans leur participation à la force Takuba. La France demeure encore pour longtemps un rempart dissuasif efficace, mais nul ne perçoit d'issue militaire ou politique à cette guerre asymétrique.

Plus proche de nous, ce sont les Russes dans le Donbass face à une Ukraine dont le seul espoir est de bénéficier de l'appui de l'OTAN. Là c'est la Turquie de M. Erdogan qui s'est faite menaçante en Méditerranée, y compris contre la France, et qui joue les trouble-fêtes en Libye. L'Iran se rapproche de la possession de l'arme nucléaire. Plus loin encore, la Chine confirme ses prétentions sur Taiwan, illustrées par des exercices militaires de grande ampleur et une propagande agressive.

Pour autant, ce constat défavorable ne doit pas nous masquer tous les ferments d'espoir et les actions positives, soucieuses du bien commun, respectueuses des droits de l'homme.

S'il est très aléatoire de miser sur les retombées de la récente visite du pape François en Irak et encore plus sur son entrevue avec l'ayatollah iranien al-

Sistani, le geste doit être salué. L'arrivée du président Biden à la tête des États-Unis est incontestablement une ouverture. Mais sur les dossiers fondamentaux comme les enjeux stratégiques, il y a fort à parier que la politique américaine conservera les mêmes objectifs sous une forme différente.

Dans cette ambiance porteuse de beaucoup d'anxiété, le citoyen est en recherche de repères ou d'appuis fiables. De discours durables qui ne seraient pas contredits par les faits quelques jours après, d'élus suscitant l'adhésion.

Les élections régionales sont maintenues en juin mais décalées d'une semaine. A un an des présidentielles, l'exécutif assume le calendrier démocratique de la République. L'un des enseignements de cette crise est que les institutions jouent leur rôle de colonne vertébrale du pays. Citons : l'hôpital, l'école, les métiers et services de première nécessité, les armées - à l'extérieur et à l'intérieur. Sur le plan économique, la reprise est là, alors même que nous ne sommes guère sortis des contingences sanitaires. Les marchés boursiers anticipent déjà le retour à la croissance.

A notre niveau, pour nous préserver de toute léthargie et rester confiant dans l'avenir, le remède le plus efficace consiste à garder les yeux ouverts sur la marche du monde. Et en interne, à planifier des projets. Conserver un but, ajuster l'orientation en cas de nécessité, c'est le seul moyen de donner vie à ces idées.

Ainsi, l'essentiel dans cette période tendue est d'éviter le repli sur soi : appliquons cette règle à nos associations afin d'entraîner avec nous nos adhérents dans un mouvement de relance des activités. C'est aussi ce qu'ils nous réclament.

Cr Gl (2S) Jean Paul AMEILHAUD,
Président de la CNRM

-SOMMAIRE-

EDITORIAL	1
ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE	
Communiqués - In memoriam	2-5
Actualités des armées	6-8
Défense et sécurité	8-9
POINT DE VUE - DÉBATS	10-11
ACTUALITÉS CULTURELLES (Expo, Ciné, Livres Pour Vous...) ...	10 et 12
UN LIVRE À GAGNER - Heureux gagnants	12

NOTRE CARNET	13
INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES	
Infos Administratives Militaires	13-15
Infos Administratives et Sociales	15-19
CLUB LOISIRS ET CONVIVIALITÉ	16
NOS DEPARTEMENTS ONT DU TALENT	19
ACTUALITÉS SANTÉ - FORME	20
LA VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS	21-24

- COMMUNIQUÉS -

Covid : l'exécutif mise sur les vaccinodromes pour accélérer la campagne de vaccination

Suite page Une

Retour en grâce pour les vaccinodromes. (Extraits)
Jusqu'à présent, au ministère de la Santé, ces usines à vacciner étaient considérées comme un repoussoir, l'exemple-même de ce qu'il ne fallait pas faire, si l'on voulait convaincre les Français de se faire immuniser. Le mot lui-même était banni. Mais le gouvernement a changé son fusil d'épaule, et veut à présent couvrir le territoire de 100 à 200 usines à vacciner, soit au minimum une par département, de préférence dans les grandes villes. « On va vers les vaccinodromes. Nous sommes dans la phase d'organisation, avec pour objectif l'ouverture du premier centre d'ici à la fin mars, puis un déploiement en avril », révèle-t-on au ministère de la Santé.

Ces super-centres de vaccination, où l'on piquera entre 1.000 et 2.000 personnes par jour, ne prétendent pas rivaliser en gigantisme avec ceux des Américains, qui peuvent monter à 10.000 doses. Ils devraient être plus proches dans leurs ambitions des vaccinodromes mis sur pied en Allemagne avec l'aide des militaires. L'armée sera d'ailleurs appelée à gérer certains des super-centres français.

Source : lesechos.fr Par Solveig Godeluck, Dominique Seux
Publié le 22 mars 2021 à 6:30Mis à jour le 22 mars 2021

Ministère des Armées

Le ministère des Armées renforce ses capacités de vaccination contre la Covid-19

Suite page Une

Mise à jour : 09/03/2021 - Auteur : La Rédaction - Direction : DICoD



Quatre centres de vaccination ont été ouverts, les 6 et 7 mars dans des hôpitaux d'instruction des Armées (HIA), pour contribuer à l'effort collectif de lutte contre la pandémie.

En visite à l'hôpital d'instruction des Armées (HIA) Bégin, à Saint-Mandé (Val-de-Marne), dimanche 7 mars, la ministre des Armées, Florence Parly, a salué l'implication des professionnels de santé militaires dans la campagne vaccinale contre la Covid-19.

Dans cet établissement militaire, ainsi que dans ceux de Legouet (Metz), Robert Picqué (Villeneuve d'Ornon, près de Bordeaux) et Sainte-Anne (Toulon), près d'un millier de personnes ont, au total, été vaccinées

LE CONGRÈS DE LA CNRM

se tiendra du 28 au 30 septembre 2021
à ENVAL-VOLVIC (Puy-de-Dôme)

durant le week-end des 6 et 7 mars. Les doses de vaccin « ont été mises à disposition par le ministère de la Santé », explique Hervé Grandjean, le porte-parole du ministère des Armées.

Cette opération, réalisée dans le cadre d'un dialogue permanent avec les autorités civiles, notamment les agences régionales de santé (ARS), vise à augmenter le rythme de vaccination des Français contre la Covid-19. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de l'opération Résilience et à la demande du Président de la République.

Le Service de santé des armées, qui contribue depuis le 7 janvier à la vaccination des patients éligibles au sein de ses 8 HIA, « va continuer de vacciner les Français au-delà de l'opération exceptionnelle de ce week-end », précise le porte-parole du ministère des Armées.

Sources : Ministère des Armées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES MODALITÉS DE VACCINATION DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES

1. Comment prendre rendez-vous ?

- Les rendez-vous initiaux sont pris sur la plateforme Doctolib par les patients. A l'issue de la première injection les patients pourront réserver directement leur deuxième rendez-vous à leur sortie du centre ou par la plateforme Doctolib.

2. Quels Vaccins ?

- Les vaccins administrés dans les HIA seront fournis par Santé publique France et certains laboratoires. Dans un premier temps, il s'agira de vaccins de la Pfizer Bio NTECH.

- La répartition des doses relève exclusivement des autorités sanitaires.

3. Quels seront les jours/heures d'ouverture des HIA ?

- Les jours d'ouverture sont propres à chaque centre et seront compris entre 5 et 7 jours d'ouverture par semaine. Ces centres seront en mesure de répondre à tout besoin de renforcement et ouvrir 7 jours sur 7 si demandé.

4. Qui pourra se faire vacciner ?

- Les armées mettent en œuvre la stratégie vaccinale décidée par le gouvernement. En conséquence, les Français rentrant dans les catégories définies par cette stratégie sont éligibles à la vaccination dans tous les HIA.

5. Sur place le jour du rendez-vous

Veillez-vous présenter 15 minutes avant votre rendez-vous muni(e) :

- d'une pièce d'identité ;
- de votre carte VITALE ;
- du questionnaire de santé pré-vaccinal complété, à

télécharger sur DOCTOLIB ;

- du résultat des tests PCR et/ou antigénique, si vous avez déjà eu la COVID ;

- de vos ordonnance(s) si vous prenez des médicaments.

En cas d'empêchement, merci d'annuler le rendez-vous sur DOCTOLIB.

Sources : Cellule de communication du CEMA et DICoD Posté le dimanche 4 avril 2021

RWANDA :

Un rapport « qui écarte toute complicité de la France » (Extrait)



Posté le mardi 30 mars 2021

Hubert Védrine a salué vendredi auprès de l'AFP « l'honnêteté » du rapport remis à Emmanuel Macron.



L'ancien ministre (...) Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée au moment du génocide rwandais de 1994, a salué vendredi auprès de l'AFP « l'honnêteté » du rapport remis à Emmanuel Macron à avoir « écarté toute complicité de la France ».

Il déplore toutefois « les critiques très nombreuses et sévères » du rapport, visant notamment l'ancien président (...) François Mitterrand, qui « ne tiennent aucun compte du fait que la France n'a fait que réagir à partir de 1990 à l'attaque du FPR » tutsi.

Eric PIERMONT- Le Figaro avec AFP

Rediffusé sur le site de l'ASAF : www.asafrance.fr



Communiqué de presse n°142

Paris le 1er Avril 2021

Conseil économique, social et environnemental : La voix des retraités enfin entendue.

La nouvelle composition du CESE donne sa place à la Confédération Française des Retraités, plus grande organisation de retraités de France.

La France compte plus de 16 millions de retraités. Ceux-ci, après avoir apporté par leur travail leur contribution à la collectivité, continuent de le faire, par leur engagement vis à vis de leur cercle familial (enfants, petits-enfants) bien sûr, mais très largement aussi en étant au service des autres. Les retraités bénévoles sont un élément essentiel de l'animation du mouvement associatif. Ils sont très nombreux aussi à s'engager dans la vie de la cité, notamment comme conseillers municipaux, départementaux ou régionaux.

L'avancée en âge les expose cependant à des problématiques de santé qui leur sont propres et auxquelles la société doit apporter des réponses en permettant au mieux le maintien à leur domicile ou, s'il le faut, leur hébergement dans des structures adaptées.

Dans tous ces domaines, la place des retraités dans la société, les conditions de vie des personnes âgées, la Confédération Française des Retraités est force de proposition et fait régulièrement entendre sa voix y compris au nom de l'équité inter-générationnelle. Organisation indépendante et apolitique, elle regroupe des fédérations de retraités de tous horizons, salariés du secteur privé et du secteur public, travailleurs indépendants dont les professions libérales. Elle est ainsi à même d'avoir une vision qui dépasse les intérêts particuliers.

C'est dans cet esprit que la Confédération française des retraités se félicite de pouvoir désormais participer aux travaux du Conseil économique, social et environnemental.

L'épargne des Français

N'oublions jamais que la Nation française a des capacités exceptionnelles.

Nous allons rebondir. Nous allons retrouver ce qui fait notre force c'est-à-dire du dynamisme économique et une culture qui nous rassemble ;

L'épargne des Français.

Ce serait profondément injuste alors qu'ils ont mis de l'argent de côté pour faire face à des dépenses imprévues pendant la crise. Mais surtout ce serait totalement inefficace parce que ça empêcherait justement la relance économique de notre pays.

Bruno Le Maire - Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chez Gouvernement

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS MILITAIRES (CNRM)

17, rue de Bourgogne – 75007 PARIS

Tél. 01 45 51 57 28 – email : sg@cnrm.fr - fichier@cnrm.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame, Monsieur (1) (NOM et Prénom) :

Adresse postale complète :

Tél : Téléphone mobile : email :

- DEMANDE SON ADHÉSION À LA CNRM

retraité(e) militaire – ancien(ne) militaire – militaire en activité – conjoint(e) – sympathisant(e) – (1) Rayer la mention inutile

- DÉCLARE AVOIR CONNU L'EXISTENCE DE LA CNRM PAR :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Date de naissance : Profession actuelle :

Dernier grade / armée : Numéro carte du combattant : Numéro TRN (titre reconnaissance de la Nation) :

Ce formulaire est à retourner à l'adresse ci-dessus. Joindre un chèque de 30 € minimum et une enveloppe timbrée destinée à recevoir la carte d'adhérent et le timbre annuel en retour.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en adhérant je conserve l'accès à mes données personnelles, dont je peux demander la suppression des fichiers de la CNRM.

Le nouveau statut général des militaires autorise les militaires d'active à adhérer à la Confédération Nationale des Retraités Militaires.

SOLIDARITÉ MILITAIRE

Périodique édité par la Confédération Nationale des Retraités Militaire (CNRM)

Association déclarée :

- régie par loi du 1^{er} juillet 1901,

- affiliée à la Fédération nationale André MAGINOT

17 rue de Bourgogne - 75007 PARIS

Tél. 01 45 51 57 28

Directeur de la publication

Jean Paul AMEILHAUD

Rédacteur Défense – Coordinateur JSM

Yves CALTAGIRONE

Impression :

FRANCHE COMTE IMPRESSION (MEDIATOUR)

62 rue de Chevigny - 21130 AUXONNE
5, rue de Chatelet – 70005 VESOUL Cedex

Commission paritaire des Publications

Inscription n° 0325 A 07231

Prix du numéro : 2,80€

Tirage : 20 000 exemplaires

- COMMUNIQUÉS (suite) -

AFRIQUE. Général François LE-COINTRE : « Nous contestons le rapport de l'ONU sur notre frappe à Bounti, au Mali » (Extraits)



Le rôle de l'armée française est interrogé au moins sur deux fronts sensibles actuellement : le Mali et le Rwanda. Le Mali en raison d'une frappe aérienne en début d'année qui fait polémique et

le Rwanda pour son rôle pendant le génocide des Tutsi et l'opération Turquoise. Sur ces questions comme sur l'opération Barkhane, les attaques terroristes au Niger et en Côte d'Ivoire, les tensions avec la Turquie en Méditerranée ou la montée en puissance militaire chinoise, entretien avec le général François Lecointre. (...)

L'ONU vient de publier son rapport sur la frappe de Bounti au Mali qui contredit la version française. Qui faut-il croire ?

Ce que nous allons faire précisément c'est répondre à ce qui est dit dans ce rapport de l'ONU. Nous allons répondre par le biais de notre représentation permanente à l'ONU pour dire point par point ce que nous contestons dans ce rapport, en particulier des questions de méthodologie, qui évidemment ensuite nous amène à contester ce qui est dit sur le fond par le rapport.

La méthodologie est pour moi extrêmement contestable. Parce qu'il y a un certain nombre de témoignages qui sont la base des conclusions de ce rapport qui en réalité ne sont pas retranscrits, dont on ne connaît pas l'identité des témoins. Par ailleurs, il n'y a aucune exhumation de corps, aucun travail de police scientifique, donc oui je conteste absolument ce rapport. Je continue à dire que ce que nous avons fait, nous, comme étude précise après cette frappe est fondé sur des procédures suivies dans le cadre du respect du droit international militaire, du droit des conflits armés.

Par ailleurs, avec ce que nous avons comme images de drone et avec l'étude du comportement de ce groupe armé terroriste sur lequel nous avons effectué une frappe, et avec l'ensemble des documents que nous avons qui sont parfaitement documentés de distance par rapport aux lieux habités, tout cela me fait dire précisément que je conteste absolument les conclusions du rapport de l'ONU et nous allons adresser des contestations à l'ONU que nous faisons de leurs conclusions.

Redoutez-vous la montée d'un sentiment anti-français et anti-Barkhane qui pourrait poser des problèmes à vos hommes sur le terrain ?

Je redoute toujours la montée d'un sentiment anti-français, quoi qu'il arrive. J'observe d'ailleurs que lorsque nous avons tenu le sommet de Pau, une des exigences du président de la République vis-à-vis des chefs d'État du G5 Sahel était que ceux-ci rappellent très précisément qu'ils souhaitent que la France intervienne et qu'ils mettent en exergue la qualité et la nécessité de cette intervention pour protéger leurs populations et consolider leurs États. Et donc évidemment, il y a toujours le risque de manipulation qui vise l'opinion publique de ces pays-là. Notre objectif c'est précisément d'agir au profit de ces populations et plus encore que cela, que ces populations ne tombent pas sous la dépendance de groupes armés terroristes, animés par des idéologies qui produisent leur plein effet parce qu'ils ont une emprise sur la population.

Donc oui, c'est une guerre des perceptions. Oui, c'est une guerre de conviction que nous menons aussi. C'est pour cela que nous sommes extrêmement attentifs à être toujours irréprochables sur le plan du respect du droit des conflits armés, sur le plan du respect du droit humanitaire et militaire. Peut-être qu'un jour il arrivera que l'on fasse une erreur et à ce moment-là, on le reconnaîtra. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être soupçonnable, parce que précisément, cela nous fragiliserait et cela nous ferait perdre l'essentiel de notre combat qui est un combat de conviction.

Ce sentiment anti-français pourrait-il être un élément qui amène un redimensionnement de l'opération Barkhane, voir un départ conséquent ?

Sincèrement, je n'en sais rien, je ne pense pas. Par ailleurs, il y a plusieurs facteurs qui rentrent dans la décision du président de la République en matière de maintien d'un engagement militaire. Il y a une première considération : les intérêts stratégiques de la France qui sont en jeu dans cette région stratégique du Sahel. C'est d'abord la lutte contre le terrorisme. (...) Notre propre opinion publique peut avoir aussi une conscience plus ou moins claire de ce qui se joue là-bas. C'est à nous de l'expliquer.

Mais en tout état de cause, la vision du président de la République n'est pas fondée sur l'opinion publique qu'elle soit celle des pays concernés ou celle de la France. Elle est d'abord fondée sur des éléments objectifs qu'il a de renseignements qui lui font mesurer le danger que représente aujourd'hui ces «willayas» qui agissent au nom de l'État islamique, au nom d'Al-Qaïda dans le Sahel et qui peuvent avoir des ramifications ailleurs en Afrique ou ailleurs en Europe. (...) C'est d'abord cela le déterminant : l'intérêt stratégique et la sécurité des Français.

L'autre nécessité, c'est la consolidation de ces États du Sahel qui passe par plusieurs axes d'opérations. Un axe spécifiquement militaire qui est la lutte directe contre ces groupes qui créent des zones de non droit, qui ont une emprise forte sur la population, qui la terrorise. Nous voulons absolument permettre la restauration de l'autorité de l'État sur la totalité de son territoire.

Ensuite, il faut que nous aidions ces armées à assumer elle-même cette responsabilité de sécurité que tout État a vis-à-vis de sa population. Et puis, il y a d'autres sujets qui sont le développement, la gouvernance politique de ces États qui n'ont rien de militaire et qui doivent également être pris en compte.

Tous ces éléments-là constituent des lignes d'opération, dont certaines sont militaires comme la formation des armées amies, de leur accompagnement au combat, de la lutte directe contre les terroristes, et dans d'autres cas, elles n'ont rien de militaire, gouvernance et développement. Et c'est bien l'ensemble de ces actions qui permettra la consolidation de ces États qui est absolument indispensable.

Imaginez qu'on laisse demain l'ensemble de la région du Sahel et puis par contagion d'autres régions d'Afrique devenir une zone de non droit en proie au chaos généralisé, je pense que toute l'Europe courrait un risque absolument considérable et la France évidemment.

Justement, est-ce que les récentes attaques terroristes au Niger et en Côte d'Ivoire par des groupes venus du Mali vous inquiètent ?

Le sujet ce n'est pas tant d'éradiquer le terrorisme et les terroristes. Le sujet c'est de permettre en contenant cette menace et en permettant le retour de l'État de mettre en place les autres actions complémentaires qui permettront la consolidation de ces États.

En réalité, il n'y aura jamais de victoire définitive. Et c'est bien cela l'aspect ingrat de nos engagements. Il n'y a jamais de moment où nous pouvons dire : nous avons gagné la guerre ! C'est un travail lent, progressif qui va nécessiter, même quand nous n'agissons plus directement contre les terroristes, qui nécessitera un travail d'accompagnement des armées alliées. C'est l'intérêt de la Force Takouba, un travail de reconstruction des armées avec un travail de reconstruction qui devra durer. Bien sûr, (...) j'ai conscience que c'est aussi une course contre la montre, contre les mouvements qui là où ils se trouvent éventuellement en situation de faiblesse vont essayer d'aller porter ailleurs leur idéologie et leur déstabilisation.

Donc oui, il faut reconstruire et consolider le Mali, aujourd'hui l'homme malade de cette région-là, mais également le Niger, le nord du Burkina Faso, de manière à ce que ces États consolidés puissent interdire la contagion vers le sud de ces mouvements. Il y a eu des attaques en Côte d'Ivoire qui sont le fait de «willayas» terroristes. Nous (...) devons auprès des autres États africains du nord du golfe de Guinée, en particulier la Côte d'Ivoire, être là pour repousser cette menace.

Vous avez été envoyé au Rwanda en tant que capitaine en 1994. Entre votre feuille de route et la réalité, la différence était grande ?

Ce qui est dénoncé dans le rapport Duclert, c'est une confusion dans la chaîne de transmission des ordres et des responsabilités qui a conduit, peut-être, à un certain nombre d'appréciations biaisées de la situation, de manque d'appréciation de la gravité des intentions génocidaires du régime d'Habyarimana.

Ce que j'observe c'est qu'aujourd'hui, précisément,

Cinquantième anniversaire de la création du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)

Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), instance de concertation des armées, le Président de la République a invité le 15 décembre 2020 au Palais de l'Élysée les membres du CSFM.



A gauche de % la Ministre déléguée et la Ministre des Armées, au centre le Président de la République, à droite de profil au 2° plan notre représentant le Lt Cl H.de VILLAINÉ)

ça ne se fait pas comme ça. C'est-à-dire qu'aujourd'hui (...) une ligne très claire [NDLR : est établie.] qui repose sur la responsabilité du chef d'état-major des Armées, qui sous l'autorité du chef de l'armée qui est le président de la République, conduit l'ensemble des opérations.

En réalité, le chef d'état-major particulier du président de la République joue son rôle de conseil, la direction de Défense et de sécurité au Quai d'Orsay anime l'ensemble de la coopération militaire. Toutes les opérations militaires qui sont conduites sont sous la responsabilité de l'unique CEMA, qui ensuite, donne des ordres directement aux commandants des forces sur le terrain.

Au moins cela garantit l'identification des responsabilités. Je suis responsable devant le président de la République. Et c'est moi qui devrais assumer cette responsabilité. (...)

La réponse de l'ancien capitaine, la voici. Quand nous sommes intervenus au Rwanda nous étions immergés dans l'indignation collective de toute l'opinion publique occidentale et française devant le drame de ce génocide. Nous étions impatients d'être engagés pour faire cesser ce génocide. Et donc jamais il n'a été question que nous allions au Rwanda pour autre chose que pour faire cesser ce génocide. La politique de la France porte des responsabilités «accablantes» dans le génocide des Tutsi, selon le rapport de 15 historiens remis à l'Élysée, après deux ans de travail. La notion de «complicité» de Paris dans ces massacres est en revanche écartée.

Quel est aujourd'hui votre évaluation des menaces turques en Méditerranée ? Après l'incident du Courbet, est-ce que les canaux de communication militaires entre la France et la Turquie ont été clarifiés et assainis ?

La menace turque n'est pas seulement en Méditerranée orientale. Mais en Méditerranée orientale, il y a d'abord le non-respect par la Turquie du droit international maritime, avec notamment le non-respect des zones économiques exclusives, et puis il y a le non-respect de l'embargo qui pèse sur la Libye. Ce qui fait quand même beaucoup de choses pour la Turquie. La France, qui a en permanence des bâtiments en Méditerranée orientale, fait valoir, documente, constate les violations et s'oppose à la marine turque.

De la même façon, dans le respect de l'embargo, dans lequel nous sommes engagés dans le cadre de l'opération IRINI, il y a eu l'incident de la frégate Courbet. (...) nous continuerons à exercer de la même façon le contrôle, le droit de visite et le refus de ce viol de l'embargo par la Turquie.

Par ailleurs, nous sommes attachés à ce qu'il n'y ait plus de présence étrangère militaire en Libye. Rien ne serait plus catastrophique que de voir l'installation en Libye d'une sorte de concurrence stupide et délétère entre des bases turques d'un côté de la Libye et par ailleurs des sociétés privées militaires russes (...). Nous sommes dans un exercice de confrontation, bras de fer, escalade, qui répond à une grammaire très particulière et très singulière et qui est maîtrisée des deux côtés, turcs et français. Donc, je ne crains pas de dérapage brutal. En revanche, il faut que nous sachions maîtriser cette escalade et que nous ne cédions jamais à des tentatives d'intimidation de la Turquie.

Apparemment, des cellules de Daech se reconstituent sur le front syro-irakien. Est-ce un baroud

d'honneur des djihadistes ou une vraie menace qui revient au premier plan ?

Je crains qu'il ne s'agisse pas d'un baroud d'honneur. Je crains que ce qui est en train de resurgir, que ce soit dans la «badia» c'est-à-dire le désert à l'est de la Syrie, la zone de Deir Al-Zor, la zone de Mossoul, de Kirkouk en Irak, il y a une résurgence de Daech. Il y a aussi une capacité qui est aussi en train de renaître de la part de Daech de commencer à organiser, à commander, à commanditer des opérations à l'extérieur de cette zone moyen-orientale qui nous inquiète.

(...) Nous sommes avec les Américains les plus engagés dans cette lutte. Aujourd'hui, le porte-avion Charles de Gaulle avec le groupe aéronaval est engagé dans le Golfe arabo persique et a pris le commandement d'une «task force» américaine pour intervenir soit dans la zone syrienne, soit dans la zone irakienne de Mossoul et de Kirkouk avec un appui aérien conséquent. (...)

Sachant que l'Iran enrichit désormais son uranium à 20%, à quelle échéance, selon vos évaluations, Téhéran pourrait fabriquer une bombe atomique ?

C'est inquiétant mais aujourd'hui c'est surtout un sujet de diplomates qui vont travailler sur le JCPOA, à la revitalisation de cet accord. (...) Ensuite, selon différentes appréciations des experts, si l'Iran faisait les efforts nécessaires, je pense que d'ici un an, il serait capable de produire une première arme nucléaire. (...) Et par ailleurs, (...) nous manifestons très clairement, en particulier dans le détroit d'Ormuz, notre volonté de voir respecté le droit international maritime. (...)

Vous avez récemment déclaré : «la Chine construit une marine française tous les 4 ans». Comment faire face à une telle montée en puissance militaire chinoise ?

C'est une montée en puissance en effet très impressionnante. La Chine en nombre absolu de bâtiments est plus importante que la marine américaine. Ce qui est quelque chose d'incroyable.

Pour autant en tonnage, la flotte américaine reste au-dessus, mais aussi en compétence et en capacité opérationnelle. On voit les efforts américains de modernisation de leur Navy, et en particulier le recours à des drones maritimes et à des capacités nouvelles.

Dans cette confrontation-là, la France prétend être un acteur du jeu international, notamment en mer de Chine et d'une manière générale dans le Pacifique. Et nous prétendons essayer de faire émerger une conscience européenne (...).

Cela demande des moyens, cela demande une présence importante dans la zone. Nous avons plusieurs missions déployées dans l'océan Pacifique. Nous avons envoyé un sous-marin nucléaire d'attaque jusqu'au Japon, c'est la première fois que cela ce fait. Nous déployons cette année la mission Jeanne d'Arc dans l'océan Pacifique. Nous avons aussi des accords stratégiques avec l'Australie et avec l'Inde en particulier pour affirmer notre présence dans la zone. Donc tout cela a un coût. Il ne faut pas imaginer que nous pourrions facilement baisser la garde dans les années qui viennent. (...)

Christian CHESNOT et Nathalie HERNANDEZ
Source : <https://www.franceculture.fr/geopolitique/general-francois-lecoindre> - Rediffusé sur le site de l'ASAF : www.asafrance.fr Posté le jeudi 01 avril 2021 - Association de Soutien à l'Armée Française*

- COMMUNIQUÉS (suite) -

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - PREMIER MINISTRE

Décret no 2021-309 du 24 mars 2021 fixant la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental (Extraits)

1. Art. 4. – Les quarante-cinq représentants au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative sont désignés ainsi qu'il suit :

1 - Vingt-neuf représentants au titre de la cohésion sociale et territoriale ainsi répartis :

- six représentants des associations familiales, dont cinq désignés par l'Union nationale des associations familiales et un désigné par accord entre les mouvements familiaux à recrutement spéci que dédiés aux familles homoparentales, habilités à cet effet par l'Union nationale des associations familiales ;
- deux représentants âgés de moins de trente ans à la date de leur désignation, désignés par accord entre, d'une part, le Comité pour les relations nationales et internationales de jeunesse et d'éducation populaire et, d'autre part, le Forum français de la jeunesse ;
- un représentant désigné par l'Agence pour la diversité entrepreneuriale ;
- un représentant désigné par Citoyenneté possible ;
- un représentant désigné par le Collectif Alerte ;
- un représentant désigné par le Collectif Handicaps ;
- un représentant désigné par le Comité national olympique et sportif français ;

- un représentant désigné par la Compagnie des aidants ;

- un représentant désigné par la Confédération française des retraités ;

- un représentant désigné par le Conseil national consultatif des personnes handicapées ;

- un représentant désigné par la Convention nationale des associations de protection de l'enfant ;

- un représentant désigné par la Croix-Rouge ;

(...)

Art. 11. – Le Premier ministre et le ministre des outre-mer sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

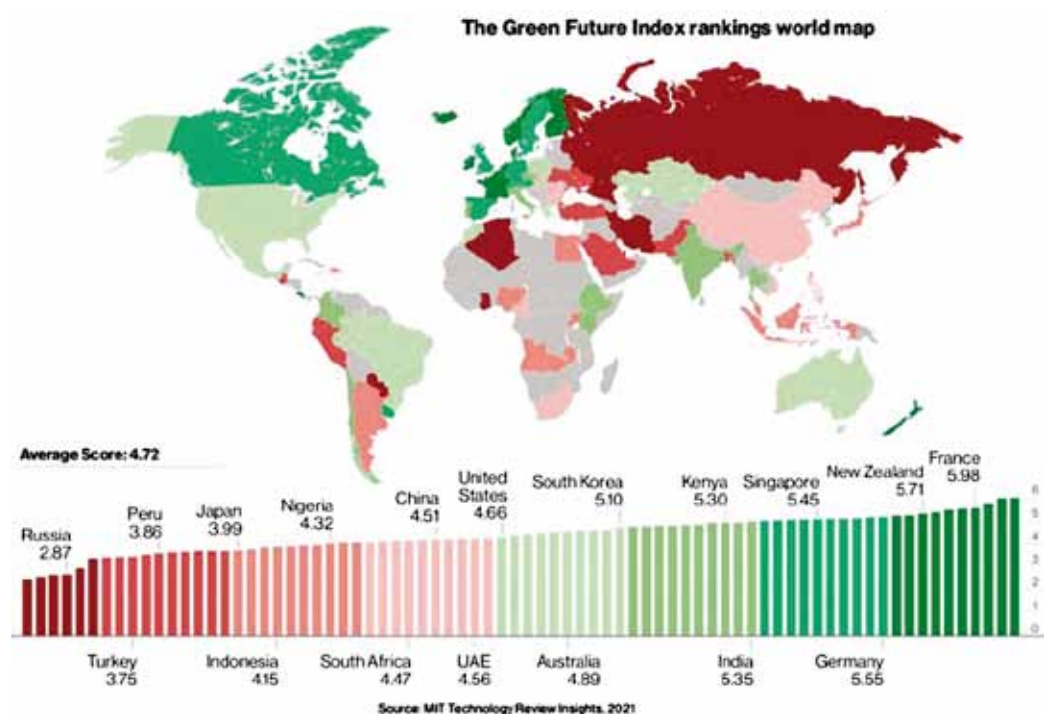
Fait le 24 mars 2021.
Le Président de la République : EMMANUEL MACRON
Le Premier ministre, JEAN CASTEX

Le ministre des outre-mer, SÉBASTIEN LECORNU

La France classée 4^{ème} pays le plus vert au monde

Selon le classement mondial Green Future Index réalisé par le MIT technology Review, la France est le quatrième pays le plus vert derrière l'Islande, le Danemark et la Norvège. Une performance pour un pays qui ne bénéficie pas des atouts énergétiques (géothermie, éolien et hydraulique) des trois pays nordiques qui le précède. Cela n'a pourtant pas empêché au début de l'année, le tribunal administratif de Paris de condamner les «manquements» de l'Etat français dans la lutte contre le réchauffement climatique...

(...) le 3 février, le tribunal administratif de Paris a condamné les «manquements» de l'Etat français dans la lutte contre le réchauffement climatique.



Il serait ainsi responsable d'un préjudice écologique. Deux ans après le lancement de «l'Affaire du siècle», les quatre ONG requérantes (Notre Affaire à tous, la Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France et Oxfam France) avaient crié victoire. Au passage, rappelons tout de même que l'impact climatique d'une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par la France à l'horizon 2030 n'est pas mesurable en terme climatique à l'échelle de la planète. Cela reviendrait, en s'appuyant sur les calculs du GIEC sur l'impact d'un doublement des émissions de gaz de serre et ceux du physicien François Gervais, à limiter la hausse des températures de 0,0002° C ! (...)

La France juste derrière trois pays nordiques disposant d'atouts énergétiques uniques

Et pourtant, à en croire ce classement mondial (...) baptisé Green Future Index, la France est le quatrième pays le plus vert au monde derrière l'Islande, le Danemark et la Norvège... Excusez du peu. Trois pays nordiques qui bénéficient d'atouts énergétiques uniques pour verdifier leurs économies. A savoir, un potentiel géothermique sans équivalent pour l'Islande. Un potentiel éolien tout aussi exceptionnel pour le Danemark et un potentiel hydraulique pour la Norvège qui finance par ailleurs sa position de champion mondial des véhicules électriques en exportant... du pétrole et du gaz.

La France ne dispose pas de ses atouts naturels. Mais elle s'est dotée d'un programme nucléaire sans équivalent qui lui assure 70% de son électricité sans émission ou presque de gaz à effet de serre. Et elle est d'ailleurs en train d'y renoncer.

1	Iceland	6.45	8	New Zealand	5.71	15	Austria	5.47
2	Denmark	6.44	9	Belgium	5.63	16	Singapore	5.45
3	Norway	6.20	10	Netherlands	5.62	17	United Kingdom	5.44
4	France	5.98	11	Germany	5.55	18	Spain	5.42
5	Ireland	5.95	12	Sweden	5.54	19	Switzerland	5.40
6	Finland	5.90	13	Luxembourg	5.50	20	Uruguay	5.38
7	Costa Rica	5.78	14	Canada	5.48			

Source: MIT Technology Review Insights

Le Green Future Index du MIT (Massachusetts Institute of Technology) passe en revue 76 pays à partir de cinq critères: les émissions de CO₂, la transition énergétique, la société verte, l'innovation verte et la politique climatique. Les pays qui sont les derniers du classement sont la Russie, l'Iran, le Paraguay et pour finir le Qatar qui sont considérés comme des «abstentionnistes du climat».

61	Saudi Arabia	3.97	68	Turkey	3.75	75	Paraguay	2.72
62	Ecuador	3.97	69	Bangladesh	3.68	76	Qatar	2.61
63	Ukraine	3.97	70	Guatemala	3.66			
64	Hong Kong	3.93	71	Ghana	3.60			
65	Kuwait	3.91	72	Algeria	3.17			
66	Peru	3.86	73	Russia	2.87			
67	Pakistan	3.79	74	Iran	2.85			

Source: MIT Technology Review Insights, 2021

Le rapport considère l'année 2020 comme un «moment décisif» dans la réponse au changement climatique. «La Covid-19 a été la démonstration la plus spectaculaire de la force de la nature. Elle a d'un côté augmenté la prise de conscience de

l'interconnexion entre les habitats, le climat, la santé humaine et la prospérité mondiale et de l'autre créé des circonstances uniques qui permettent aux gouvernements de reconstruire leurs économies en investissements dans les technologies vertes, les infrastructures, les transports et l'industrie.»

Sur les 20 premiers pays du classement Green Future Index, 15 sont européens. (...) Les 16 derniers pays du classement, qualifiés dans le rapport d'«abstentionnistes», sont pour une bonne part des pays pétroliers et gaziers qui évidemment n'ont rien à gagner à la transition et la perçoivent comme une menace pour leur prospérité et leur modèle économique. (...)

Les pays les plus avancés dans la transition en retireront de grands avantages économiques

Le MIT met en avant en conclusion deux éléments clés de la transition. D'une part, l'importance de la décennie qui commence et sera déterminante pour approcher en 2050 des objectifs massifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part les avantages que vont obtenir les pays qui seront les plus avancés dans ce domaine. Les Etats-Unis viennent de comprendre cet enjeu avec l'annonce par le Président Joe Biden d'un plan d'investissement de 2 mille milliards de dollars sur huit ans. «La décennie sera marquée par plusieurs transitions, vers des énergies propres, la décarbonation de l'industrie, l'arrivée à maturité des systèmes de taxe carbone et d'autres changements majeurs dans les transports, l'agriculture, la façon de s'alimenter et les normes sociales», écrit le MIT. Il souligne aussi que «si les économistes soulignent la difficulté de

maintenir le système capitaliste traditionnel tout en passant à un modèle durable qui consiste à réduire plutôt que continuer à augmenter la consommation, il y a un aspect à cette transformation qui permet d'être optimiste. Il consiste à mettre l'accent sur les avantages compétitifs qui seront gagnés par les économies qui feront la transition le plus rapidement. Leurs entreprises seront les plus modernes,

les plus avancées technologiquement et les mieux placées pour naviguer dans un nouvel environnement réglementaire et attirer les investissements et les talents. Dans l'avenir, vert sera synonyme de compétitivité.»

Source : Transitions et Energies - La rédaction 5 avril 2021

Courrier du Premier ministre à la CFR annonçant la désignation d'un de ses membres au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Le Premier Ministre

- 3 9 3 / 2 1 SG

Paris, le 25 MARS 2021

Monsieur le Président,

Le Président de la République a souhaité confier au Conseil économique, social et environnemental (CESE) un rôle central dans le développement de la démocratie participative.

La loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental a ainsi modifié le rôle mais aussi la composition du CESE, afin de renouer pleinement avec sa vocation de représentation de la société civile.

Dans ce cadre, et alors que la loi organique a supprimé les personnalités qualifiées qui étaient nommées jusqu'à présent à la discrétion du Gouvernement, un comité indépendant, désigné conformément à l'article 7 de la loi du 15 janvier 2021, a remis au Premier ministre un rapport sur la future composition du CESE le 5 mars 2021. La qualité des travaux menés, que je salue, a permis au Gouvernement de préciser par décret les conditions de désignation et de répartition des organisations appelées à siéger au CESE.

En vertu du décret du 24 mars 2021 fixant la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental, la Confédération française des retraités est appelée à désigner un représentant.

Conformément à l'article 9 de ce décret, vous disposez d'un délai de dix jours pour procéder à cette désignation.

Votre désignation doit s'inscrire dans le souhait du Président de la République de faire du conseil une troisième chambre du futur, plus représentative de la société civile, c'est-à-dire composé en nombre égal de femmes et d'hommes, jeunes et d'origine diverse.

Je vous rappelle que les membres du CESE doivent être âgés d'au moins dix-huit ans, exercer depuis au moins deux ans une activité dans votre organisation et remplir les conditions fixées à l'article L.O. 127 du code électoral. Ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs, étant entendu que conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958, ne sont pas pris en compte pour l'application de cette règle les mandats des membres nommés en raison d'une vacance, si leur durée a été inférieure à trois ans.

Enfin, je vous prie de bien vouloir me faire connaître au plus tard le 6 avril, le nom de ce représentant en précisant ses prénoms, date et lieu de naissance, adresse et qualité et en précisant son nom de famille lorsque celui-ci est différent du nom d'usage. Vous adresserez également une copie de ces éléments au secrétariat général du Gouvernement, accompagnée d'un formulaire individuel par lequel le représentant désigné atteste du respect des conditions précitées (cf. pièce jointe).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jean CASTEX

M. Pierre ERBS
Président
de la Confédération française des retraités
83 Avenue d'Italie 75013 Paris

- COMMUNIQUÉS - IN MEMORIAM (suite) -

- IN MEMORIAM -



Alfred de Musset, La Confession d'un enfant du siècle

«C'était l'air de ce ciel sans tache, où brillait tant de gloire, où resplendissait tant d'acier, que les enfants respiraient alors. Ils savaient bien qu'ils étaient destinés aux hécatombes ; mais ils croyaient Murat invulnérable, et on avait vu passer l'empereur sur un pont où sifflaient tant de balles, qu'on ne savait s'il pouvait mourir. Et quand même on aurait dû mourir, qu'était-ce que cela ? La mort elle-même était si belle alors, si grande, si magnifique, dans sa pourpre fumante ! Elle ressemblait si bien à l'espérance, elle fauchait de si verts épis qu'elle en était devenue jeune, et qu'on ne croyait plus à la vieillesse. Tous les berceaux de France étaient des boucliers ; tous les cercueils en étaient aussi ; il n'y avait vraiment plus de vieillards ; il n'y avait que des cadavres ou des demi-dieux.»

Bernard Saint-Hillier



Né en 1911, décédé en 2004, Bernard Saint-Hillier sera général de corps d'armée après avoir reçu la grand-croix de la Légion d'honneur, la croix de guerre 1939-1945 (9 citations), la croix de la Valeur militaire (2 citations), la médaille de la Résistance et avoir été fait Compagnon de la Libération.

« Je pense que mon devoir de Français est de combattre jusqu'au bout. Vous demanderez [à mes beaux-parents] de prendre soin de ma femme et de mon enfant qui va naître. La France passe avant eux et je lui sacrifie mon foyer. « Un Français Libre, Bernard Saint-Hillier, juillet 1940, rejoignant de Gaulle à Londres.

Seule femme jamais incorporée dans la Légion étrangère

Susan, seule femme jamais incorporée dans la Légion étrangère, héroïne oubliée de la bataille de Bir Hakeim, vétéran de la Seconde Guerre mondiale et d'Indochine.



Source : Philippe PASQUIER

Peu de personnes connaissent Susan Travers, seule femme ayant servi sous l'uniforme de la Légion : comme membre rattachée à la 13e Demi-brigade de la Légion étrangère, elle va combattre en Syrie, en Afrique du nord, et notamment à Bir Hakeim, mais également en Italie, lors du Débarquement de Provence, en Alsace puis, après la fin de la guerre, en Indochine. Une femme extraordinaire Susan naît en Angleterre le 23 septembre 1909. En 1939, quand la radio annonce la déclaration de guerre contre l'Allemagne, Susan Travers est alors joueuse de tennis semi-professionnelle. À la défaite de juin 1940, elle se trouve en France mais décide le 18 juin 1940 de rejoindre Londres et répondre à l'appel du général de Gaulle en s'engageant dans les Forces Françaises Libres. D'abord, elle est formée au métier d'infirmière ainsi que comme conductrice d'ambulance. Et c'est comme telle que le 31 août 1940, elle quitte Liverpool et s'embarque à destination de Dakar en même temps que les deux Bataillons de la 13e Demi-brigade de la Légion étrangère. À bord, elle se lie d'amitié avec les légionnaires. En septembre 1940, elle accompagne les légionnaires lors de l'attaque à Dakar, contre les forces de l'État français du Maréchal Pétain.

mière ainsi que comme conductrice d'ambulance. Et c'est comme telle que le 31 août 1940, elle quitte Liverpool et s'embarque à destination de Dakar en même temps que les deux Bataillons de la 13e Demi-brigade de la Légion étrangère. À bord, elle se lie d'amitié avec les légionnaires. En septembre 1940, elle accompagne les légionnaires lors de l'attaque à Dakar, contre les forces de l'État français du Maréchal Pétain.

Les descendants de pieds-noirs en quête d'une mémoire qui disparaît

C'est un monde dont les derniers témoins s'éteignent les uns après les autres : près de 60 ans après la guerre d'Algérie, des descendants de pieds-noirs veulent tourner la page de la 'nostalgérie' pour lui substituer une mémoire apaisée, faite 'd'histoires et de légendes'.

Longtemps, elle a refusé d'en parler, ne serait-ce même que d'y penser. Fille de rapatriés d'Algérie, née en Provence, Céline Lanzo, 44 ans, aura mis plusieurs décennies avant d'assumer son identité pied-noire. «Française c'est tout, c'est ce que je disais lorsqu'on me demandait, à l'école ou ailleurs, mes origines», explique la cadre commerciale lyonnaise à l'AFP. Ses deux parents, Manuel et Françoise, ont respectivement 21 et 22 ans lorsqu'ils quittent, comme des centaines de milliers de pieds-noirs, l'Algérie dans le courant de l'année 1962.

«Traumatisés» par la guerre d'Algérie (1954-1962), ils s'installent près de Marseille où ils tentent de refaire leur vie.

«Mal à l'aise»

Ce traumatisme ne disparaîtra jamais. «A la maison, on ne parlait que de ça : la guerre et ses horreurs, la trahison de de Gaulle, l'arrachement injuste de «notre» terre... C'était un monde empreint de hargne, de colère. Je n'avais qu'une obsession : en sortir», se souvient-elle.

Ce n'est qu'en 2018, après le décès de sa mère, qu'elle commence à se renseigner sur son histoire familiale, avec la promesse de le faire «sans amertume et sans nostalgie». Se sentir à la fois «concernée» mais aussi «complètement étrangère» à la douloureuse histoire familiale, c'est «le dilemme» de Laura Pujol, 29 ans, de grands-parents pieds-noirs. L'Algérie, ses propres parents, nés en France, ne l'ont pas connue et pourtant son enfance a été bercée par des récits «nostalgiques» sur ce pays. «Je me suis toujours sentie mal à l'aise avec ça, confie-t-elle. Pour moi, ça fait partie de mon histoire mais ça ne me définit pas. Je ne suis pas contre la transmission mais je veux pouvoir filtrer et exercer mon esprit critique sur ce qu'on me raconte».

Pour la chercheuse spécialiste de l'histoire des pieds-noirs Emmanuelle Comtat, cette rupture mémorielle entre les générations est en partie liée au traumatisme du rapatriement que les pieds-noirs n'ont jamais surmonté. «Beaucoup de descendants ont voulu faire table rase du passé parce qu'ils n'ont pas envie de vivre dans la souffrance familiale. Ils ont conscience qu'il y a une blessure dans la famille mais n'ont pas envie de perpétuer la nostalgie», décrypte-t-elle.

«Ça coince avec la troisième génération», estime Christian Fenech, 59 ans, président et fondateur de l'association Racines pieds-noirs, qui a fêté ses 20 ans en 2019 et dont la moyenne d'âge des membres tourne autour de 55-58 ans.

Une faille mémorielle

Né à Cassis, près de Marseille, en 1962, il explique avoir fondé cette association dans un but mémoriel. «Il y a la génération du souvenir et du vécu. Moi je suis la génération de la mémoire», explique-t-il. Mais

c'est celle de ses enfants pour laquelle il est inquiet : «Ils savent qu'une part d'eux n'est pas comme les autres mais ils ne s'y intéressent pas plus que ça.»

Selon lui, la mémoire des pieds-noirs n'a pas disparu mais s'est «diffusée» - modestement - dans la société française. Et cela passe par des mots comme «scoumoune» (la guigne, ndlr) ou «tchatche», désormais employés dans le langage courant. Ou l'anisette qui se déguste encore dans le sud de la France. «Ce qui reste, ce sont principalement des valeurs liées à la famille, les réunions familiales, parfois même une façon de parler, l'accent pour certains», complète la chercheuse. Une faille mémorielle que Christian Fenech explique par la **volonté farouche des rapatriés à d'abord chercher à s'intégrer économiquement**, faisant des questions de mémoire quelque chose de secondaire.

Aujourd'hui, Emile Serna, 90 ans, pied-noir originaire d'Oran (nord-ouest de l'Algérie), a compris l'urgence de la transmission. Cet ancien instituteur devenu inspecteur d'académie explique avoir parlé de l'Algérie

à ses trois enfants sans toutefois jamais mentionner la guerre d'indépendance. Mais désormais, c'est sur ses petits et arrière-petits-enfants qu'il se concentre : «Je veux leur laisser en mémoire un héritage d'histoires et de légendes. Je leur apprend des blagues amusantes, des chansons et des fables... en attendant, vu mon âge, de retrouver l'Algérie éternelle».

Source : Par AFP - Publié le 17/03/2021 à 9h31 - Mis à jour le 17/03/2021 rapporté par Charles BEAUDOUIN CEO / Directeur général de COGES Events

132 ans... c'est long et très court à la fois

132 ans... c'est long et très court à la fois à l'échelle de l'Histoire. Il est logique que la mémoire s'efface. Ce n'est ni un bien, ni un mal. C'est la fuite du temps. Parole de Pied-Noir. «Le temps emporte sur son aile - Et le printemps et l'hirondelle, - Et la vie et les jours perdus ; Tout s'en va comme la fumée, - L'espérance et la renommée.» Alfred de Musset



Parcours du SACRIFICE 13 - 29 JUILLET 2021

Dossier de presse du Parcours pour les veuves, orphelins et blessés de guerre en OPEX

Cette démarche solidaire organisée par la Fédération Nationale des Anciens des Missions et Opérations Extérieures (FNAME-OPEX) avec un large soutien civil et militaire.

Une des composantes de la Nation est l'institution militaire. C'est pour cela que cette marche veut attirer l'attention sur le lien « Armée-Nation », favoriser le rapprochement du citoyen français avec son armée et mettre en avant ses militaires et familles de combattants qui sont aussi des citoyens. Le citoyen a, lui aussi, besoin de cette armée qui lui assure de vivre en paix dans une société prospère et agit pour le rayonnement et la grandeur de la Nation. Sans oublier le rôle non négligeable de la famille, femmes et enfants de soldats qui constitue une base importante pour chaque combattant.

Ce Parcours du Sacrifice est organisé autour de marcheurs représentant les différentes catégories de personnes ayant contribué au sacrifice de la

France en tant que veuves, orphelins, blessés de guerre ou familles endeuillées, chacun représenté par le logo du parcours. Nous pouvons constater que le terme d'invalidé, veuve ou orphelin de guerre a disparu du subconscient de la Nation et de la reconnaissance morale que nous leur devons. Le parcours veut les remettre en lumière et faire que la nation tout entière se rappelle de leur sacrifice tant sur le plan symbolique, mémoriel ou juridique, sans pour autant effacer leur douleur qui leur est personnelle et intime. Nous souhaitons aussi attirer l'attention des pouvoirs publics sur leur situation très souvent précaire, améliorer les dispositifs juridiques et de prise en charge et contribuer à changer le regard des autres afin de leur assurer une meilleure résilience. Nous aurons aussi une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Points principaux du Parcours :

Parcours par étape :

Ville de départ	Ville d'arrivée	Kms	Date
Lyon	Epinal	En camping car	13 juillet
Epinal	Charmes	30	14 juillet
Charmes	Haussonville	31	15 juillet
Haussonville	Nancy	30	16 juillet
Nancy	Toul	30	17 juillet
Toul	Saint-Michel	42	18 juillet
Saint-Michel	Verdun	35	19 juillet
Verdun	Sainte-Menehould	40	20 juillet
Sainte-Menehould	Châlons-en-Champagne	42	21 juillet
Châlons-en-Champagne	Epernay	33	22 juillet
Epernay	Condé-en-Brie	35	23 juillet
Condé-en-Brie	Château Thierry	30	24 juillet
Château Thierry	La Ferté-sous-Jouarre	30	25 juillet
La Ferté-sous-Jouarre	Meaux	25	26 juillet
Meaux	Le Blanc Mesnil	37	27 juillet
Le Blanc Mesnil	Paris	25	28 juillet
Paris	Lyon	En camping car	29 juillet

Total des kilomètres du parcours : 586 (hors voyages en camping car)

1 km, 1 militaire. Afin de commémorer les morts en OPEX, nous avons tenu à faire coïncider le nombre de kilomètres au nombre de militaires morts pour la France, qui sont au nombre de 586.

Dossier complet et cartes du parcours sur le site ; www.fname.info



Notre groupe de marcheurs sur tout le parcours.

Jérôme Samuel, Sabrina Verrier et sa fille effectueront le parcours en intégralité et seront accompagnés par d'autres veuves, orphelins, blessés de guerre, civils et militaires tout au long des étapes.

Sabrina Verrier, née à Verdun en 1983 est veuve de guerre du Caporal-chef au 1er régiment de Tirailleurs d'Epinal, Nicolas VERRIER, mort pour la France en 2009 au Liban. Elle se retrouve ainsi seule à 25 ans avec trois enfants. Un long combat a alors débuté pour que son statut Mort pour la France lui soit accordé. Ce n'est que 11 ans plus tard, en 2020 que la famille peut enterrer Nicolas Verrier avec les honneurs au cimetière militaire.

Comment mobiliser -> Pour les associations

- Mobiliser les adhérents
- Lier un partenariat de communication
- Essayer de faire marcher tous les anciens des OPEX, les blessés (valides ou non), les familles, veuves orphelins, les associations sportives, les civils, les jeunes afin de faire de cette Marche une fête Armée Nation
- Essayer de regrouper tous les citoyens autour des mêmes valeurs, le sacrifice et la Nation.
- ou par des dons déductibles d'impôts
- par virement sur le compte Fname-

Opex solidarité

- FR92 2004 1010 0700 1934 3Y03 840
- Ou par chèque : Fname-Opex solidarité
- 178 rue Garibaldi 69003 Lyon

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE

- ACTUALITÉS DES ARMÉES -

OPÉRATIONS EXTERIEURES



Conduite par les armées françaises, en partenariat avec les pays du G5 Sahel, l'opération Barkhane a été lancée le 1er août 2014. Elle repose sur une approche stratégique fondée sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad. Elle regroupe environ 5 100 militaires dont la mission consiste à lutter contre les groupes armés terroristes et à soutenir les forces armées des pays partenaires afin qu'elles puissent prendre en compte cette menace.

Opérations de la Force Barkhane : Plusieurs groupes terroristes au Mali neutralisés, du matériel important détruit



Le point hebdomadaire des activités de la Force Barkhane fait état de plusieurs activités réalisées au cours de la semaine du 10 au 16 mars 2021. En effet, rapporte le communiqué de presse, le 15 mars 2021 en début d'après-midi, les Forces armées maliennes (FAMA) en cours de progression pour prendre la relève du camp à Tessit, sont tombés dans une embuscade tendue des groupes armés terroristes à proximité d'Ansongo. Une force de réaction rapide de la Force Barkhane dépêchée pour apporter un appui aérien, n'a repéré aucun Groupe armé terroriste. Les blessés ont alors été évacués par la MINUSMA.

Le lendemain, 16 mars, les deux convois FAMA, ont été escortés par la Force Barkhane afin de pouvoir récupérer les dépouilles des militaires tombés au lieu de l'embuscade.

Dans la même zone, un groupe armé terroriste circulant à moto a été repéré par un aéronef de la force Barkhane. Une patrouille de Mirage 2000 et une patrouille d'hélicoptères Tigre ont alors procédé à une frappe qui a permis de neutraliser les terroristes et 10 motos ont été détruites.

Il ressort aussi du point des opérations hebdomadaires qu'un renfort aérocombat en provenance des Forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) et composé de trois Puma et une trentaine de militaires du détachement de l'Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) a été acheminé en Bande sahélo-saharienne au profit de l'opération BARKHANE. Ce renfort dont la durée est estimée à deux mois, va permettre de réaliser un ensemble d'opérations de maintenance sur les hélicoptères du Groupement tactique désert aéromobile.

Le 10 mars 2021, sur la plateforme opérationnelle désert de Gao, le colonel Gouvernet, chef de corps du 126e Régiment d'infanterie a pris le commandement du Groupement tactique désert (GTD) n° 1. (...) Il a lors de son déploiement de plusieurs semaines en zone hostile, conduit 18 actions de combat et porté des coups durs à l'ennemi en neutralisant plusieurs Groupes armés terroristes, saisissant ou détruisant 65 véhicules, 15 engins explosifs improvisés, deux ateliers de confection d'EEI, 20 armes légères d'infanterie et plus de 300 moyens de communication.

Source : www.lefaso.net

Mali: un chef djihadiste et 40 assaillants tués en attaquant un camp de l'ONU

Un lieutenant du chef djihadiste malien Iyad Ag Ghaly, et cadre du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans - une alliance affiliée à al-Qaïda et l'un des principaux groupes djihadistes au Sahel - et plus de quarante assaillants ont été tués vendredi 2 avril. Le groupe attaquait un camp des Casques bleus dans le nord.

Il s'agit d'une riposte d'une rare vigueur de la part de la mission de l'ONU (Minusma), régulièrement attaquée par les djihadistes et souvent critiquée pour sa faiblesse militaire. «Incontestablement, les Casques bleus ont fait subir un important revers aux terroristes, même si nous déplorons la mort de quatre» membres

des forces onusiennes, a déclaré à l'AFP Mahamat Saleh Annadif, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Mali et chef de la Minusma.



Patrouille de la Minusma au Mali, le 31 mars 2021. MICHELE CATTANI / AFP

Quatre Casques bleus tchadiens ont été tués dans l'attaque de leur camp accueillant un contingent de soldats de leur pays vendredi à Aguelhok, à environ 200 km de l'Algérie, selon l'ONU. Un responsable onusien avait indiqué qu'une vingtaine de djihadistes avaient été tués au cours de trois heures de combats, sur la centaine prenant part à l'opération.

(...)

Abdallay Ag Albaka, ancien maire de la ville de Tessalit, passait pour très proche de longue date d'Iyad Ag Ghaly et investi d'un rôle militaire éminent dans le nord. Un responsable sécuritaire onusien, s'exprimant sous le couvert de l'anonymat compte tenu de la sensibilité de telles informations, l'a placé au troisième rang de la hiérarchie du Jnim. Quatre djihadistes ont été capturés et remis aux forces maliennes, a dit ce responsable.

La Minusma, déployée au Mali depuis 2013 (15.000 hommes et femmes, dont environ 12.000 militaires), est actuellement la mission de paix des Nations unies qui a subi le plus de pertes au monde, avec plus de 140 tués dans des actes hostiles, selon les statistiques de l'ONU.

Source : Par Le Figaro avec AFP Publié le 05/04/2021 à 17:54, mis à jour le 05/04/2021

La triple mission du 13e BCA au Sahel

Une partie du 13e bataillon de chasseurs alpins (13e BCA) s'envolera à l'été pour le Sahel. La mission sera triple pour les troupes de montagne : poursuivre la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'opération Barkhane, déployer pour la première fois le système d'information du combat Scorpion (SICS) en OPEX et anticiper la projection des premiers véhicules Griffon à l'automne 2021.

Une année et demi de montée en puissance

Cette relève inédite, le 13e BCA la prépare depuis un bon moment. Au moins depuis janvier 2020 et la formation au 1e RCA de Canjuers (Var) des premiers pilotes et instructeurs régimentaires sur Griffon. Sa transformation Scorpion a pris un coup d'accélérateur avec la réception, fin mai 2020, des premiers Griffon. (...) Depuis juin 2020, le 13e BCA est ainsi passé trois fois par le CENTAC de Maily-le-Camp. En octobre dernier, il était le premier régiment à y réaliser sa période de restitution de la transformation Scorpion (PRETS), mettant en œuvre durant trois semaines les appuis dont il disposera en OPEX : cavalerie, génie et artillerie.

(...)

Déployer SICS en OPEX

À l'issue de ce processus de préparation-appropriation, deux compagnies (...) du 13e BCA sont maintenant passées expertes dans l'emploi du système SICS. (...) S'y ajouteront les appuis habituels, en toute logique issus des 2e régiment étranger de génie, 4e régiment de chasseurs et 93e régiment d'artillerie de montagne. À eux de lancer la mécanique Scorpion sur un théâtre d'OPEX.



Redondance oblige, la carte n'est jamais très loin du smartphone Crosscall SICS pour ce chasseur alpin (Crédits : 13e BCA)

Bien qu'il l'ait espéré, le 13e BCA n'opérera pas sur Griffon mais sur les véhicules de troisième génération, essentiellement des VAB. (...)

SICS va bien au-delà des deux terminaux fixes embarqués dans chaque Griffon, l'un à l'avant pour le

chef tourelle véhicule d'infanterie (CTVI) et l'autre à l'arrière pour le chef de groupe. Seule une section de chasseurs alpins en est aujourd'hui équipée (NDLR : de SICS).

Quant à la tablette durcie Panasonic, celle-ci est davantage destinée au commandant d'unité. Elle est aujourd'hui en expérimentation. « C'est à dire que,

lorsque nous avons commencé à expérimenter le SICS, nous nous sommes aperçus que le commandant d'unité, quand il débarquait, n'avait pas de moyen SICS débarqué à son niveau »,

explique l'adjudant Thomas. (...) À l'avenir, l'adoption d'autres systèmes devrait permettre de basculer sur la constellation européenne Galileo. Quant à l'autonomie, celle-ci atteint plusieurs jours pour la version Crosscall. L'utilisateur dispose par ailleurs d'une batterie portable supplémentaire alimentée au moyen d'un mini-panneau solaire intégré. Plutôt utile au vu du potentiel d'ensoleillement qu'offre le Sahel. Grâce à la connectique du système Félin, tablettes et smartphones peuvent aussi être rechargés à l'intérieur d'un VAB.

Et si jamais SICS se dégrade ou est compromis par le brouillage adverse, les chasseurs alpins seront toujours en mesure de poursuivre le combat avec cartes et radios. Ce sont d'ailleurs des scénarios de haute intensité qui ont été joués au CENTAC. « On nous a brouillés pendant un peu plus d'une demi-heure pour évaluer nos capacités de réaction. On retravaille alors à l'ancienne pour pouvoir continuer notre phase de combat », indique l'adjudant Thomas, selon qui « **le SICS est vraiment un outil d'aide au commandement. Il ne faudrait pas qu'il devienne un outil de commandement** ».

Permettre au 3e RIMa de transformer l'essai

Si la projection du 13e BCA s'avère si importante, c'est parce qu'elle doit participer à établir les bases techniques essentielles au déploiement opérationnel des véhicules Scorpion. Le premier d'entre eux, le Griffon, est attendu au Sahel avant la fin de l'année. Au total, 32 véhicules seront assignés à un GTIA Scorpion majoritairement armé par le 3e régiment d'infanterie de marine (3e RIMa) de Vannes, première unité de l'armée de Terre à avoir basculé dans l'ère Scorpion.

En attendant ce GTIA-S initial, SICS devra avoir été éprouvé en opération et les Griffon avoir été correctement réceptionnés et prépositionnés « pour pouvoir donner une ligne de débouché au 3e RIMa », soulignait un officier supérieur de la 27e BIM. Une autre mission qui incomberait en partie au 13e BCA, alors seul régiment de l'armée de Terre formé pour manœuvrer le véhicule présent au Sahel.

Du côté de l'armée de Terre, on se dit prêt au rendez-vous. Les véhicules sont disponibles - 220 avaient été réceptionnés par la DGA au 1er janvier - et le soutien technique vient d'être repris par les militaires après avoir été assuré pendant 18 mois par les industriels du GME Scorpion (Nexter-Arquus-Thales).



Un Griffon à Djibouti lors d'une phase d'aguerrissement en zone désertique de niveau SGTA (Crédits : 5e régiment interarmes d'Outre-mer)

Cette projection a été « très largement anticipée par de nombreux groupes de travail (...) pour **mettre en place à partir de juillet prochain les matériels, donc les 32 Griffon qui vont être projetés pour la première fois en opération** », précisait le colonel Hugues Legris, responsable du soutien en service Scorpion au sein de la SIMMT, (...) lors d'un point presse du ministère des Armées.

(...)

Le blue force tracking, une révolution

(...) Entre autres avancées majeures, SICS apporte pour la première fois le blue force tracking ou géolocalisation amie (GLA), soit le positionnement précis de tous les alliés. Les alliés, mais également des menaces dont le signalement (fantassin, véhicule, IED) et la position peuvent être partagés en quasi temps réel à tout utilisateur présent dans la boucle SICS. (...) Pour l'adjudant Thomas,

c'est « une révolution » qui permet non seulement d'éviter les tirs fratricides mais aussi d'améliorer considérablement la coordination.

(...) L'ajout de la GLA « fluidifiait le réseau radio parce qu'il n'y avait plus besoin de se coordonner à la ra-

dio pour savoir qui est où. On peut désormais le voir directement sur la carte, ce qui permet de garder la phonie pour le contact », relève l'adjudant Thomas.

(...) Enfin, l'outil fonctionne dans les trois dimensions, une nécessité pour que les hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) puissent eux aussi être au rendez-vous de l'engagement du premier GTIA-S. Cette évolution a été expérimentée au CENTAC avec l'hélicoptère d'attaque Tigre. Muni du SICS « version ALAT », celui-ci peut entre-autres échanger des informations avec le sol en passant par des boucles de circonstance.

Source : FOB - 19 mars, 2021

La France prend le commandement de la Task force 50 américaine



Le 31 mars 2021, Florence Parly, ministre des Armées, a annoncé la prise de commandement de la Task force (TF) 50, l'une des composantes des forces navales américaines déployées dans la région du golfe arabo-persique, par le groupe aéronaval français autour du porte-avions Charles de Gaulle.

Cette décision confirme la crédibilité des forces armées françaises et constitue une marque importante de confiance de la part de nos alliés américains.

C'est à la demande des Etats-Unis que la France prend le commandement de la TF 50 durant le temps de sa présence dans le Golfe et ce, pour la seconde fois (la première fois en décembre 2015). Aujourd'hui tournée vers les théâtres de Syrie et d'Irak au sein de l'opération Inherent Resolve (OIR), la TF 50 a toujours occupé une place de premier plan au sein de la stratégie américaine au Moyen-Orient.

La France coopère depuis de nombreuses années avec les Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme, au Sahel comme au Levant.

Cette coopération confirme la reconnaissance par les Etats-Unis de la valeur et de la crédibilité opérationnelle des armées françaises.

La mission Clémenceau 21 s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (groupes djihadistes en Irak et en Syrie, principalement Daech). L'action du GAN vise à lutter contre la menace terroriste, menace qui pèse sur la région du Golfe et en Europe. En Irak, l'opération multinationale Inherent Resolve appuie les forces de sécurité locales dans leur combat contre l'organisation terroriste. Dans cette zone où se joue une partie de la stabilité régionale et de la sécurité du continent européen, la présence de la France lui permet de conserver une capacité d'évaluation et d'appréciation autonome de la situation. C'est le rôle du GAN engagé au sein de la mission Clémenceau 21 comme des militaires déployés au sein des Forces françaises aux Emirats arabes unis (FFEAU), de la mission européenne Agenor et de l'opération Cham-mal (contribution française à la Coalition internationale contre Daech).

Rapporté par Frédéric Moreau : assistant départemental pour la marine du Haut-Rhin 3 avril 2021

ARMÉE DE TERRE

Rééquipement en faveur de l'armée de Terre

L'effort de rééquipement en faveur de l'armée de Terre va se poursuivre dans la durée. Le ministère des Armées pourrait y consacrer près de 300 M€ au travers d'un nouveau marché de sept ans, révèle une annonce publiée le 1er avril.

(...) Importance des petits équipements (...). L'évolution récente est palpable dans ce segment, portée par un investissement global de 1,8 milliard d'€ sur la durée de la loi de programmation militaire 2019-2025. (...) ce marché de la SIMMT dénommé « Mercure », (...) envisage l'acquisition de « matériels complets, de rechanges, d'accessoires et de prestations associées à l'équipement du combattant ». La valeur estimée plafonne à 291 millions d'€ pour les sept années de l'accord-cadre conclu avec un opérateur unique.

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE (suite)



Le pistolet semi-automatique Glock 17 FR, symbolique de l'effort consenti envers les petits équipements du combattant (Crédits : 2e REI/armée de Terre)

Le panel de besoins, donné à titre indicatif, est vaste et comprend autant des articles « génériques » que des matériels destinés à des unités ou missions spécifiques. À côté des « parcs » armements petits calibres, optiques et optroniques, et systèmes de communication, « Mercure » comprend des ensembles NRBC, robots de déminages, parachutes, gaines individuelles et autres équipements de soutien pour les troupes aéroportées. (...) Client exigeant, la SIMMT sera particulièrement attentive au suivi de la chaîne d'approvisionnement, aux capacités de livraison et de service après-vente. Le candidat, qu'il soit un opérateur unique ou un groupement, doit dès lors avoir les reins suffisamment solides pour éviter tout faux pas en cours d'exécution. (...) Pour l'équipementier retenu, TR Equipement, comme pour les autres Français du cru, l'éventuelle accession au marché « Mercure » passera donc par une offre commune.

Source : FOB - 6 avril, 2021

MARINE NATIONALE

Canal de Suez bloqué : quelles conséquences pour les opérations de l'armée française au Moyen-Orient et en Asie ?

ENTRETIEN (Extraits) - Passage stratégique, le canal est régulièrement emprunté par la Marine nationale. Cet incident a-t-il eu des conséquences sur les opérations françaises ? Hervé Grandjean, porte-parole du ministère des Armées, répond au Figaro.



Le porte-avions Charles de Gaulle empruntant le canal de Suez en mai 2007. AFP

Le trafic reprend. Ce lundi 29 mars, le porte-conteneurs géant Ever Given qui bloquait le canal de Suez depuis mardi dernier a été libéré, permettant une reprise du trafic dans cette voie maritime majeure. Passage stratégique entre l'Asie et l'Europe, la Marine nationale française l'emprunte régulièrement. Cet incident a-t-il eu des conséquences sur les opérations françaises ? Que font les armées dans cette zone ? (...)

LE FIGARO. - Ce blocage aurait-il pu être problématique pour les armées françaises ?

Hervé Grandjean. - Pour la Marine nationale, le canal de Suez est la voie maritime privilégiée pour les déploiements de bâtiments de la Marine nationale vers l'océan Indien, l'Afrique de l'Est, le golfe arabo-persique et au-delà vers tout l'espace Indopacifique. Cela dit, ce n'est pas la seule.

Source : Le Figaro - Par Jeanne Sénéchal Publié le 29/03/2021 à 16:49, mis à jour le 29/03/2021

ARMÉE DE L'AIR



Station spatiale internationale

Bravo à Thomas Pesquet qui sera le premier commandant de bord français de la Station spatiale internationale. Quelle fierté pour notre pays !

GENDARMERIE

Qui est Chrystelle, l'une des gardes du corps d'Emmanuel Macron ?



Crédit photo : M. Guyot / L'Essor.

Elles sont six femmes dans la protection rapprochée d'Emmanuel Macron, trois gendarmes, trois policières. Et parmi elles, **Chrystelle, sous-officier au GIGN**, 39 ans. « Je ne suis pas Wonderwoman, toutes les femmes peuvent réussir comme moi, nous indique-t-elle. Il faut se dire: pourquoi pas moi? ».

Fille d'un major des troupes de marine, Chrystelle est passée par les lycées militaires d'Autun et de Saint-Cyr-l'École, avant de décrocher en septembre 2003 le concours de sous-officier. Après avoir servi au peloton de surveillance et d'intervention de Rennes, elle (...) tente sa chance à l'EPIGN. Si Chrystelle est reçue, elle se blesse lors du stage probatoire. Déclarée inapte, elle retente sa chance en 2007 au GIGN. Et cette fois-ci, elle va bien au bout - elle sera affectée à la Force observation recherche, puis au GSPR. « N'importe qui peut le faire, il faut se donner les moyens de réussir et avoir le moral pour avancer » résume-t-elle modestement.

Connaissez-vous les Pelotons Spécialisés de Protection de la Gendarmerie (PSPG) ?

Ces unités d'élite de la Gendarmerie Nationale ont été créées en 2009 (par convention entre EDF et la Gendarmerie) et sont chargées de la protection des installations nucléaires civiles.

Les PSPG sont ainsi implantés dans les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE - centrales nucléaires) français.

Ils recrutent uniquement en interne (sous-officiers et officiers de la Gendarmerie).

La mission principale d'un PSPG est la protection de la centrale contre d'éventuelles attaques, notamment terroristes.

Le PSPG peut également être sollicité hors du CNPE, notamment (mais pas seulement) pour son savoir-faire en matière d'intervention ou en cas d'urgence absolue.



Images inédites d'un exercice du PSPG de Cruas sécurité nucléaire - PSPG : Au coeur du dispositif de protection du nucléaire français

Trafiquants de drogue albanais en Ile-et-Vilaine : six hommes placés en détention

Lors des perquisitions, les gendarmes avaient notamment saisi 2,5 kg d'héroïne et 50 000 € en numéraire.



Lors des interpellations en Ile-et-Vilaine, les gendarmes étaient notamment appuyés par l'antenne GIGN de Nantes. (Archives FRANCOIS DESTOC/LE TELEGRAMME)

Fin de garde à vue pour les dix trafiquants de drogue albanais présumés interpellés en début de semaine à Rennes, Saint-Malo et Dinard. Âgés de 21 à 57 ans, ils ont été mis en examen pour importation et trafic de produits stupéfiants en bande organisée, asso-

ciation de malfaiteurs et blanchiment de ces infractions, certains en état de récidive légale, précise le procureur de la République de Rennes Philippe Astruc dans un communiqué envoyé ce vendredi 2 avril. Et de préciser que six d'entre eux, « dont le chef de réseau déjà condamné à une peine de six années d'emprisonnement pour des faits de même nature », ont été placés en détention provisoire. Les autres sont sous contrôle judiciaire.

Liaisons avec les Pays-Bas

C'est un renseignement parvenu aux gendarmes d'Ile-et-Vilaine, en septembre 2018, qui avait mis les enquêteurs sur la piste de ce vaste réseau de stupéfiants impliquant des ressortissants albanais en Ile-et-Vilaine mais aussi dans la région de Nice. « Ce réseau, fonctionnant sur un mode clanique, particulièrement difficile à infiltrer, s'approvisionnait régulièrement en stupéfiants, principalement de l'héroïne, aux Pays-Bas, au moyen de liaisons routières à raison d'une dizaine de kilogrammes par voyage », précise le parquet.

Une information judiciaire était ouverte le 30 septembre 2019 auprès d'un magistrat instructeur de la JIRS de Rennes et l'enquête était confiée à la section de recherches de Rennes. Le tout en lien avec les autorités néerlandaises ainsi qu'Europol.

150 militaires mobilisés en Bretagne et à Nice

Il y a quelques jours, sur commission rogatoire du magistrat instructeur, une opération judiciaire permettait d'interpeller 17 membres de l'organisation criminelle, comprenant 16 hommes et une femme, âgés de 19 ans à 57 ans. Plus de 150 militaires de la gendarmerie étaient mobilisés en Bretagne et à Nice. En Ile-et-Vilaine, ils étaient notamment appuyés par l'antenne GIGN de Nantes. Ont notamment été saisis lors des perquisitions : 2,5 kilogrammes d'héroïne, 60 kilogrammes de produits de coupe, plus de 50 000 euros en numéraire et 4 armes de poing avec leurs munitions.

Source : Le Télégramme - Publié le 02 avril 2021

INTERARMÉES

Les ressources humaines, un enjeu stratégique pour les armées (Extraits)

Alors que la professionnalisation et la montée en gamme technologique des armées nécessitent des opérateurs de plus en plus spécialisés souvent formés à grands frais, certaines niches rares (opérateurs cyber, linguistes, pilotes) peinent à fidéliser leurs viviers de spécialistes.



En effet, les conditions et les débouchés offerts par le secteur privé concurrencent les parcours professionnels proposés par le ministère des Armées. Déjà palpables au niveau d'ambition actuel - tel que fixé dans la Revue stratégique, la Loi de programmation militaire (LPM) et les contrats opérationnels - ces tensions risquent de s'accroître encore, à l'heure où se profile une exigence accrue liée à la haute intensité et de nouvelles contraintes sur le cadre budgétaire.

L'adéquation des ressources humaines (RH) avec les besoins des armées est pourtant essentielle à l'exécution de leurs missions. Par-delà la réalisation des plafonds d'emploi, la formation et la préservation des effectifs, c'est la question de la place du militaire dans l'appareil de défense qui se pose. Les armées sont en pleine mutation, soumises à la fois aux évolutions sociétales d'une nouvelle génération aspirant à un mode de vie différent de celui de ses aînés et à l'avènement d'un nouvel âge technologique et industriel marqué par la massification des données et l'automatisation grandissante de certaines tâches. Comment définir le besoin RH des armées à l'aune de ces transformations ? Comment bien recruter les combattants des années à venir ? Ces enjeux sont proprement stratégiques dans la mesure où ils lient directement les moyens militaires - ici, les femmes et les hommes qui composent les armées - à la capacité à produire l'effet politique désiré par les décideurs.

Des défis spécifiques aux armées

La LPM 2019-2025 se veut « à hauteur d'hommes », ce qui témoigne de l'importance des ressources humaines pour les armées. L'humain est au centre de tous les systèmes d'armes, et les armées ne sont pas sans ignorer l'importance stratégique d'une telle ressource.

Du fait de leur statut et de leurs missions, les militaires ne sont pas des citoyens comme les autres.

Ils sont caractérisés par des besoins spécifiques tels que l'impératif de jeunesse, mais aussi par des contraintes fortes comme la mobilité et la disponibilité. De ces particularités découle un modèle RH spécifique, marqué notamment par une gestion en flux rapides, qui requiert des structures et des modes de gestion originaux.

Après des années de déflation, les armées doivent aujourd'hui répondre à une augmentation significative et rapide de leurs effectifs.

Il s'agit donc désormais de recruter en qualité et en quantité dans un environnement concurrentiel, (...).

La fidélisation représente également un enjeu de taille. Pour ne pas s'épuiser dans un rythme de renouvellement trop élevé, les armées doivent conserver leurs effectifs assez longtemps pour rentabiliser les recrutements et la formation qui s'ensuit.

Or, la génération qui arrive sur le marché du travail n'envisage plus son parcours professionnel en termes de « carrière » au sein d'une même organisation.

À cette plus grande mobilité professionnelle s'ajoute la recherche d'un meilleur équilibre avec la vie personnelle qui remet en question certains aspects de la « singularité militaire » (...).

À cet égard, la reconversion, si elle est bien menée, est un atout pour la fidélisation. En effet, un soldat bien reconverti peut ensuite se révéler le meilleur ambassadeur de son armée dans son nouvel environnement. Les dispositifs de reconversion se sont en outre adaptés pour prendre en compte le travail des conjoints, et ainsi réduire les insatisfactions liées à la perte d'emploi après mutation.

Bilan et perspectives d'avenir

Malgré ces difficultés,

les armées ont jusqu'à présent globalement réussi à atteindre leurs objectifs et sont parvenues à aligner les effectifs fixés.

Elles ont adapté leurs outils de recrutement en prenant en compte les évolutions de la société et ont largement investi les plateformes numériques. Dans certains domaines, les règles de gestion ont été assouplies pour augmenter la durée des contrats et diminuer les contraintes liées à la mobilité. (...) Toutes ces mesures s'appuient sur une LPM favorable qui offre des instruments financiers nouveaux, comme la Protection sociale complémentaire (PSC) destinée à fidéliser les détenteurs de spécialités critiques.

Les armées se tournent désormais vers l'avenir, en prenant en compte les évolutions technologiques. L'intelligence artificielle et le développement des technologies du numérique devraient, à terme, être une aide pour les gestionnaires et permettre d'élaborer un système d'information des ressources humaines (SIRH), porteur de synergie et d'efficacité dans la gestion. (...) Les armées doivent finalement préparer leurs ressources humaines aux conflits futurs qui s'annoncent de plus en plus brutaux. Même sans aller jusqu'à la bataille décisive et « la défaite complète de l'armée ennemie et la conquête de la capitale », les combats futurs seront vraisemblablement plus rudes qu'actuellement, et la supériorité militaire occidentale sera toujours plus contestée. Dans cette perspective, (...) les RH deviendront, plus encore qu'aujourd'hui, un atout stratégique des armées, qui devront se montrer résilientes et aptes à se passer de la technologie pour s'appuyer sur leur richesse intrinsèque : l'humain.

Source : (Editoriaux de l'Ifr, 29 mars 2021)

La DGA A 60 ans COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 7 avril 2021

Créée il y a 60 ans, la Direction générale de l'armement est un des piliers du ministère des Armées et un rouage essentiel de la défense française

La Délégation ministérielle pour l'armement, devenue depuis la Direction générale de l'armement (DGA), a été créée le 5 avril 1961 par le général Charles de Gaulle, Président de la République, pour doter la France de la force de dissuasion nucléaire, et garantir ainsi son indépendance et son autonomie d'action et de décision.

Depuis 60 ans, la Direction générale de l'armement est essentielle pour la défense française

Mise à jour : 14/04/2021 - Auteur : La Rédaction - Direction : DICO
La Direction générale de l'armement (DGA) conduit l'ensemble des programmes d'armement, depuis 1961, afin de maintenir les armées françaises au plus haut niveau et soutenir le développement d'une

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE (suite)

industrie de défense souveraine et performante. Elle permet ainsi à la France de disposer d'un modèle d'armée complet, tout en veillant à l'utilisation efficiente des deniers de l'État.

La DGA s'est transformée au cours des décennies, de la production d'armements à la maîtrise d'ouvrage de programmes de plus en plus complexes. Elle occupe un rôle central dans les programmes d'armement nationaux et ceux menés en coopération avec de nombreux pays en Europe et dans le monde entier. La DGA s'est adaptée en permanence à l'évolution des technologies et des menaces (...) dans tous les milieux (terre, air, mer, espace, systèmes d'information et de communication, cyber). Dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025, elle démultiplie ses efforts en matière d'innovation.

« Construire une défense nationale indépendante fondée sur la force de dissuasion ». Telle était l'ambition du général Charles de Gaulle, président de la République, en créant le 5 avril 1961 la Délégation ministérielle pour l'armement, devenue en 2009 la Direction générale de l'armement (DGA).

Depuis 60 ans, la DGA contribue à assurer la souveraineté et l'autonomie stratégique de la France, par la réalisation de ses missions : équiper les armées de façon souveraine, concevoir les systèmes de défense du futur, promouvoir la coopération européenne et soutenir les exportations de notre base industrielle et technologique de défense. Pour relever tous ces défis, la DGA a fait évoluer ses outils et méthodes d'ingénierie et de conduite des programmes. (...) La DGA a également développé des organisations matricielles, des équipes de programme intégrées, le travail en plateau collaboratif et le travail numérique

à distance.

Les 10 000 femmes et hommes de la DGA, qui s'appuient sur des moyens d'essais souvent uniques en Europe, constituent une force d'ingénierie indépendante de premier plan, indispensable au ministère des Armées et à l'État pour leur permettre de disposer des matériels les plus performants tout en maîtrisant leurs coûts et leurs délais de réalisation.

Parmi les réalisations les plus emblématiques de la DGA figurent : la capacité de dissuasion, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et d'attaque, l'avion de chasse Rafale, le porte-avions Charles-de-Gaulle, le char Leclerc, les satellites d'observation et de communication, mais aussi tous les matériels d'équipement et de protection de nos soldats, marins et aviateurs.

La DGA est ouverte aux nouvelles technologies et à l'innovation sous tous ses aspects pour conserver la supériorité opérationnelle de nos armées dans un modèle économique soutenable. Elle soutient l'industrie de défense, les grands maîtres d'œuvre comme les PME et startups, et développe les échanges avec ses partenaires européens.

En chiffres :

- 10 000 femmes et hommes répartis sur tout le territoire ;
- 10 centres d'expertise et d'essais disposant de moyens uniques en Europe ;
- Plus d'une centaine d'opérations d'armement par an, permettant de couvrir toute la gamme des équipements nécessaires aux armées françaises pour accomplir leurs missions.

Exercice de haute intensité

L'armée française vient de réaliser un exercice de haute intensité et encore inédit ayant mobilisé d'importants moyens militaires français le 13 mars en Méditerranée centrale.

Piloté par le Commandement des Opérations Spéciales (COS), l'exercice RHEA a mobilisé des unités des forces spéciales mais aussi de la Marine Nationale, de l'Armée de l'air et de l'espace et de l'Armée de Terre, soit plusieurs centaines de militaires.



Étaient engagés au large de la Crète : 450 militaires (Forces Spéciales et conventionnelles), le PHA Mistral, la FREMM Languedoc, le BSAM Loire, 2 H225M Caracal, un KC-130J, un C-130, 2 Rafale, un C-135, un AWACS, un ATL-2 et un NH90 Caïman.

Source : OpexNews



- DÉFENSE ET SÉCURITÉ -

7 questions à... Alain BAUER, professeur de criminologie

Interview du professeur de criminologie Alain BAUER, réalisée par Jean-Jacques Richard du Monde de la Sécurité - Publiée le 24 mars à 15h03 Il y a 27 ans, je faisais mes premières armes dans le conseil en sûreté à vos côtés. Quel regard portez-vous sur un plan sécuritaire sur ces années qui se sont écoulées ?

Il y a eu durant toutes ces années de véritables progrès grâce à la mobilisation de la profession qui a voulu un organe de régulation et de contrôle au travers du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) (...) un véritable travail de réflexion a été effectué avec notamment des livres blancs et par des personnes telles que Claude Tarlet, Claude Lewy ou Michel Mathieu.

Fondamentalement, la situation de la sécurité privée s'est plutôt améliorée

en termes de chiffre d'affaires, d'effectifs, de formations, de qualifications, et même en termes d'image. Nul besoin de rappeler que le secteur revenait de très loin. La route est encore longue pour atteindre cette reconnaissance tant voulue par la profession (...).

Pensez-vous que la situation puisse s'apaiser dans certains quartiers, alors que les règlements de compte à coup de Kalachnikov défrayent régulièrement la chronique et que des bagarres entre bandes se sont terminées ces dernières semaines par des décès d'adolescents ?

Je pense qu'il est utile de rappeler que l'on est passé en quatre siècles de 150 homicides pour 100 000 habitants à moins de 2.

La situation s'est donc énormément améliorée. Toutefois, depuis une quinzaine d'années, on constate une réelle dégradation qui se traduit notamment par la

fin du milieu français traditionnel, une sorte d'émancipation à la Spartacus des petites mains des cités

– même si les cités ne sont pas toujours hors de la ville contrairement à l'idée répandue.

Il y a incontestablement des confrontations, des frictions, des difficultés, après un retrait historique de l'État.

Quand on ne fait pas respecter le Code de la route, il n'y a pas de raison de le respecter soi-même.

Soit on a un surmoi extrêmement efficace et on se dit que c'est quand même mieux de ne pas mourir ou de ne pas tuer des gens, soit on se dit : je ne vois pas pourquoi je respecterais les limitations de vitesse, les ceintures de sécurité ou le reste.

Et ce qui vaut pour la route vaut aussi pour la plupart des conduites inciviles qui peuvent devenir délinquantes ou criminelles.

La France hésite entre trop de régulation et une absence totale de régulation, (...). L'objectif en matière de sécurité est de toujours chercher à trouver le point d'équilibre entre une hyper réglementation qui peut être insupportable et une dérégulation qui n'est généralement pas satisfaisante. Entre ces deux extrêmes, il est toujours très difficile d'identifier l'entre-deux, la bonne moyenne, ce qui explique ces tensions, frustrations, frictions. Mais, il est important de retenir que

moins on interviendra rapidement et plus le retour de balancier sera brutal.

Il est plus que nécessaire de mettre en place un processus de reconquête territoriale dans tous les quartiers et pas seulement ceux « dont on parle », car désormais

les centres villes de villes moyennes sont de moins en moins épargnés par cette violence

qui est devenue un outil de régulation entre bandes. Le schéma est simple pour ces jeunes gens : ils choisissent un territoire, s'y implantent, puis se l'approprient, enfin cherchent à l'étendre vers celui d'à côté contrôlé par un autre bande, ce qui se traduit en général par des frictions au mieux, une « guerre » au pire.

Cette violence entre bandes n'est pas nouvelle, (...) Je dis souvent à mes étudiants qu'en matière criminelle ou terroriste, ce qui semble nouveau, c'est souvent ce qu'on a oublié.

Il est incontestable que la dégradation violente est plus grave, plus rapide, plus enracinée que d'habitude et **il y a plus que jamais un réel besoin d'une réappropriation des règles civiques. (...)**

Ces 30 dernières années, des milliards ont été dépensés dans différentes stratégies pour permettre de reconquérir de nombreux quartiers sensibles. Que s'est-il passé pour que les résultats ne soient pas à la hauteur de ceux que nous aurions pu attendre ?

Une problématique criminelle ou terroriste nécessite un processus clinique. (...)

Évidemment, si vous n'avez pas fait de diagnostic, il n'y a aucune raison que la thérapeutique fonctionne. Or, en France, cette étape de diagnostic n'est presque jamais réalisée. Il y a bien des micro-diagnostic qui produisent en général des micro-effets positifs qui sont noyés, submergés ou insuffisamment enracinés pour tenir très longtemps. (...) La France, heureusement, reste constituée de territoires avec des particularités qui sont très éloignées de Paris. (...) Les politiques, les élus, sont plutôt compréhensifs, surtout ceux qui ont été élus locaux. On ne peut pas leur faire le reproche de ne pas savoir de quoi ils parlent. (...) La simple lecture des premières pages du rapport de la Cour des comptes sur l'argent dépensé dans les innombrables plans banlieues permet de comprendre toute l'étendue de la problématique (...).

Selon vous, est-il réellement possible de mettre fin aux trafics de stupéfiants dans une économie qui repose sur l'offre et la demande ?

On peut toujours créer une prohibition. Une telle stratégie se traduit normalement par une raréfaction du produit, une baisse de la qualité et une hausse des prix. Je constate, comme beaucoup d'observateurs,

qu'en matière de stupéfiants, nous avons eu une augmentation de la qualité, une augmentation de la production et une baisse des prix.

Il y a donc quelque chose qui ne marche pas. Et quand un processus ne fonctionne pas et qu'on a fait le tour du problème sans trouver de solution, il est alors nécessaire d'en changer. Soit on décide une prohibition absolue, avec des règles extrêmement dures, une lutte contre le trafic, des enfermements massifs, etc. – politique qui a échoué et échoue partout. Soit on applique un processus de régulation comme on l'a fait sur l'alcool ou bien le tabac. Il faut alors trouver un entre-deux qui permette à la fois de maîtriser le niveau de consommation dans un cadre précis,

d'agir au nom de la santé publique plus que de l'ordre public et de concentrer les efforts de répression pour les trafiquants en arrêtant de diluer l'action pénale.

Pour ma part, je suis très farouchement opposé à tous les processus addictifs, je milite pour la libération des individus et leur émancipation. Mais je ne pense pas qu'une telle démarche puisse passer par la contrainte, cela ne peut se faire qu'au travers de la pédagogie et l'accompagnement. Il faut par contre réserver la contrainte aux profiteurs du système. (...) Il s'agit plus que jamais

de mettre les moyens contre les trafiquants et les importateurs,

sachant par ailleurs que nous sommes en train de devenir auto-producteurs en matière de cannabis avec des personnes qui produisent dans leur baignoire ou dans le champ d'à côté. L'un des problèmes en matière de cannabis, c'est la concentration en THC (tétrahydrocannabinol). Il y a là un enjeu pragmatique et de santé publique.

(...)

Enfin, je vais vous demander de vous projeter dans le temps. Selon vous, à quoi ressemblera le contexte sécuritaire de la France en 2025 ?

Je suis dans la posture d'un spectateur actif ou, comme on disait quand j'écrivais ma thèse de doctorat, un insider-outsider. (...) je connais d'un côté le système de l'intérieur pour l'avoir vécu du temps de mes fonctions auprès de Michel Rocard et d'à peu près tous les ministres de l'Intérieur qui se sont succédé et avec qui j'ai pu dialoguer. D'un autre côté, je me situe comme un universitaire indépendant, disant aux uns et aux autres des choses qu'ils détestent entendre, et souvent les mêmes au fil du temps. (...) Je pense que

nous sommes entrés collectivement dans un processus de dégradation long et que nous n'avons pas encore touché l'élément ultime de cette dernière, la généralisation de la violence homicide.

Mais on s'en rapproche dangereusement. Inverser un processus de ce genre est difficile parce que la société se comporte comme un paquebot : on ne peut pas tourner la barre à 180 degrés et attendre qu'il tourne dans la seconde sans se couler, se briser ou couler. Je pense que le Titanic peut éviter l'iceberg et que l'iceberg peut éviter le Titanic, c'est un mouvement qui peut agir dans les deux sens. Mais pour atteindre un tel résultat, il faut prendre un certain nombre de mesures extrêmement équilibrées, extrêmement rationnelles, extrêmement négociées. Et donc cela nécessite une grosse révolution culturelle pour l'État. J'entends État au sens de la classe politique, bureaucratie mais médiatique surtout dans une pré-élection présidentielle, pour

se forcer à sortir des postures, des dénonciations, des outrances et des exagérations.

(...) La culture du dialogue avec la société, de l'accompagnement, de la négociation me semble être la seule démarche qui permette d'atteindre un équilibre

ACTUALITÉS DES ARMÉES - INFO DÉFENSE (suite)

qui pourrait nous éviter, (...) une atténuation de cette dégradation dans un premier temps avant une inversion de la tendance. (...) je pense que nous ne pouvons pas faire grand-chose pour empêcher le processus de violence dans la société, mais nous pouvons faire énormément pour en réduire la durée, l'intensité et en sortir dans les meilleures conditions et le plus vite possible. 2025 serait une bonne année pour commencer à sortir la tête de l'eau.

Le parcours d'Alain BAUER, professeur de criminologie

Alain Bauer est professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers, New York et Shanghai. Il est le conseil de différents services de police et de renseignement, particulièrement en matière d'antiterrorisme. Il est auteur de très nombreux ouvrages.

L'EUROPE, L'EUROPE, TOUJOURS L'EUROPE...

Les incertitudes qui, il y a encore quelques semaines, planaient sur l'avenir à moyen terme de l'opération Barkhane, semblent avoir été levées lors du sommet du G5 Sahel à N'Djamena le 15 février dernier. Pour autant, la question de la suffisance des moyens dédiés à ce qui est aujourd'hui l'engagement majeur de l'armée française reste posée et revêt une dimension européenne.

Si l'on s'arrête au problème des hélicoptères, vitaux en bande sahélo-saharienne (BSS) compte tenu des dimensions du théâtre et de la nature des opérations, l'observateur ne peut que s'étonner de leur faible nombre : seize français (transport et combat) et cinq gros porteurs (trois britanniques et deux danois). Cela amène à s'interroger sur le rapport, qui a tout de même une valeur indicative, entre le montant actuel des dépenses annuelles de défense des pays de l'Union européenne, soit environ 280 Milliards d'€, et le niveau de leur engagement au Sahel.

D'évidence, ce constat reflète, du point de vue des opérations en Afrique, une inégalité dans le partage du fardeau qui (...), ne suscite en réalité pas grand débat chez nous comme chez nos partenaires de l'Union, si ce n'est peut-être dans quelques cénacles experts. Or, cette réalité malgré tout dérangeante tranche avec les incantations sur la Défense européenne dont nous sommes bercés depuis très longtemps. À cet égard, il faudra suivre avec beaucoup d'attention l'évolution du dossier du Système de Combat Aérien du Futur (SCAF). En effet, celui-ci, par les ruptures technologiques qu'il comporte, sera un élément essentiel de la capacité aérienne européenne à l'horizon 2040, moment à partir duquel devrait s'effectuer le remplacement des Rafale et des Typhoon. (...)

Dans la mesure où la réalisation de ce type de programme est dorénavant hors de portée dans un cadre uniquement national, il y a donc un caractère impératif à trouver un accord, de même que pour les programmes relatifs au futur char de combat (MGCS), à l'Eurodrone et au Tigre Mark 3, et ce avant l'entrée de l'Allemagne en période préélectorale en juin prochain, une Allemagne dont le Parlement s'impliquera dans ces «grandes manœuvres militaro-industrielles» via le suivi régulier de la gestion des programmes SCAF et MGCS. Compte tenu de la dimension stratégique et économique de ces derniers, il ne serait pas incongru d'imaginer que notre représentation nationale s'inspire de cet exemple d'outre-Rhin et s'investisse dans un suivi qui aille au-delà des traditionnelles auditions en commissions ou de l'examen a posteriori des documents budgétaires.

Ainsi, les mois à venir seront décisifs pour l'avenir de ces programmes alors même que l'actualisation stratégique conduite par le ministère des Armées (...) fait, avec force, état de la communauté d'intérêts des pays de l'UE et de son impact sur les politiques de défense. Une actualisation dont il faut vivement souhaiter qu'elle contribue à alimenter les débats qui devraient (...) accompagner les préliminaires d'une campagne présidentielle où il faudra bien, enfin, évoquer sans ambages ni tremblements la défense de la France et les moyens qu'on doit y consacrer. Or, force est de constater que si, selon les enquêtes d'opinion, les Français sont attachés à leur armée et la placent haut dans leur estime, ils ne sont pourtant jamais enclins, dans les mois qui précèdent

l'élection à la magistrature suprême, à transformer cet attachement en questionnement incisif et vigoureux relatif à la Défense auprès des prétendants à l'Élysée. Pourtant, le vainqueur ne tarde jamais à mesurer l'importance de la puissance militaire dans l'affrontement permanent des États et de leurs intérêts.

Dans ce contexte, (...) ceux qui ont directement en charge les armes de la France (...) voient monter les risques d'affrontements à haute intensité aux périphéries de l'Europe. En (...) partageant avec simplicité et lucidité les problèmes qu'ils ont à affronter, ils pourraient donner à beaucoup de Français le souci de leur défense.

La RÉDACTION de L'ASAF - www.asafrance.fr

Israël : le récit secret de la réconciliation avec les pays musulmans

Après les Emirats arabes unis, Bahreïn et le Maroc, le Soudan vient d'accepter à son tour de normaliser ses relations avec Jérusalem, au terme d'intenses tractations. Enquête sur les «Accords d'Abraham».



Les accords scellés entre les Emirats arabes unis, le Bahreïn et Israël à Washington le 15 septembre 2020. (Photo Saul Loeb / AFP)

D'ordinaire, son quotidien est surtout constitué de tortures, d'assassinats, de viols ou de pillages. Depuis des années, Nick Kaufman plaide devant la Cour pénale internationale, la CPI. Au cours de sa carrière, cet avocat israélien a défendu, entre autres prévenus, un chef de milice rwandais accusé de génocide, les enfants de l'ex-dictateur libyen Kadhafi ou le terrible commandant khmer rouge Kang Kek Ieu, plus connu sous le sobriquet de «Douch». (...) au cours d'une mission secrète, il a jeté les bases d'une paix entre son pays et l'un de ses plus anciens ennemis : le Soudan.

Mission secrète

Covid oblige, Nick Kaufman est seul dans son cabinet de la rue de Jaffa, à Jérusalem. (...) Le 1er janvier 2020, il pose avec, dans la main, une grande enveloppe frappée de l'emblème d'Israël. Porteur, dit-il, «d'une lettre du Premier ministre» Benjamin Netanyahu qu'il s'appête à remettre au général Abdel Fattah al-Burhan, le nouveau chef de l'Etat soudanais.

Un an plus tard, le 6 janvier 2021, le Soudan est devenu le quatrième pays membre de la Ligue arabe à rejoindre les accords dits d'Abraham, du nom du patriarche des trois religions monothéistes. Auparavant, les Emirats arabes unis, Bahreïn et le Maroc avaient accepté de normaliser leurs rapports avec Israël. Orchestré par Donald Trump et son gendre Jared Kushner, ce vaste rapprochement marque un tournant dans la région, dont les dirigeants, même les plus modérés, conditionnaient jusque-là toute avancée diplomatique avec l'Etat hébreu à un accord avec les Palestiniens.

Mais l'époque a changé. (...) l'heure est désormais à la realpolitik.

«Bibi» joue sa survie politique

Essorés par la crise économique, les pays du Golfe vont mal. (...) la croissance pourrait chuter de plus de 7 % sur la même période, selon le Fonds monétaire européen - soit la plus forte baisse depuis quarante ans. Trop dépendants aux hydrocarbures, ces pays pourraient trouver dans la start-up nation israélienne un partenaire technologique de premier ordre.

Pour Netanyahu, ces normalisations ne peuvent tomber à meilleur moment. (...) S'il est réélu ce 23 mars, «Bibi» saura donc ce qu'il doit à Nick Kaufman et à l'engrenage vertueux qu'il a engendré...

C'est en 2017 que cet homme de 52 ans d'origine anglaise pose les jalons de ce rapprochement. Après des études à Cambridge, il émigre en Israël

et entame une carrière de juriste. Spécialisé en droit international, il entre au bureau du procureur près le tribunal pour l'ex-Yougoslavie. En 2009, il se joint aux poursuites contre le président soudanais Umar al-Bachir, accusé de génocide au Darfour. Huit ans plus tard, lors d'un passage à Addis-Abeba, il fait la connaissance de Najwa Gadaheldam. (...)

Précieuse intermédiaire

Après une énième hausse du prix du pain, les Soudanais se soulèvent en décembre 2018. Le régime islamo-militaire en place depuis trente ans vacille. Six mois plus tard, l'armée renverse Umar al-Bachir, puis, sous la pression de la rue, accepte de partager le pouvoir avec un gouvernement civil. (...) le Soudan est exsangue, mais ne peut accéder à l'aide internationale, car il figure depuis 1993 sur la liste américaine des pays soutenant le terrorisme. A l'époque, Oussama Ben Laden, le fondateur d'al-Qaeda, bénéficiait de l'hospitalité de Khartoum, tout comme le vénézuélien Ilich Ramirez Sanchez dit Carlos.

Troc au sommet

Durant cette période troublée, Nick Kaufman continue d'échanger avec son amie Najwa, devenue conseillère du nouveau président Al-Buhran, un militaire proche des Saoudiens et des Emiratis. «Sachant que j'étais israélien, elle y a vu une occasion de favoriser la paix entre nos deux pays», raconte-t-il. Surtout, (...) «Najwa a compris que la route de Washington passait par Israël», résume l'avocat. Ensemble, ils imaginent

un troc : la reconnaissance de l'Etat hébreu contre le retrait du Soudan de la liste noire américaine.

Leur initiative tombe à pic. L'indéboulonnable Netanyahu a besoin d'un succès. (...) Un juge vient de l'inculper pour corruption, fraude et abus de confiance. (...) Mais le leader du Likoud jouit de l'appui total de Donald Trump. Rompant avec la politique de tous ses prédécesseurs, le locataire de la Maison-Blanche a reconnu Jérusalem comme la capitale d'Israël, jugé légale la colonisation de la Cisjordanie et coupé la plupart des subventions que les Etats-Unis versaient aux Palestiniens.

«J'ai lu 25 livres sur le sujet»

De plus, il a confié à son gendre, Jared Kushner, un promoteur immobilier new-yorkais sans expérience diplomatique, la tâche de résoudre le conflit proche-oriental. A l'époque, les médias ironisent sur ce trentenaire plein d'assurance. Si, juif orthodoxe pratiquant, il s'est souvent rendu en Israël, sa connaissance du monde arabe se limite à quelques séjours dans le Golfe. A ceux qui mettent en doute sa compétence, il rétorque avoir «lu 25 ouvrages sur le sujet». En affaires, il aime prendre des risques parfois inconsidérés (...). En politique, également.

Supposé établir une «paix ultime» entre les deux peuples ennemis, son plan n'en semble pas moins condamné d'avance. Il prévoit l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain, ainsi que le maintien de son contrôle sur Jérusalem-Est et la plupart des colonies, en échange d'un investissement massif de 50 milliards de dollars afin de développer (et de relier par un tunnel) la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, ne prendra même pas la peine de se déplacer pour sa présentation le 28 janvier 2020 à la Maison-Blanche. (...)

Lettre confidentielle

C'est dans ce contexte agité que l'avocat Nick Kaufman approche le bureau du Premier ministre, à Jérusalem. (...) Reçu par un officier des renseignements, le juriste se voit remettre la fameuse lettre signée par Netanyahu. Le contenu n'en a pas été dévoilé, mais, (...) le chef du gouvernement israélien propose dans sa missive de discuter en tête à tête avec le général Al-Buhran des termes d'une reconnaissance mutuelle. Les deux leaders se retrouveront finalement le 3 février à Entebbe, l'ancienne capitale de l'Ouganda. L'indispensable Najwa Gadaheldam a convaincu le président Museveni de parrainer l'événement. Netanyahu exulte. Il annonce une «normalisation rapide». Le 27 mai, un avion israélien se pose pour la première fois sur le tarmac de Khartoum, avec à bord du personnel et des équipements médicaux. Cette fois, Najwa (...) souffre d'une forme grave du Covid.

L'appareil doit la ramener en Israël (...) Trop tard, la diplomate meurt le lendemain.

Donnant-donnant

(...) Jared Kushner adopte la même méthode (et) décide de trouver d'autres candidats à la normalisation en recourant, lui aussi, au troc. (...)

L'Américain «a négocié avec chaque pays arabe sur la base du donnant-donnant, sauf que, cette fois, ce n'était pas Israël qui versait la contrepartie, mais les Etats-Unis».

Voilà des décennies que l'Etat hébreu courtise ses voisins. Il dialogue, coopère ou commerce avec nombre d'entre eux, mais toujours en coulisses. «Avec les pays du Golfe, il y a régulièrement des échanges de renseignements sur la menace iranienne ou djihadiste», souligne Or Heller, correspondant «défense» de la chaîne 13. Mais, en dépit de liens parfois étroits, ces derniers refusent de sauter le pas en l'absence d'un règlement du conflit israélo-palestinien.

Aval de la Maison-Blanche

Le 12 juin 2020, toutefois, un dignitaire du Golfe rompt le silence. (...) L'auteur de cette tribune a agi avec l'accord du prince héritier émirien Mohammed ben Zayed, dont il était auparavant le proche conseiller. Il aurait également soumis son texte à l'aval de la Maison-Blanche. Cela fait des mois qu'il en discute avec le gendre de Donald Trump. (...)

Victoire diplomatique

En Israël, la surprise est totale. (...) Benyamin Netanyahu (...) n'hésite pas longtemps. Outre une victoire diplomatique, cette offre lui permet d'éviter une nouvelle crise gouvernementale. Son adversaire, Benny Gantz, avec qui il est contraint de partager le pouvoir depuis les élections de mars 2020, s'oppose à l'annexion d'une partie des territoires occupés.

Le 13 août, Donald Trump annonce une «normalisation complète» des relations entre les deux pays. Un mois après, l'île de Bahreïn entérine à son tour ce que Jared Kushner a baptisé, avec un sens certain du marketing, les «accords d'Abraham».

Un ennemi commun les réunit : la république des mollahs. «Il y a eu une prise de conscience dans le Golfe que le danger ne venait pas de nous, mais de l'Iran», souligne Yaakov Amidror. (...)

La paix a un prix

Pour sa part, «Bibi» affirme avoir fait mieux que ses prédécesseurs. Contrairement à Menahem Begin ou Yitzhak Rabin, il prétend avoir obtenu «la paix contre la paix» et non contre des territoires. Mais celle-ci a toujours un coût. Donald Trump s'est engagé à livrer 50 avions furtifs F35 dernier cri à Abu Dhabi. Si la vente - suspendue à ce jour par l'administration démocrate - a bien lieu, l'armée israélienne pourrait perdre sa supériorité technologique au Moyen-Orient. Avec les deux derniers signataires des accords d'Abraham,

les Américains ont, eux aussi, payé un prix élevé. L'administration Trump a reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, et accordé un prêt d'un milliard de dollars au Soudan.

«La paix contre la paix, c'est un non-sens», s'écrie l'ancien Premier ministre israélien Ehud Olmert. Retiré de la politique après seize mois de prison pour corruption, il se montre très sévère avec son successeur : «Netanyahu jure n'avoir fait aucune concession, mais il a caché à ses propres ministres la vente de F35 aux Emirats et a renoncé, en une nuit, à annexer la vallée du Jourdain. Il n'agit que selon un unique critère : sa propre survie politique.» En 2008, cet ex-dirigeant du Likoud pensait être enfin parvenu à un accord avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas : «Je l'ai supplié de signer. Je lui ai dit que l'on risquait autrement de devoir patienter encore cinquante ans. Mais il était hésitant. Je pense qu'il regrette. Les accords d'Abraham ne remplaceront jamais une paix avec les Palestiniens. Avec aucun de ces pays nous n'avons eu de guerre.»

Source : l'express.fr - publié le 17/03/2021 SAUL LOEB / AFP par Christophe Boltanski (à Jérusalem)

POINT DE VUE - Débats (suite)

Les opinions et avis publiés dans cette rubrique n'engagent que leur auteur.

Covid : l'industrie a quasiment retrouvé son niveau d'avant crise

La production manufacturière a grimpé de 3,3 % en janvier en France, selon l'Insee. Elle se situe seulement 2 % en dessous de son niveau de la fin 2019. La plupart des pays développés ont vu leur industrie plutôt bien résister à la pandémie de Covid.



C'est l'une des bonnes surprises de ce début d'année. L'industrie va plutôt mieux que prévu, même en France. La pandémie et les restrictions sanitaires qui s'en sont suivies ont, on le sait, largement touché les services à la personne. Une fois réglée les désorganisations des chaînes de valeur au printemps 2020, l'industrie est, elle, repartie assez vite.

(...) Les carnets de commandes se remplissent et atteignent presque leur moyenne de long terme, selon l'enquête publiée en début de semaine par la Banque de France.

La demande asiatique

Ce rebond est visible dans beaucoup de pays, grâce à la reprise du commerce international. L'Asie, notamment, tire les exportations à la hausse et donc la production industrielle en France. Sur les trois derniers mois de 2020, les exportations hexagonales vers la zone asiatique ont progressé de 13 % selon les Douanes. Pourtant très affectée par le recul du marché automobile l'an passé, l'industrie allemande en profite encore plus : en janvier 2021, les exportations germaniques vers la seule Chine ont atteint 7,5 milliards d'euros, un chiffre en hausse de 3 % par rapport à il y a un an.

Résultat de ce dynamisme : « si l'on regarde l'indice de la production manufacturière en janvier 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019, alors la plupart des pays occidentaux sont revenus à des niveaux relativement proches de ceux d'avant-crise. En France, l'indice se situe aux alentours de 2 % en dessous de ce qu'il était fin 2019 », souligne Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee.

La pharmacie en pointe

Certains secteurs importants restent toutefois très affectés par la pandémie. C'est par exemple le cas des « autres matériels de transport », selon l'Insee, qui englobent le ferroviaire, le naval mais surtout l'aéronautique. Dans cette branche, la production est encore un quart inférieure à ce qu'elle était fin 2019 mais ce secteur ne représente que 8 % de la production manufacturière du pays. D'autres secteurs ont le vent en poupe. C'est le cas de la pharmacie dont la production a bondi de 25 % entre février 2020 et janvier 2021.

Parallèlement, l'opinion des industriels sur leur trésorerie a continué de progresser (...). Logique, les industriels français ont profité des prêts garantis par l'Etat et, contrairement à ce qui se passe dans les

services, ils n'ont pas à supporter financièrement un arrêt de l'activité en raison des fermetures administratives.

Les fuites à l'importation

Le reste de l'année va largement dépendre de la situation épidémique dans les pays développés. Le calendrier de la réouverture des économies déterminera le dynamisme de la consommation cette année. Avec toutefois un problème particulier en France. Les ménages qui ont accumulé une épargne supplémentaire de 110 milliards d'euros l'an passé par rapport à l'année précédente, vont vouloir la consommer quand les restrictions sanitaires seront levées. Cela renforcerait la reprise de l'activité et serait en soi une bonne nouvelle. Mais le risque, c'est que cet argent soit dépensé dans des biens durables importés, des smartphones et des automobiles allemandes notamment, et vienne gonfler le déficit commercial, déjà abyssal de la France.

« Dans un contexte de aggravation du déficit courant, au lieu de chercher à tout prix à faire dégonfler l'épargne accumulée par les ménages pendant la crise, peut-être faudrait-il permettre à ces derniers de l'allouer collectivement de façon plus efficace, notamment vers le financement en fonds propres des entreprises moyennes et de taille intermédiaire (ETI) », se demande Emmanuel Jessua, directeur des études chez Rexecode.

Thierry Lentz : « Nous devons défendre Napoléon et à travers lui notre histoire, pour préserver la cohésion nationale »

FIGAROVOX/GRAND ENTRETIEN - L'historien Thierry Lentz publie Pour Napoléon, un essai dans lequel il s'insurge contre les polémiques qui s'en prennent à l'héritage de l'Empereur.



« Je note une fois de plus que le bicentenaire est l'occasion de malmenner Napoléon en lui accolant n'importe quel adjectif pourvu qu'il soit péjoratif. »

Directeur de la Fondation Napoléon, Thierry Lentz est, avec son maître Jean Tulard, l'un des plus grands historiens de Napoléon et de son aventure inouïe. Il a publié plus d'une quarantaine d'ouvrages sur le sujet, son dernier essai Pour Napoléon a été publié aux éditions Perrin.

FIGAROVOX. - Votre livre s'intitule « Pour Napoléon », est-ce un plaidoyer en sa faveur ?

Thierry LENTZ. - Le titre reflète mon état d'esprit, mais ce n'est pas un plaidoyer. J'ai décidé de l'écrire après une réunion, alors que je participais à l'organisation d'une grande exposition pour commémorer le bicentenaire de la mort de Napoléon, quand un fonctionnaire présent dans l'assemblée a levé la main pour dire qu'il faudrait parler de l'esclavage, du statut de la femme, de la tyrannie, des guerres... Mon sang n'a fait qu'un tour, je lui ai rétorqué : « Vous n'avez qu'à faire une exposition contre Napoléon ! » Ce livre est ma réponse à tous ceux qui voudraient effacer l'héritage napoléonien, en le regardant d'un œil contemporain.

J'ai écrit 46 livres sur l'époque napoléonienne, en abordant souvent les questions que les sensibilités contemporaines nous imposent. Aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir travaillé pour rien. Ce livre aurait pu s'appeler « Pour l'histoire », car même lorsqu'elle est tragique elle est une richesse. Il ne faut pas avoir l'œil arrêté sur ce qui est amer ou étroit. Napoléon faisait confiance aux générations futures pour faire la part des choses sur son bilan et sa postérité. J'espère avec ce livre que nous pourrions replacer le débat historique dans le bon sens.

Que devons-nous à Napoléon, selon vous ?

Nous devons à Napoléon qui nous sommes. Napoléon est en nous. Nous lui devons certes nos institutions, de nombreux monuments, des règles d'urbanisme, comme l'alignement des maisons ou le numérotage des rues, le baccalauréat, la Légion d'Honneur, les Palmes académiques, l'obligation d'enterrer nos morts à six pieds sous terre et même une certaine « fierté » d'être Français. Mais cela va encore plus loin.

Son Code civil, « la source des mœurs et la garantie de la paix publique et particulière », pour reprendre la formule de Jean-Étienne Portalis. Malgré les réformes nécessaires, il reste le socle de notre vie de citoyen, avec les règles d'égalité juridique, de liberté civile et contractuelle, de respect de la propriété, j'aurais tendance à dire « maintenant et à l'heure de notre mort », puisque les règles de succession datent encore de 1804.

On le dit souvent le plus grand chef de guerre, mais il est aussi le plus grand homme de l'histoire de France.

Pour analyser et comprendre tout cela, il faut évidemment resituer le contexte dans lequel Napoléon émerge, après mille ans de légitimité monarchique, et alors que la souveraineté nationale commence à apparaître. Napoléon va s'adapter, composer avec ce présent et un pays qui est dans une situation critique. Ceci explique notamment qu'il étouffe, largement mais sans la violence qu'on lui reproche parfois, la liberté politique. Reconnaissons cependant qu'il y a des situations qui commandent l'action, après la Révolution, les excès du régime conventionnel et l'impuissance du Directoire, c'est Napoléon qui assume cette tâche. On le dit souvent le plus grand chef de guerre, mais il est aussi le plus grand homme de l'histoire de France.

Faut-il célébrer le bicentenaire de la mort de l'Empereur ?

À cause de la pandémie, les seules célébrations qui auront lieu seront probablement celles prévues

le 5 mai au tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène. Mais la commémoration, elle, aura lieu. Elle a même déjà commencé avec une salve de publications, des événements à distance et, à partir de la semaine prochaine une programmation « napoléonienne » touchant toutes les grandes chaînes de télévision. Par ailleurs, tout est prêt pour l'ouverture des grandes expositions prévues. L'horizon du 15 mai nous a été donné par le président Macron. S'il a dit vrai, nous pourrions, ensemble et « en chair et en os » nous précipiter aux Invalides, à La Villette ou aux Archives nationales où tout est déjà en place. Bien des choses sont encore programmées à l'automne, en France et à l'étranger où l'image de Napoléon est encore très forte, y compris dans des pays qui furent autrefois ses ennemis. La Fondation Napoléon a recensé environ 250 événements sur toute l'année 2021.

Je note une fois de plus que le bicentenaire est l'occasion de malmenner Napoléon en lui accolant n'importe quel adjectif pourvu qu'il soit péjoratif.

Pour ne pas effrayer nos contemporains l'exposition « Napoléon » de la Grande Halle de La Villette a prévu des focus sur les « questions qui fâchent », celui concernant la malheureuse décision de 1802 a même été réalisé sous le patronage de la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage. Quoi qu'il en soit, on est un peu déconcerté de constater que beaucoup trop d'intervenants dans ce débat ne se soucient guère d'expliquer, leur but est simplement de s'attaquer à ce qui fait ce que nous sommes, de remplacer une connaissance minimale de l'histoire par leurs slogans.

Pourquoi craignez-vous autant ses détracteurs ?

Sur le plan de la connaissance historique, je ne les crains pas. Ce que je redoute c'est que, par faiblesse, pour ne pas dire lâcheté, on leur laisse imposer leurs idées, leur vision. Les groupes agissants sont minoritaires dans le pays, mais ils sont soutenus et défendus par les politiques et par une idéologie qui se réclame du « progressisme ». Quand MM. Amiel et Emelien, proches d'Emmanuel Macron, avouent qu'ils traitent le passé comme un objet malléable à leur guise, y sélectionnant seulement ce qui leur convient, on comprend qu'ils « canceled » (effacent : ndr) ce qui ne convient pas à leur lecture. Comment peut-on croire qu'il nous sera possible de faire société quand les conseillers du président de la République négligent ce qui fait la culture française, ses traditions et son histoire ? M. Macron a annoncé qu'il allait prendre la parole au moment du bicentenaire. On attend, autant qu'on espère et qu'on redoute, ses propos. C'est dire si l'on a le sentiment de ne plus savoir sur quel pied danser. Sans doute est-il temps de remettre les choses à leur place, dans l'ordre si j'ose dire.

Sinon, tout se passera comme si l'histoire de France n'avait pas eu lieu, comme si la Révolution, le Consulat puis l'Empire n'avaient été que des mirages aperçus pendant un siècle dans des manuels scolaires et des frises chronologiques, devenus haïssables puis effaçables de notre passé commun.

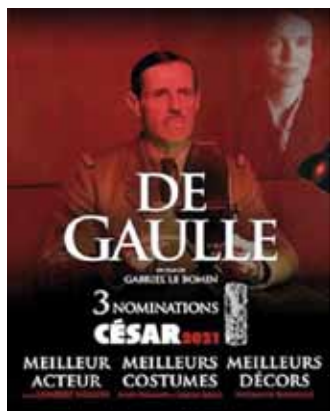
Venir à bout de Napoléon reviendrait à détruire ce que nous sommes.

Napoléon est très pratique pour tous ces gens-là, car c'est une grosse part de l'histoire nationale. En venir à bout reviendrait à détruire ce que nous sommes. L'enjeu dépasse donc totalement ce bicentenaire. S'il faut pouvoir débattre sur l'histoire, il ne faut pas

ACTUALITÉS CULTURELLES

CINEMA

« De Gaulle », film soutenu par le ministère des Armées, nommé dans trois catégories aux César 2021



Mise à jour : 12/03/2021
- Auteur : La Rédaction
- Direction : DiCoD

Le film de Gabriel Le Bomin est nommé dans les catégories « meilleur acteur », « meilleurs décors » et « meilleurs costumes ». La cérémonie des César

2021 se tiendra vendredi 12 mars 2021. « De Gaulle

» retrace l'action du Général depuis la bataille de Montcornet (17 mai 1940) jusqu'au lendemain de l'appel du 18 juin 1940.

Sorti le 4 mars 2020, le film met en scène un moment clé de l'histoire de France et de la vie de l'homme du 18 juin. En mai 1940, fraîchement nommé général de brigade, Charles de Gaulle est confronté à l'effondrement militaire et politique de la France. Il décide alors de s'opposer au défaitisme du gouvernement en place, incarné par le maréchal Philippe Pétain. À cet instant décisif, le général de Gaulle peut compter sur le lien indissoluble qui le lie à sa femme Yvonne, duo incarné à l'écran avec justesse par Lambert Wilson et Isabelle Carré.

« Transmettre la mémoire et enseigner l'action de Charles de Gaulle, notamment aux plus jeunes générations, c'est rappeler que l'engagement pour son pays et l'unité nationale sont essentiels. Que la grandeur d'un pays n'est jamais acquise. Qu'au milieu des épreuves, le refus de la fatalité est le plus sûr chemin de l'honneur. Que le volontarisme et le pragmatisme face aux réalités du monde contemporain doivent toujours guider nos pas », a rappelé Geneviève Dar-

rieusseq lors de l'avant-première du film, le 3 février 2020.

Le ministère des Armées, à travers l'action de la Mission cinéma et industries créatives (MCIC), accompagne les scénaristes, réalisateurs et auteurs dans leur projet, depuis les premiers conseils au moment de l'écriture jusqu'à l'accompagnement de la communication lors de la distribution du film en salle, en passant par l'accueil des tournages, la mise à disposition de matériels, de fonds de soutien ou d'archives. La MCIC soutient ainsi la création audiovisuelle et cinématographique dans l'univers de la défense, en assurant l'accès à l'institution militaire et en permettant une meilleure compréhension des enjeux de défense.

Dans le cadre du tournage du film « De Gaulle », la Mission cinéma et industries créatives, a assuré l'accès à plusieurs lieux du ministère des Armées. Le ministère a ainsi ouvert les portes de l'École militaire pour le tournage de diverses scènes (chapelle Saint Louis, salle des gardes, salon des Maréchaux), a permis le tournage de la bataille de Montcornet sur le camp de Sissonne, ainsi que la mise à disposition de

chairs du musée des blindés de Saumur.

Enfin, le ministère des Armées a accompagné la sortie du film en organisant une conférence de presse lors de l'avant-première, en présence de l'équipe du film. Une projection suivie d'un débat avec des collégiens et des lycéens et une exposition retraçant la vie du général de Gaulle ont également été organisées, en lien avec la Fondation Charles de Gaulle, la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées et le musée de l'Armée.

Sources : Ministère des Armées



POINT DE VUE - Débats (suite)

Les opinions et avis publiés dans cette rubrique n'engagent que leur auteur.

la nier, la salir toujours, en avoir honte: il en va désormais de notre cohésion nationale. Tout le monde a bien compris que Napoléon n'est ici qu'un cache-sexe de l'agenda indigéniste: défaire notre passé, nos traditions et nos croyances pour mieux les remplacer par leur amertume, leur détestation de tout ce qui est national, avec une dose de concurrence victimaire et une lecture de tout au travers du passé colonial. Ils enragent de voir qu'il y a quelqu'un d'heureux quelque part, heureux de prendre du plaisir dans l'étude de l'histoire, heureux de se retrouver avec d'autres pour le «célébrer», heureux et fier d'être Français. Il va nous falloir nous armer de patience et de sang-froid, mais ne pas non plus leur abandonner le terrain. Pour nous aussi, sans doute, l'enjeu dépasse la seule personne, immense et irremplaçable, de Napoléon. Il en va de ce que nous sommes et voulons continuer à être.

Source : Figarovox Par Aziliz Le Corre - Publié le 02/04/2021 à 16:14, mis à jour le 02/04/2021

En Europe, un effondrement démographique en vue

Les dernières informations compilées donnent une image saisissante de ce qui se profile dans l'Union européenne, avec des projections établies à l'horizon 2100.

L'Union européenne s'avère traditionnellement préoccupée par sa situation démographique. Depuis plusieurs décennies, les institutions communautaires recensent, analysent et publient à ce sujet. Les perspectives de dépopulation et d'hiver démographique inquiètent.

Pour ce qui concerne les évolutions de la taille de la population d'un pays, deux ingrédients principaux se composent: faire des enfants, avoir recours à l'immigration. Le solde naturel calcule l'excédent ou le déficit des naissances par rapport aux décès. Le solde migratoire calcule l'excédent ou le déficit du nombre d'immigrés par rapport au nombre d'émigrés.

Tout ceci est très classique, tout comme la publication par la Commission de rapports très fouillés sur les changements démographiques, leurs déterminants et leurs impacts. Ce qui marque, dans la dernière livraison de ce genre de littérature, ce sont (...) les informations compilées donnent une image saisissante de ce qui se profile dans l'Union, avec des projections établies à l'horizon 2100.

Signalons que la date n'est pas forcément si éloignée que cela. Tous les octogénaires et plus de 2100 sont déjà nés.

Partout, un excédent des décès sur les naissances à venir

Si l'on prend le périmètre de l'Union européenne contemporaine, sans le Royaume-Uni donc, on observe que le solde des naissances vivantes par rapport aux décès est devenu négatif au début des années 1990. Il pourrait atteindre -2 millions par an au milieu du millénaire.



Naissances et décès dans l'Union européenne (1965-2100). Il s'agit de l'Union européenne à vingt-sept (sans le Royaume-Uni). | Eurostat / Julien Damon

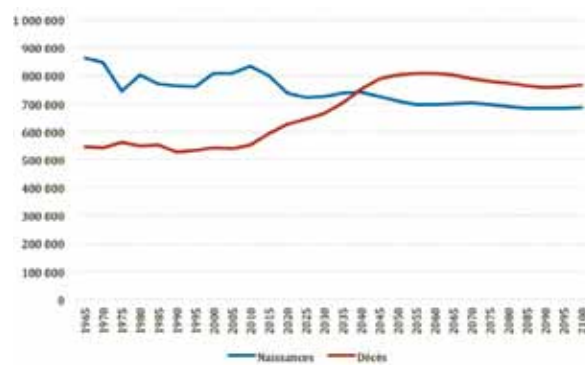
Jusqu'aux années 1970, depuis l'après-guerre en tout cas, le solde naturel était positif dans tous les pays qui composent actuellement l'Union. Pendant la décennie 1970, la dégradation a été rapide et puissante en Allemagne (jusqu'à -210.000 en 1975). Le pays n'a jamais connu depuis un solde naturel positif. L'Autriche, sur la même période a vu son solde naturel basculer en négatif, mais pour se rétablir dans les années 1990 jusqu'à aujourd'hui, période de nouvelle renverse.

Dans les années 1980, ce sont des pays du bloc de l'Est qui voient le nombre de décès excéder celui des naissances: Bulgarie, Hongrie, Roumanie. Ils ne reviendront jamais à des soldes positifs. Le Danemark connaît le même déclin, avant de revenir à meilleure fortune dans la décennie suivante, jusqu'à un nouveau déséquilibre prévu à partir de 2035.

À partir de 1995, c'est l'Italie qui verse dans le négatif. En projections, c'est le pays qui est appelé à connaître les niveaux le plus élevés d'excédents des décès sur les naissances (presqu'un quart de million aujourd'hui, presqu'un demi-million projeté en 2060). Sur la même période, la Croatie et les trois pays baltes tombent aussi en négatif. Ils sont suivis, dans les premières années du nouveau millénaire, par la Grèce. Mais aussi par la Suède, qui connaît là un accident, dans la mesure où son solde redeviendra rapidement positif et devrait se maintenir de la sorte jusqu'à 2075, faisant du royaume le dernier pays européen à entrer dans cette récession naturelle. Si l'on reprend la suite des événements, viennent ensuite, dans le négatif, de grands -démographiquement s'entend- pays catholiques du Sud et de l'Est, la Pologne en 2005, le Portugal en 2010, l'Espagne en 2015. (...)

Déjà davantage besoin de cercueils que de berceaux

Pour la France, le point d'inflexion se situe autour de 2035. Alors que le pays représentait 15% du total du solde naturel positif européen en 1965, il en a représenté jusqu'aux deux tiers en 1985. Chaque année, de 1990 à 2010, c'était 250.000 bébés de plus que les décès. La baisse est ensuite puissante, alimentant un solde naturel négatif pouvant atteindre 100.000 par an au milieu du millénaire.



Naissances et décès en France (1965-2100). | Eurostat / Julien Damon

En un siècle (1975-2075), tous les pays de l'Union auront basculé dans le négatif pour ce qui concerne leur solde naturel. Certes à des rythmes et avec des intensités variées, avec des politiques familiales nationales contrastées et des recours à l'immigration diversifiés.

Certes, aussi, les projections reposent sur des hypothèses et des modèles toujours discutables. Ils portent sur la fécondité, celle-ci se trouvant rétive aux prévisions indiscutables.

Les chiffres de long terme reposent également sur des appréciations concernant les flux migratoires à venir, ceux-ci pouvant avoir une incidence très significative sur la fécondité. En un mot, les prévisions sur les naissances et décès sont aussi fonction des prévisions sur les migrations. Bref, il ne faut jamais prendre pour argent comptant les prévisions démographiques, surtout à mesure que leur horizon s'éloigne dans le temps.

Reste, avec les dynamiques engagées, une image très nette, celle d'une Europe qui a déjà d'abord plus besoin de cercueils que de berceaux. (...)

Source : slate.fr - Julien Damon et Telos - 28 mars 2021

Guerre d'Algérie : «L'occultation du massacre de la rue d'Isly tue les victimes une seconde fois»

FIGAROVX/TRIBUNE - Le 26 mars 1962, des soldats de l'armée française ouvraient le feu, rue d'Isly à Alger, sur des manifestants «pieds-noirs», faisant au moins 46 morts et 150 blessés. A l'heure du rapport Stora, le silence qui entoure ce drame aggrave le sentiment d'injustice des Français d'Algérie et de leurs descendants, explique Jean Tenneroni.



«Né en Algérie française en 1962, je vis le jour pendant sa mise à mort. Je serai peut-être le dernier des Mohicans de cette chaleureuse tribu», explique l'auteur. -/AFP

Ancien officier, Jean Tenneroni est Français d'Algérie, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Français d'Algérie.

Dans La Peste Camus fait dire au prêtre Paneloux que l'amour de Dieu «seul peut effacer la souffrance et la mort des enfants (...) sur ce sommet, tout se confondra et s'égalisera, la vérité jaillira de l'apparente injustice.»

C'est en 1913, non loin de ma ville de Bône, qu'Albert Camus vit le jour, année où fut inauguré ce fleuron de l'art néo-mauresque qu'est la Grande Poste d'Alger.

Né en Algérie française en 1962, je vis le jour pendant sa mise à mort. Je serai peut-être le dernier des Mohicans de cette chaleureuse tribu de «Blackfoot». Quelques semaines après ma naissance, le 26 mars, un torrent de sang jaillit sur le plateau des Glières devant cette Grande Poste d'Alger. Des soldats appartenant à une unité de tirailleurs de l'armée française abattirent officiellement 46 manifestants européens (avec des estimations plus hautes, jusqu'à 80 morts, après prise en compte des morts hospitalisés) et firent 150 blessés.

Ces Français d'Algérie n'avaient pour toute arme que des drapeaux tricolores et pour tout dessein que de vouloir rester Français sur leur terre natale. Camus qui aimait tant la Vérité et la Justice, n'aurait-il pas exigé l'une et l'autre pour nos compatriotes tués rue d'Isly ? Cette manifestation pacifique n'avait pour objectif que de reprendre le contact avec le quartier européen de Babel-el-Oued encerclé et isolé depuis plusieurs jours par la force armée.

Le récent rapport sur les questions mémorielles de Benjamin Stora n'aborde pas ce sujet majeur donnant l'impression de perpétuer une loi du silence sur l'un des plus terribles tournants de la guerre d'Algérie.

Qualifiée «d'émeute (qui) ne peut être dispersée que par le feu meurtrier des troupes» dans les Mémoires d'espoir du général de Gaulle, cette tuerie est légitimée au nom de la lutte contre l'OAS. Pourtant, il n'y avait nulle intention parmi les manifestants de renverser un régime politique, comme ce fut le cas pour les insurgés royalistes du 13 vendémiaire an IV, canonnés par Bonaparte sur les marches de l'Église Saint-Roch. Cette manifestation pacifique n'avait en fait pour objectif que de reprendre le contact avec le quartier européen de Babel-el-Oued encerclé et isolé depuis plusieurs jours par la force armée et dont l'intervention, en représailles des actions commando de l'OAS contre des unités de la gendarmerie et de l'armée, avait causé la mort de nombreux civils dont des enfants.

Les adjoints militaires du préfet de police purent faire passer des consignes d'ouverture de feu dès lors que les barrages étaient franchis.

Une directive du commandement supérieur en Algérie, disparue depuis des archives militaires, aurait prohibé l'emploi de cette unité de combat en contact direct avec la foule à Alger.

À la faveur de l'absence du chef de corps, dont le P.C se trouvait à plus de 100 kilomètres d'Alger, des sections de cette unité de combat furent néanmoins utilisées pour interdire cette manifestation. Les adjoints militaires du préfet de police purent faire passer des consignes d'ouverture de feu dès lors que les barrages étaient franchis. Ces consignes n'étant pas écrites, le commandement local de l'unité n'ordonna le tir qu'en cas de légitime défense face à un tir ennemi, les armes restant, comme au combat, «approvisionnées et chargées».

Dans un premier temps, de nombreux manifestants purent franchir les cordons dispersés de soldats avant de se retrouver piégés plus loin face à des blindés.

Les correspondants de la presse étrangère (Daily Telegraph, New-York Times) racontèrent sans censure ce que fut cet effroyable mitraillage de la foule durant une douzaine de minutes, souvent dans le dos ou à bout portant, malgré les appels à cesser le feu des officiers, pour ceux qui se cachaient ou se relevaient, et pour lequel on ramassa près de deux mille douilles.

L'enquête officielle qui argue d'une légitime défense face à d'hypothétiques tireurs de l'OAS embusqués sur les terrasses n'a jamais pu procurer des preuves déterminantes. On parla aussi au procès de Bastien-Thiry de barbouzes déclenchant le tir.

En réalité, il n'y eut aucun tué de la sorte du côté militaire, pas d'arrestation de tireurs, pas d'armes retrouvées, l'armée était présente sur les terrasses, un hélicoptère Sikorski survola le tout. Même si l'on admet un prétendu tir initial en-dehors des soldats, pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas simplement riposté plutôt que de se livrer à cet acharnement de mitraillage, et ce malgré les appels à cesser le feu de leurs officiers ?

Les phénomènes de panique collective de tir observés par la psychiatrie de guerre face à une perception de danger peuvent sans doute en partie expliquer cet affolement meurtrier dans le climat d'extrême tension de l'époque. Par ailleurs, la très grande majorité de la troupe était composée de soldats maghrébins, non entraînés à des opérations de maintien de l'ordre dans des villes, et qui, en ces dernières semaines de souveraineté française, devaient être assurément moins «sûrs» que les tirailleurs aux côtés desquels mon père servit en 1944 à Monte-Cassino et durant le débarquement en Provence.

Les intentions, ou en tout cas l'état d'esprit, des hautes autorités françaises responsables à Alger, semblent aujourd'hui connus.

Le Préfet de police Vitalis Cros écrivit dans Le temps de la violence: «La nouvelle que nous redoutions et espérions à la fois arriva, les tirailleurs avaient ouvert le feu.» Le Haut-commissaire Christian Fouchet (si l'on en croit Jean Mauriac dans son livre L'Après De Gaulle, notes confidentielles) répliqua au général de Gaulle après son limogeage du ministère de l'intérieur en 1968 pour ne pas avoir maintenu l'ordre en osant faire tirer: «J'aurais osé s'il l'avait fallu... Souvenez-vous de l'Algérie, de la rue d'Isly. Là, j'ai osé et je ne le regrette pas, parce qu'il fallait montrer que l'armée n'était pas complice de la population algéroise.»

De nombreux corps ne furent jamais rendus aux proches. Ils furent amenés directement au cimetière Saint-Eugène par camion militaire, les obsèques religieuses ayant été interdites. Une chape de plomb s'abattit durant des années sur la douleur des familles.

C'est par un patient travail d'historiens, notamment de Francine Desaigne (Un crime sans assassin, 1994) ou de Jean Monneret (Une ténébreuse affaire: la fusillade du 26 mars 1962 à Alger, 2009), que d'autres éléments purent lentement émerger. Sur cette nouvelle base d'informations un documentaire de Christian Weber put être diffusé en septembre 2008 sur FR3.

Contre l'oubli de ces morts, il fallut attendre 2010 pour qu'un geste officiel charitable soit accompli en faveur de la mémoire de ces innocents, celui d'ajouter les noms des tués sur une des trois colonnes lumineuses et tricolores du mémorial national de la guerre d'Algérie sur le quai Branly, en les différenciant toutefois de ceux qui étaient «morts pour la France». Mais la charité ne peut se substituer à la justice.

C'est bien à partir du 26 mars 1962 que s'intensifièrent les enlèvements massifs d'Européens, puisqu'il était acquis désormais que les autorités militaires françaises n'interviendraient plus pour les protéger. Plus près de nous, en décembre 2019, une initiative courageuse de parlementaires pour une proposition de loi tenta de faire reconnaître en vain la barbarie de cette tuerie et des disparitions de pieds-noirs qui s'ensuivirent jusqu'à la terrible journée du 5 juillet à Oran.

En effet, c'est bien à partir du 26 mars 1962 que s'intensifièrent les enlèvements massifs d'Européens, puisqu'il était acquis désormais que les autorités militaires françaises n'interviendraient plus pour les protéger.

Près de 59 ans après, l'oubli de l'une des plus sombres affaires de la Cinquième République ravive le sentiment d'injustice et la soif de vérité. Inconsciemment, n'y a-t-il pas aujourd'hui derrière cette occultation, qui tue les victimes une seconde fois, l'idée radicale de violence propagée dans l'ouvrage de Frantz Fanon « Les damnés de la terre »: «Abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé?»

Comme l'indiquait le Chef de l'État dans son discours du 13 septembre 2018 à propos de Maurice Audin: «Il en va enfin du devoir de vérité qui incombe à la République française, laquelle dans ce domaine comme dans d'autres, doit montrer la voie, car c'est par la vérité seule que la réconciliation est possible.»

Après la répression sanglante de la manifestation populaire du 9 janvier 1905 à Saint-Petersbourg, le régime autocratique tsariste reconnut ses torts en révoquant dans les jours qui suivirent le préfet de police, le maire et le ministre de l'intérieur. Peut-on attendre moins de la République française, près de soixante ans après que ces terribles balles de la rue d'Isly frappèrent des coups brefs sur la porte du malheur pour les Français d'Algérie?

Source : Figarovox Par Jean Tenneroni Publié le 26/03/2021 à 14:46, mis à jour le 26/03/2021

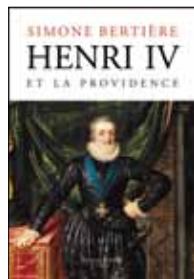
Actualités culturelles

- SÉLECTION LITTÉRAIRE -

LIVRES

Pour vous, j'ai tourné les pages

par Louis Ourliac



HENRI IV ET LA PROVIDENCE, de Simone BERTIÈRE - Éditions De Fallois - 336 pages - 22 euros

Ce récit touche à tous les événements importants de cette seconde moitié du XVI^{ème} siècle, déchirée par les guerres de religion et il en fait revivre les principaux acteurs.

Le retour en force des conflits religieux dans le monde moderne nous permet de mieux comprendre l'extrême violence qu'ils ont revêtue au XVI^{ème} siècle. Le problème des rapports entre

religion et politique que nous avons cru réglé par la neutralité confessionnelle de l'État est en train de resurgir et nous découvrons, comme l'ont fait nos ancêtres, que l'émergence d'une religion nouvelle induit des revendications sociétales inédites. Autant de thèmes qui nous rapprochent d'Henri IV. Alors, comment Henri IV, dont l'accession au trône était hautement improbable, y est-il cependant parvenu ? Il a bénéficié de circonstances si favorables que tous ont cru, et lui le premier, y reconnaître la main de la Providence, qui l'aurait élu pour rétablir la paix dans le royaume. D'où une question capitale : s'est-il contenté de ramasser le pouvoir qui lui tombait du ciel, ou a-t-il contribué personnellement au triomphe par son action ? Réponse : à la lecture du livre pour découvrir comment, au terme d'une incroyable ascension Henri IV, roitelet de Navarre, est devenu roi de France.

MES SOUVENIRS SUR HUGO ET FLAUBERT, de Gertrude TENNANT - Éditions de Fallois - 400 pages - 22 euros

Cet ouvrage est l'histoire vraie d'une jeune anglaise romantique belle, élégante et séduisante de 42 ans, Gertrude Tennant (1819-1918), qui a rencontré Victor Hugo à Guernesey à l'automne 1862 après avoir flirté



avec Gustave Flaubert (1821-1880) âgé de 20 ans alors qu'il était « plus beau qu'un jeune grec ».

Gertrude Tennant raconte Flaubert et Hugo comme elle les a vus : le premier jeune, sauvage, beau, méprisant les convenances, adorant sa mère et sa sœur, passionné par la littérature, l'art et la beauté. Le second adulé par son entourage, attentif à son image, poli et froid à Paris, puis transfiguré par l'exil, séduisant, original, imprévisible, bienveillant avec les enfants, s'enflammant dans les discussions littéraires et politiques.

Dans le Panthéon des poètes, Hugo est un génie, « le génie devenu immortel parmi les poètes français, peut-être le personnage le plus célèbre du XIX^{ème} siècle », par contre Flaubert occupe une place de second rang. Les lettres et les souvenirs écrits sur ses vieux jours témoignent de sa proximité avec ces deux génies alors qu'elle reçoit chaque semaine le Tout-Londres dans son salon. Conservés dans une malle au fond d'un grenier, ils sont édités ensemble pour la première fois.

Le lecteur ne peut manquer de sympathiser avec cette aventureuse, spirituelle et généreuse Anglaise.



L'ÉNIGME DE LA CHAMBRE 622 de Joël DICKER - Éditions DE FALLOIS - 576 pages - 23 euros.

Une nuit de décembre, un meurtre a lieu au Palace de Verbier dans les Alpes suisses. L'enquête de police n'aboutira jamais. Des années plus tard, au début de l'année 2018, lorsqu'un écrivain se rend dans ce même hôtel pour y passer des

vacances, il est loin d'imaginer qu'il va se retrouver plongé dans cette affaire. Que s'est-il passé dans la chambre 622 du Palace de Verbier ? Avec la précision d'un horloger suisse, l'auteur nous emmène au cœur de sa ville natale au fil de ce roman diabolique et époustouflant sur fond de triangle amoureux, jeux de pouvoir, coups bas, trahisons et jalousies, dans une Suisse pas si tranquille que ça.



CHARLES NUNGESSER - DE L'AS DE LA GRANDE GUERRE AU DISPARU DE L'ATLANTIQUE, de Patrick de GMELINE - Éditions du Rocher - 320 pages - 20.90 euros

Charles Nungesser... ce nom, associé à celui de Coli, fait tout de suite penser à la traversée de l'Atlantique en avion, tentée le 8 mai 1927 : on n'eut plus jamais de nouvelles des deux pilotes. L'une des plus grandes énigmes de l'aviation !

Mais, Charles Nungesser est beaucoup plus qu'un explorateur disparu. Au cours de sa courte vie, ce héros français un peu oublié a été officier au 2^{ème} régiment de Hussards, aviateur, as de la Grande guerre avec 43 victoires homologuées (et bien d'autres encore), acteur de cinéma aux Etats-Unis où il joue son propre rôle. Il a été aussi boxeur, fondateur d'une école de pilotage sur un terrain, Orly, qui n'est pas encore l'aéroport international qu'il est devenu, et époux d'une américaine fortunée. C'est une extraordinaire aventure humaine qu'a vécu Charles Nungesser qui est une des figures marquantes de la Grande guerre, de l'aviation et de la Belle Époque.



NAPOLÉON. LA CERTITUDE ET L'AMBI-TION, de Charles-Éloi VIAL - Éditions Perrin - 256 pages - 24 euros

La vie de Napoléon fut une épopée, celle d'un homme aux prises avec son époque. Cette plongée inédite dans les collections de la Bibliothèque nationale aide à mieux le comprendre : les images, les témoins et leurs archives sont prêts à parler (*).

« Il faut avoir un peu de courage pour découvrir Napoléon de près, par les yeux ou par les œuvres de ceux qui l'ont vu. Décaper la légende pour en revenir aux points fondamentaux de la construction de sa personnalité, de son rapport au pouvoir et de ses relations avec ses contemporains, permet de faire émerger une autre image de l'immortel empereur. Tout se résume à ce seul enjeu : comprendre qui il était et s'il fut maître de son destin ou prisonnier d'une fatalité qui le dépassait. Dans cet intervalle entre les deux visions - de l'homme et du génie- se noue le pari biographique napoléonien. » Charles-Éloi VIAL

(*) Lancement de la « Bibliothèque des Illustres » : une iconographie inédite et spectaculaire conjuguée à une biographie écrite avec nervosité accessible à tous et centrée sur la personnalité retenue. L'alliance entre l'image et le texte contribue à renouveler l'art biographique en profondeur.

Histoire de la Touraine

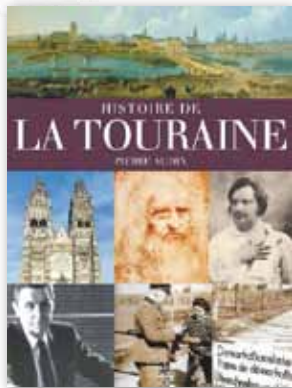
De Pierre AUDIN

Cet ouvrage, illustré de nombreux documents, retrace l'histoire de Touraine : des monuments laissés par les romains jusqu'à nos jours avec le maire de Tours Jean Royer. Toutes les grandes périodes de l'Histoire sont décrites, avec la Touraine féodale, les guerres de religion ou bien encore durant la Seconde Guerre mondiale. Découvrez toutes ces périodes, où est la Touraine a été au premier plan de l'histoire nationale.

L'AUTEUR :

Pierre Audin est diplômé de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales pour un mémoire d'archéologie tourangelle, auteur d'une thèse sur la survivance de pratiques païennes dans le christianisme, professeur d'histoire.

Il a aussi été secrétaire général de la Société archéologique de Touraine durant de longues années, membre de l'Académie des Belles-Lettres de Touraine, secrétaire général de la Société d'Étude de la Rivière Indre depuis 25 ans. Auteur ou co-auteur de 20 ouvrages sur l'histoire de la Touraine, et de 200 études d'histoire ou d'archéologie locales.



parution octobre 2016

19,3 x 26 cm - Relié

Prix public : 35 €

@lagesteditions
www.facebook.com/lageditions
www.gesteditions.com

La Geste / Tél. 05 49 05 37 22
11, rue Norman-Borlaug
79260 LA CRECHE

UN LIVRE - UN AUTEUR

À GAGNER !

En partenariat avec les éditions La Geste, Solidarité Militaire vous offre :

Petit dictionnaire du patrimoine de l'île de Ré De Stéphanie Le Lay

3 EXEMPLAIRES sont à gagner !

Pour participer il vous suffit de découper le bulletin et de le renvoyer à l'adresse suivante :

Solidarité Militaire
17, rue de Bourgogne
75007 Paris



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

Les gagnants seront avertis par mail ou par téléphone. Les lots vous seront envoyés à votre adresse si vous faites parvenir la somme de 4,30 Euros pour l'affranchissement.

Au temps de la Nouvelle France

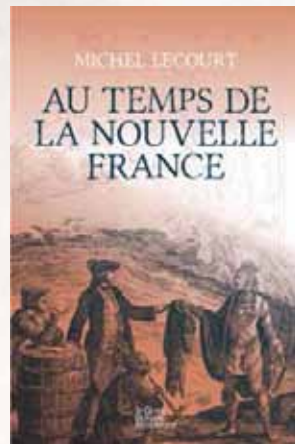
MICHEL LECOURT

Cet ouvrage s'inscrit dans cette atmosphère de fondation d'un nouveau monde. Ce roman exprime la frénésie commerciale engendrée par la vogue du chapeau de castor et son influence sur la géopolitique de l'époque. La lutte pour la maîtrise de la traite des fourrures a entraîné de tragiques conflits entre tribus indigènes. Voici donc l'histoire de personnages vraisemblables, mais imaginaires, vivant des aventures possibles dans un cadre historique très présent. En 1633, le Nouveau Monde à la vie particulièrement rude. La convoitise de la fourrure du castor suscite un véritable délire commercial qui bouleverse les échanges et les relations entre nations indigènes. Son poil court, au plus près de la peau, sert à fabriquer un excellent feutre qui permet d'obtenir de magnifiques chapeaux particulièrement résistants. Il en résulte un féroce affrontement pour la maîtrise de ce trafic face aux Européens.

L'auteur :

Des racines qui plongent pour moitié, mais profondément, dans la terre bretonne, où l'auteur voit le jour. Au sein d'une association, il accompagne les chômeurs dans leur recherche d'emploi. Il participe activement à la vie de son village au sein du conseil municipal (maire adjoint).

Ses romans et ses nouvelles dévoilent sa curiosité et son esprit critique. L'humour, l'émotion, la gravité se côtoient. La vraisemblance de ses textes montre la rigueur de ses recherches. Il vit à Chevru (77).



NOVEMBRE 2019

14,5 X 21cm, Édition Brochée

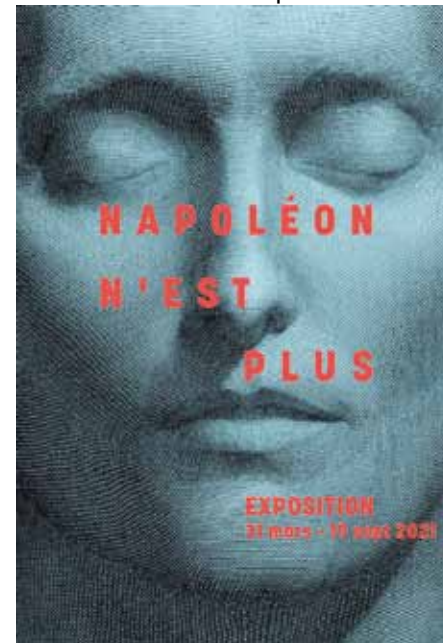
432 pages

25 €

Contact : presse@gesteditions.com - Tél. 05 49 05 37 22 - www.gesteditions.com

EXPOSITION

Musée de l'Armée - Invalides (Paris) Fondation Napoléon.
31 mars - 19 sept. 2021



EXPOSITION
31 mars - 19 sept 2021

NOTRE CARNET

— NÉCROLOGIE —

GUADELOUPE

Un ami de la CNRM le Général Faidherbes BOURGEOIS est décédé

Il était le militaire guadeloupéen le plus titré.

Formé à l'EMIA de St Cyr Coëtquidan, diplômé d'État-Major ayant servi aussi bien en Algérie, aux FFA, dans l'hexagone, en Martinique comme Chef de Cabinet du Général COMSUP, en Guyane en tant que Chef de Corps du RSMA et Commandant Militaire de la Guadeloupe avant d'assumer la responsabilité de Directeur Régional du Service de Sécurité et de Défense de Marseille.

Très proche des associations d'anciens combattants et de l'ARM 971, il était unanimement apprécié par la qualité de son contact humain, par son rayonnement et sa fidélité en amitié.

Avec son départ, la Guadeloupe et les armées perdent un grand militaire, homme de conviction et d'engagement.

06 - ALPES MARITIMES

Monsieur Bernard LEPAGE, Médaille Militaire, décédé le 2 mars 2021, époux de notre adhérente Madame Françoise LEPAGE.

21- COTE D'OR

J'ai le regret de vous faire part du décès de notre adhérent et ami Marius JACQUIN, survenu le 11 mars 2021 à l'âge de 91 ans. Obsèques célébrées le 17 mars dans l'intimité familiale en raison de la pandémie. Marius JACQUIN était membre de plusieurs associations patriotiques. Ancien de la campagne d'Indochine, chevalier de la Légion d'Honneur, médaillé militaire, croix de guerre, croix du combattant il a été directeur des ACVG dans le passé. Un hommage lui sera dédié le 07 avril prochain.

25 - DOUBS

* Madame Andrée BESANCENOT de Besançon décédée en juin 2020

* Madame Marie-Geneviève HEINIS de Chemaudin, décédée le 06/11/2020

* Madame Georgette LONARDI de Mathay, décédée

le 19/11/2020

* Madame Andrée MAUVAIS de la Cluse et Mijoux, décédée le 29/11/2020

* Monsieur Charles BOILLON de Montferland-le-Château décédé le 18/01/2021

* Monsieur Michel MORNIROLI de Voray sur l'Ognon, décédé en février 2021

Qu'ils reposent en paix !

28 - EURE et LOIR

Décès de Monsieur Georges PECOUT de Château-dun 28200, survenu le 23 mars 2021 à l'âge de 95 ans

30 - GARD

Jean SLEZARSKI, adhérent depuis 1968 est décédé à son domicile à Nîmes, le 12 mars 2021, à l'âge de 94 ans.

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur Bernard BONVALOT, ancien vice-président, décédé le 03 avril 2021 à l'âge de 96 ans.

56 - MORBIHAN

Monsieur Joël MENUET, décédé le 16 mars 2021, à l'âge de 71 ans.

Monsieur René QUINTRIC, décédé le 5 avril 2021, à l'âge de 70 ans.

67 - BAS-RHIN

Madame Lucienne MUNIER-PUGIN, épouse de Monsieur André MUNIER-PUGIN, est décédée le 1er avril 2021 à l'âge de 87 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

81 - TARN

L'ARM 81 à la tristesse de vous informer du décès de Madame Eliane SENEGAS survenu le 26 mars 2021 (Castres).

82 - TARN-ET-GARONNE

Nous déplorons le décès de Monsieur PRADALIE, fidèle Adhérent, né le 12 Août 1931 et présentons à sa famille nos sincères condoléances

84 - Haut VAUCLUSE

Décès de monsieur Jean-Emile ANCELY le 18/03/21 à l'âge de 89 ans.

Plaques funéraires personnalisées

Collection granit 300x200mm, texte, insigne et décorations au choix

plus d'infos sur notre site internet www.serigraphiewetter.com



Documentation sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél.Fax: 03 89 69 16 67

Email: contact@serigraphiewetter.com

Décès de monsieur Camille MOMBLED le 28/03/21 à l'âge de 90 ans.

Décès de monsieur Joseph PONS le 29/03/21 à l'âge de 89 ans.

A leurs familles et leurs proches amis, nous présentons nos plus sincères condoléances.

88 - VOSGES

Monsieur Michel LEHMANN, décédé le 24/03/21

SIEGE

Un ami nous a quittés. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Jean-

Claude SLUPEK survenu le 20 mars 2021 à l'âge de 72 ans des suites d'une longue maladie. Jusqu'en 2018, Il fut pendant cinq ans vérificateur aux comptes de la CNRM. Ses obsèques ont été célébrées le 31 mars 2021 en l'église Notre-Dame de Vincennes. A la famille éprouvée, la CNRM présente ses condoléances les plus sincères.

A toutes ces familles dans la peine, nous adressons nos condoléances les plus sincères et les assurons de nos sentiments douloureux et fraternels.

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

- INFOS ADMINISTRATIVES MILITAIRES -

Les faits marquant du CSFM POUR LA PÉRIODE DE FIN 2020, DÉBUT 2021

En raison de la crise sanitaire les sessions se tiennent en visioconférence depuis octobre 2020, le seul épisode présentiel ayant été l'intervention de la ministre des armées, puis le mardi 15 décembre, tous les membres ont été reçus à l'Élysée par le président de la république à l'occasion du cinquantième anniversaire du conseil supérieur de la fonction militaire.

La célébration du 50^e anniversaire du CSFM :

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a affiché sa confiance et l'attention qu'il porte aux armées. L'occasion pour le chef de l'État de rappeler, en cette année qui marque le 50^e anniversaire de l'instance, le rôle essentiel joué par les armées pour la protection des Français, et de louer les efforts menés pour les militaires et leurs familles : « Je sais avec quelle détermination la ministre des Armées s'attache à ce que les efforts budgétaires inédits que la nation consacre à nos armées, se traduisent très concrètement par une amélioration de votre quotidien », a lancé le chef de l'État.

A cette occasion, il a rappelé que Michel Debré, alors ministre de la défense, avait inauguré le Conseil le 3 décembre 1970. Le Président s'est ensuite exprimé sur le statut général des militaires et la condition militaire, puis sur les sujets d'actualité comme la loi de programmation militaire et les opérations en cours.

A l'issue du discours du Président, un échange a eu lieu avec les membres du CSFM sur la base de témoignages. Ont ainsi été successivement évoqués « les valeurs de la concertation militaire, une forme de dialogue social originale, moderne et adaptée aux armées » ; « la force du statut des militaires » ; « la diversité et la promotion sociale dans les armées » ; « la condition militaire et le soutien » ; « le militaire et sa famille dans une société en pleine évolution ».

Ces échanges variés et riches ont permis aux membres du Conseil, d'exprimer clairement au chef des armées leur attachement aux principes qui fondent l'état de militaire, à savoir un ensemble fondé sur des obligations en contrepartie desquelles des compensations leurs sont accordées. Le CSFM et le Président veillent constamment à ce juste équilibre.

Principaux sujets d'études :

Le thème de la protection sociale complémentaire est un sujet majeur qui fera l'objet de travaux tout au long de l'année 2021. Du reste le 8 janvier 2021 le conseil a rendu en procédure d'urgence un avis favorable sur le projet d'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. Toutefois si le principe constitue une avancée majeure, il convient d'attendre les futurs projets de décrets pour en connaître le contenu précis, sachant qu'une prise en charge partielle de la complémentaire santé est un objectif à atteindre.

Les travaux relatifs à la NPRM (nouvelle politique de rémunération des militaires), vont se poursuivre pendant tout le premier semestre 2021. Les objectifs sont de conforter la singularité militaire tout en répondant aux nouveaux enjeux sociétaux et c'est pour cela que vont être revues, mises à jour et améliorées une grande partie du système indemnitaire militaire.

Le CSFM suit avec attention le SEGUR de la santé afin de s'assurer, dans un esprit logique d'équité, que les militaires bénéficient bien de mesures équivalentes à celle du secteur civil.

La question de la vaccination anti-COVID est bien évidemment suivie par le conseil. La stratégie ministérielle a été présentée, et la priorité sera donnée, en plus des soignants, aux forces projetées.

Lcl (er) Hervé de Villaine - Membre du CSFM
Membre de la commission des statuts

LA MÉDAILLE DES VICTIMES DU TERRORISME pour 44 militaires et 20 Gendarmes malgré l'opposition du ministère des armées et de la Gendarmerie

20 Gendarmes ou anciens Gendarmes viennent d'être reconnus comme victimes du terrorisme en se voyant attribuer la médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Selon nos informations 13 de ces militaires sont en exercice, et 7 sont en retraite. Par ailleurs, cette promotion comprend 44 militaires reconnus comme victimes de terrorisme en opérations extérieures (OPEX) dont 32 parachutistes tués ou blessés lors de l'attentat du Drakkar au Liban. Parmi les 237 médaillés, figurent aussi 19 policiers nationaux, victimes notamment des attentats parisiens de 2015 et de 2019 à la préfecture de police.



Le HCECM demande aux armées et à la Gendarmerie de proscrire cette médaille

Malgré les recommandations (Page 149 du rapport annuel...) du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) qui a demandé aux armées et à la Gendarmerie, ce qu'elles ont accepté, de "proscrire l'attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme à des militaires blessés dans l'accomplissement de leurs missions", le ministère de la Justice, qui instruit les demandes, a décidé de reconnaître comme victimes de nombreux militaires dont 20 Gendarmes et de proposer que leur soit décernée cette décoration qui arrive en

cinquième position dans l'ordre protocolaire.

Le HCECM qui estime dans son rapport thématique de septembre 2019 "la mort, la blessure, la maladie" que "le militaire blessé ou tué n'est pas une victime", considère en effet, "eu égard à son objet, que la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme ne devrait pas être attribuée à des militaires tués ou blessés dans le cadre de leur mission". Le HCECM recommande également de reformuler le dispositif issu de la loi du 23 mars 2019, codifié à l'article L126-1 du code des assurances relatif au fonds de garantie des victimes du terrorisme, qui assimile le militaire à une victime. "S'il n'y a pas de raison d'exclure les militaires du bénéfice de ce fonds, la formulation retenue par la loi est impropre, car en contradiction avec le statut des militaires" écrit l'organisme qui préconise de corriger la formulation.

"LA MÉDAILLE NATIONALE DE RECONNAISSANCE A VOCATION A HONORER LES VICTIMES DU TERRORISME ET A PARTICIPER A LEUR RESILIENCE"

Le ministère de la justice qui instruit les dossiers pour cette médaille devant être demandée individuellement, applique purement et simplement les textes qui ne font pas de différence entre victimes civiles et militaires. "La Médaille nationale de reconnaissance a vocation à honorer les victimes du terrorisme et à participer à leur résilience" précise la grande chancellerie de la Légion d'honneur qui gère la décoration. Elle a d'ailleurs publié un communiqué pour donner un relief particulier à cette promotion à forte coloration militaire.

"On peut souligner la présence de 64 militaires dont 32 ont été tués ou blessés dans l'attentat du Drakkar à Beyrouth en 1983, et certains touchés lors d'attentats survenus en Corse entre 1995 et 2013. Par ailleurs, 19 policiers figurent dans cette promotion, victimes notamment des attentats parisiens de 2015 et de 2019 à la préfecture de police".

Source : La Voix du Gendarme Magazine : 1 avril 2021

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Question écrite Assemblée Nationale N° 34638 de M. Belkhir Belhaddad (La République en Marche - Moselle)

Ministère interrogé > Armées - Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense - Titre > Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Question publiée au JO le : 08/12/2020 page : 8843 - Réponse publiée au JO le : 06/04/2021 page : 2953

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la situation de plusieurs femmes de militaires, pour lesquelles le versement de cotisations sociales lié à la liquidation des prestations familiales ne semble pas avoir été effectué par le ministère. Cette situation est préjudiciable aux droits acquis dans le cadre de l'assurance vieillesse des parents au foyer. Les services du ministère opposent aux requérantes une prescription édictée par note interne, dont le point de départ paraît contredire la jurisprudence de la Cour de cassation. Aussi, il souhaite savoir si elle a mis en œuvre ou envisage une régularisation de la situation.

Texte de la réponse

Instituée par la loi du 3 janvier 1972, l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) doit être assimilée à un avantage familial pour retraite et permet aux personnes qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle afin d'élever un enfant ou s'occuper d'un enfant ou d'un parent handicapé de bénéficier gratuitement (sans versement de cotisations sociales) de l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale. Cette affiliation s'effectue uniquement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale et permet au conjoint sans activité professionnelle, ou dont l'activité est exercée à temps partiel, d'acquiescer des trimestres d'assurance retraite au titre du régime général. L'AVPF est notamment diminuée son activité professionnelle et lui permet de bénéficier d'une affiliation gratuite au régime général de l'assurance vieillesse sous certaines conditions, soit s'occuper d'un ou de plusieurs enfants à charge et percevant à ce titre certaines prestations fami-

liales, soit prendre soin d'un proche lourdement handicapé ou très dépendant. La circulaire n° 76 de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) du 15 septembre 1992 rappelle que l'affiliation à l'AVPF, instituée par la loi n° 8 du 3 janvier 1972 a été applicable à compter du 1er juillet 1972. Cependant, les circuits mis en place, dans un premier temps, n'ayant pas toujours fonctionné de manière parfaite, des absences de validation de trimestres « AVPF » sont aujourd'hui constatées. En accord avec la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), une procédure simplifiée a donc été élaborée en vue de permettre d'effectuer des affiliations rétroactives, étant précisé qu'aucune prescription biennale n'étant prévue en matière d'AVPF, c'est la prescription trentenaire qui s'applique. La loi n° 2008-561 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile fixe désormais à cinq ans le délai de prescription de droit commun en application de son article 1er et ayant modifié l'article 2224 du code civil en ce sens : « Les actions personnelles ou mobilières se prescrivent par cinq ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu (...) les faits lui permettant de l'exercer ». En l'absence de régime spécifique en matière d'AVPF, et notamment au regard des dispositions figurant à l'article L. 553-1 du code de la sécurité sociale s'agissant de la prescription biennale des indus de prestations familiales, c'est le droit commun de la prescription civile tel que défini à l'article 2224 du code civil qui doit donc être retenu. Un arrêt de la Cour de cassation du 7 juillet 2016 (Cour de cassation, Deuxième chambre civile, 7 juillet 2016, n° 15-22.299) rappelle que la prescription des droits à l'AVPF doit s'apprécier à compter de leur date d'ouverture du droit aux prestations familiales au sens des dispositions prévues à l'article L. 381-1 code de la Sécurité sociale en matière d'assurance vieillesse : « Mme Y (...) revendique le bénéfice d'un droit afférent aux années 1975 et 1976 ; qu'il en résulte que l'action engagée par l'assurée, qui était soumise à la prescription trentenaire, réduite à cinq ans par la loi [n° 2008-561] du 17 juin 2008, était prescrite au jour de l'entrée en vigueur de celle-ci ». La loi n° 2008-561 du 17 juin 2008 susvisée ayant réformé la prescription en matière civile en 2008, ce sont désormais les dispositions fixées au deuxième

alinéa de l'article 2222 du code civil qui s'appliquent. Il dispose que « En cas de réduction de la durée du délai de prescription (...), ce nouveau délai court à compter du jour de l'entrée en vigueur de la loi nouvelle, sans que la durée totale puisse excéder la durée prévue par la loi antérieure », soit une prescription trentenaire.

DECORATION

Quel est l'ordre de préséance des décorations françaises ?

Une question légitime qui se pose pour tout français, civil ou militaire, décoré d'au moins deux médailles officielles.

Pourquoi ? Parce que le port des médailles officielles, tout comme les médailles elles-mêmes au passage, est réglementé par la loi française. De ce fait, d'une part, vous ne pouvez donc pas porter une médaille si celle-ci ne vous a pas été officiellement décernée (article 433-14 du code pénal pour rappel). Mais d'autre part, vous ne pouvez pas porter vos médailles n'importe comment et dans n'importe quel ordre. Il y a une manière de les porter, selon un ordre précis appelé ordre de préséance, qui respecte l'importance de chacune de vos décorations.

Les grands principes de l'ordre de préséance des médailles françaises

En simplifié, l'ordre de préséance des médailles militaires et civiles françaises suit les principes suivants :

- Les médailles françaises sont portées par ordre d'importance. Les plus importantes sont à arborer en premier
- Dans le cas de deux médailles de même importance (ça arrive), les médailles les plus anciennes sont portées en premier
- Sauf quelques rares exceptions, on ne porte qu'un seul exemplaire d'une même médaille : sa version la plus prestigieuse évidemment (grade ou échelon). Par exemple, si vous avez été décoré à la fois du grade de chevalier et d'officier de la Légion d'Honneur, vous ne porterez que votre médaille d'officier de la Légion d'Honneur.

Cet ordre de préséance permet donc d'harmoniser le port de nos médailles d'une part. Et il se retrouve de ce fait sur les uniformes de nos soldats et des civils décorés.

C'est le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur (actuellement le général d'armée Benoît Puga, depuis le 1er septembre 2016) qui est responsable d'établir l'ordre de préséance des médailles militaires et civiles. Or il arrive que cet ordre évolue. C'est là que les choses se compliquent un peu.

Quel est l'ordre de préséance des principales décorations françaises ?

Le dernier ordre de préséance officiel publié par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur a été arrêté le 15 Juillet 2010.

Ordre de préséance officiel des médailles françaises en date du 15 juillet 2010 C'était le suivant :

- Légion d'Honneur
- Croix de la Libération
- Médaille Militaire
- Ordre National du Mérite
- Croix de Guerre (1939-1945, T.O.E.)
- Croix de la Valeur Militaire
- Médaille de la Gendarmerie Nationale
- Médaille de la Résistance Française
- Ordre des Palmes Académiques
- Ordre du Mérite Agricole
- Ordre du Mérite Maritime
- Ordre des Arts et des Lettres
- Médaille des Evadés
- Croix du Combattant Volontaire
- Médaille de l'Aéronautique
- Croix du Combattant
- Médaille de la Reconnaissance Française
- Médaille d'Outre-Mer (ex médaille Coloniale)
- Médailles de la Défense Nationale
- Médailles des Services Militaires Volontaires
- Médailles d'Honneur ressortissant des différents départements ministériels
- Médaille d'Afrique du Nord et de la Reconnaissance de la Nation
- Médailles Commémoratives diverses et assimilées



Communiqué 28/01/2021
Cliquez ici pour lire l'article en ligne !

Changement de cap pour l'Escale Louvois de Toulon

Façades, espaces de restauration, salles de réunion, bar... « Louvois » fait peau neuve et devient l'Escale Casabianca. 100 chambres (dont 5 premium), au design moderne et épuré, recevront les ressortissants actifs et retraités dès le mois de juin 2022.

C'est avec un immense regret que l'établissement n'a pas pu - en raison de la crise sanitaire - accueillir les ressortissants de la région toulonnaise pour fêter, comme il le fait habituellement, le passage à la nouvelle année.

Cette Saint Sylvestre devait être le dernier rassemblement avant une longue période de fermeture en raison de la rénovation totale du bâtiment de 2 260m² programmée dans le cadre du plan famille.

Avec un budget très conséquent, il s'agit du plus vaste chantier jamais mené par l'IGESA.

L'Escale Louvois est actuellement en plein déménagement. Le directeur, Patrick Campana, et son équipe, épaulés par les personnels des établissements IGESA d'Hyères et de Porquerolles, déploient une énergie considérable pour libérer chaque pièce.

Ils laisseront place aux différents corps de métier qui vont se succéder dès le mois de février pour offrir en juin 2022 un bâtiment totalement rénové et doté de nouveaux services et équipements.

En parallèle, l'institution s'attèle à la mise à disposition de ses structures varoises pour maintenir l'accueil des opérations de convivialité de la population ressortissante locale pendant cette période de travaux.

Régulièrement, l'IGESA reviendra vers les clients de l'établissement, via une newsletter dédiée, pour rappeler à leur bon souvenir les innombrables fêtes et événements qui s'y sont tenus, l'histoire épique de la structure mais aussi, pour témoigner en images de l'avancement des travaux.

Rebaptisée l'Escale Casabianca



L'Escale Louvois battra désormais pavillon sous le nom de l'Escale Casabianca, en mémoire du sous-marin éponyme qui a mené des actions décisives au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ce dernier portait lui-même ce nom en hommage au capitaine de vaisseau Luce de Casabianca qui a servi sous les ordres de Napoléon.

Le sous-marin Casabianca est resté célèbre pour avoir réussi à s'échapper de Toulon lors du sabordage de la flotte en 1942 afin de reprendre le combat. Il s'illustra en particulier en participant à la libération de la Corse et en assurant la liaison entre la France occupée et l'état-major de la France combattante basé à Alger.



Le temps des travaux... accostez à l'Escale Mirabeau



Idéalement située à proximité de la gare SCNF et du centre-ville de Toulon, les 47 chambres (dont 9 VIP) de l'Escale Mirabeau vous accueillent désormais toute l'année.

Renseignements et réservations sur igesa.fr ou au 04 22 43 69 74.

de l'arsenal et de la préfecture Maritime, wifi et TV dans les chambres, petit déjeuner en Take Away, parking (réouverture courant mars), salle de réunion, etc.



Newsletter mars 29/03/21
Cliquez ici pour lire l'article en ligne !

Maisons ATHOS : l'IGESA accompagne les militaires blessés psychiques

Dispositif de réhabilitation psychosociale mis en œuvre par le ministère des Armées et dédié à l'accompagnement des militaires blessés psychiques, le projet ATHOS est entré en expérimentation en ce début d'année 2021 avec l'ouverture de deux maisons (Toulon et Bordeaux) gérées par l'IGESA.

Lors de l'exercice du difficile métier des armes, les risques de blessures ne sont pas uniquement physiques : certains militaires développent, après avoir été engagés dans des opérations de guerre, des syndromes post-traumatiques tels que le repli sur soi, la perte de confiance ou encore des formes dépressives diverses.

Pour accompagner les soldats blessés psychiques qui le souhaitent, un dispositif expérimental de maisons destinées à leur réhabilitation vient d'être mis en œuvre par le ministère des Armées, en collaboration avec l'IGESA.

Deux sites ont été sélectionnés, l'un à Toulon dans le Var et l'autre à Cambes, en Gironde. Cette première phase expérimentale doit être menée jusqu'en 2022.

Vendredi 22 janvier, Florence Parly, ministre des Armées, inaugurerait la maison de Toulon et, mercredi 3 février, Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, coupait le

ruban tricolore de celle de Cambes (cf. photos plus bas).

Ravi de la « qualité de l'accueil qui [lui] a été réservé et de l'excellente organisation de la visite de la maison des blessés », le ministre délégué détaille : « Il y aura différents types de prise en charge... L'objectif c'est que l'on puisse les aider à construire leur propre projet de vie et qu'ils puissent se projeter vers l'avenir. »

Chaque soldat est partie prenante d'un programme non médicalisé adapté et construit avec lui, pouvant aller de quelques jours à plusieurs semaines.

Pilotées par l'armée de Terre pour l'année 2021 au profit de l'ensemble des armées et services, les maisons ATHOS proposent un dispositif complémentaire aux programmes existants (Maison des blessés et la reconstruction par le sport avec le CNSD) pour permettre une préparation progressive et personnalisée du projet de vie du soldat, notamment de sa réinsertion socio-professionnelle, dans le civil ou au sein du ministère.



Entourées par les autorités militaires locales et les équipes IGESA, la ministre des Armées et sa ministre déléguée ont respectivement inauguré les maisons ATHOS de Toulon le 22 janvier (photo gauche) et celle de Cambes le 3 février (photo droite).



QUELQUES DATES CLÉS

Octobre 2020
À l'issue de travaux préparatoires, signature d'une convention entre l'IGESA et l'État Major de l'Armée de Terre (EMAT) relative à l'expérimentation des maisons ATHOS.

Fin nov - début déc 2020
En collaboration avec EMAT, recrutement par l'IGESA des personnels des maisons.

Décembre 2020
Formation des personnels ATHOS au sein de la résidence relais Voltairre IGESA (Paris).

Janvier 2021
Réunion des équipes ATHOS au siège bastiais de l'IGESA.

De gauche à droite : Luc de Colligny, directeur de la maison de Toulon ; Emeline Forstner, coordinatrice (Toulon) ; Renaud Ferrand, directeur général IGESA ; Amanda Pegliasso, coordinatrice (Bordeaux) ; Pierre Knecht, directeur de la maison de Bordeaux et Isabelle Danes, directrice générale adjointe IGESA.

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

Puis viennent ensuite les médailles étrangères pour lesquelles vous devez avoir une autorisation de port donnée par la grande chancellerie justement.

Ordre de préséance des médailles françaises (à jour au 30 septembre 2020) A part pour ces deux derniers points, à date en septembre 2020, le site de la Grande Chancellerie est à jour. L'ordre de préséance officiel des médailles françaises est donc le suivant :

- Légion d'Honneur
- Ordre de la Libération
- Médaille Militaire
- Ordre National du Mérite (ONM)
- Médaille Nationale de Reconnaissance aux Victimes du Terrorisme
- Croix de Guerre (1939-1945, T.O.E.)
- Croix de la Valeur Militaire
- Médaille de la Gendarmerie Nationale
- Médaille des Blessés de Guerre
- Médaille de la Résistance Française
- Ordre des Palmes Académiques
- Ordre du Mérite Agricole
- Ordre du Mérite Maritime
- Ordre des Arts et Lettres
- Médaille des Évadés
- Croix du Combattant Volontaire (1939-1945, de la résistance, Indochine, Corée, A.F.N.)
- Médaille de l'Aéronautique
- Croix du Combattant
- Médaille de la Reconnaissance Française
- Médaille d'Outre-Mer (ex. Médaille coloniale)
- Médaille de la Défense Nationale (possiblement citation sans croix avec médaille de la défense nationale or)
- Médaille des Réservistes Volontaires de Défense et de Sécurité Intérieure (MRV-DSI, ex Médaille des Services Militaires Volontaires)
- Médailles d'honneur ressortissant aux différents départements ministériels



- Médaille d'Afrique du Nord puis Médaille de la Reconnaissance de la Nation (idéalement une seule des deux le cas échéant)
 - Médailles commémoratives diverses et assimilées
 - Médaille de la protection militaire du territoire
- Puis viennent ensuite les médailles étrangères pour lesquelles vous avez eu une autorisation de port, en commençant par les médailles internationales (ONU, OTAN, EU).

Il y a eu depuis des changements parmi la hiérarchie des médailles

Mais l'ordre de préséance évolue au gré des changements des médailles ou des évolutions de textes associés. Chaque changement de médaille est en effet publié au journal officiel. Et depuis 2010, il y a donc eu plusieurs évolutions, qui n'ont pas encore

été reprises dans un nouveau courrier officiel de la Grande Chancellerie... sinon ce serait trop facile.

Plusieurs de ces changements sont néanmoins visibles (mais paradoxalement un peu cachées) dans le bas de la page qui traite du système national des médailles sur le site de la Grande Chancellerie.

Les derniers changements dans l'ordre de préséance

Depuis 2010, on peut noter les changements suivants dans l'ordre protocolaire des décorations françaises ou ordre de préséance des médailles :

- Le gouvernement a créé une médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Elle se situe à la 5ème place de l'ordre protocolaire des médailles françaises
- La médaille des blessés de guerre a été promue à

la 9ème place de l'ordre de préséance. Son ancien classement la situait bien plus bas par le passé, en dessous des médailles militaires commémoratives

- La médaille des Services Militaires Volontaires (SMV) a été remplacée par une nouvelle médaille nommée Médaille des Réservistes Volontaires de Défense et de Sécurité Intérieure (MRV-DSI).
- Création en juillet 2015 de la médaille de la protection militaire du territoire. Par chance, l'article 6 du décret de création de la médaille est très explicite au sujet de la préséance. Il précise : « La médaille de la protection militaire du territoire se porte après la médaille commémorative française. »

Liste de préséance complète ou actuelle ?

Dernière précision pour une vision exhaustive de l'ordre de préséance de nos médailles : les listes de préséance peuvent parfois différer sur un autre point. Certaines médailles militaires ne sont plus décernées de nos jours. Et de fait, elles ne sont plus portées non plus lorsqu'elles deviennent véritablement anciennes. C'est donc assez logique de les exclure de la liste de préséance des médailles françaises, à laquelle elles appartiennent néanmoins. C'est le cas par exemple de la Croix de Guerre 1914-1918, qu'on ne retrouve pas dans notre liste ici, mais qui prend sa place avant la Croix de Guerre 1939-1945 officiellement. Bref, sachant cela, ne soyez pas étonné si en comparant plusieurs sources vous trouvez certaines médailles qui n'apparaissent pas ailleurs.

Pour conclure

L'ordre de préséance est fondamental pour le port de vos médailles, dès lors que vous en avez plusieurs. Un beau montage de médailles militaires et civiles devra évidemment le respecter. Pensez-donc à demander conseil ou à la vérifier par vous-même au moment de rajouter une nouvelle décoration sur votre « placard ». Finalement, notez aussi que je ne parle pas ici de l'ordre de préséance des médailles d'honneur. C'est un sous-sujet qui peut avoir son importance et que je traite donc dans un article dédié.

Source : blog.france-uniforme-service.fr

- INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES -

Le Covid précipite les retraites complémentaires dans le rouge vif (Extraits)

La caisse Agirc-Arrco a replongé en déficit sous l'effet de la pandémie. Pour faire des économies, le recouvrement des cotisations par les URSSAF est à l'étude.

Un déficit historique. Comme ceux de la Sécurité sociale, les comptes des retraites complémentaires des salariés du privé (Agirc-Arrco) ont plongé dans le rouge vif sous le choc de la crise sanitaire.

Selon les chiffres dévoilés le 16 mars, le trou a atteint 6 milliards d'euros en 2020, sur 83 milliards de pensions versées, surtout à cause de l'effondrement des cotisations sociales dû au chômage partiel et aux délais de paiement accordés aux entreprises en difficulté. « C'est un déficit directement lié au choc inédit de la pandémie, décrypte François-Xavier Salleret, le directeur général de la caisse Agirc-Arrco. On peut espérer qu'il se résorbera rapidement avec la reprise, même s'il est encore trop tôt pour effectuer des prévisions fiables. »

Cagnotte confortable

Au sein de la caisse des retraites complémentaires, on parie sur les vertus de la cogestion entre patronat et syndicats pour surmonter cette nouvelle crise. La crise financière de 2008, qui avait durablement plombé les comptes - jusqu'à - 5,6 milliards en 2014 -, avait en effet conduit les partenaires sociaux à prendre des mesures draconiennes de redressement, dont plusieurs années de gel des pensions complémentaires. Un plan qui avait permis de retrouver un excédent de 237 millions d'euros en 2019. Face aux aléas conjoncturels, la caisse Agirc-Arrco peut aussi compter sur sa confortable réserve de 61 milliards, placée à 70 % en obligations et 30 % en actions, qui lui a permis de ramener son déficit total à 4,8 milliards l'an passé et dans laquelle elle a puisé 4,6 milliards.

En interne, les réorganisations se sont aussi enchaînées depuis huit ans pour réduire les coûts de gestion, Ceux-ci ont été régulièrement épinglés par la Cour des comptes comme « très supérieurs » à ceux de la Sécurité sociale. La caisse Agirc-Arrco, composée d'une dizaine d'organismes gestionnaires, tels Malakoff-Humanis, AG2R La Mondiale, Pro BTP ou Klesia, a ainsi taillé dans ses effectifs, qui sont passés de 15 000 à 11 000 personnes entre 2013 et 2020, en jouant sur les départs à la retraite. La qua-

rantaine de logiciels utilisés il y a dix ans ont aussi été fusionnés en un seul grâce à un investissement de 80 millions d'euros. Les frais de gestion annuels ont diminué de 1,9 à 1,3 milliard en huit ans.

Afin de renforcer encore les économies d'échelle, le gouvernement veut confier en 2022 le recouvrement des cotisations Agirc-Arrco aux Urssaf qui récoltent déjà les cotisations de la sécurité sociale et de l'unédic. A la clé, un gain de 170 millions d'euros et une simplification pour les entreprises qui n'auraient plus qu'un seul interlocuteur. Les Urssaf sont, en plus, mieux armées pour lutter contre les fraudes, abonde un haut fonctionnaire du ministère des Affaires sociales. (...)

La chute des cotisations sociales versées par les entreprises en 2020 - liée au chômage partiel et aux délais de paiement étendus - a creusé le déficit plus vite que la crise de 2008

Réforme contestée

Problème, les organisations patronales et syndicales redoutent qu'un tel transfert pénalise la trésorerie des entreprises, qui paient actuellement les cotisations Agirc-Arrco dix à vingt jours plus tard. Plus grave, elles craignent des ratés dans le décompte des droits à la retraite des salariés. « Les Urssaf ne disposent pas de logiciels assez sophistiqués pour vérifier les calculs du système de retraite à points du privé, s'alarme Brigitte Pisa, vice-présidente CFDT de l'Agirc-Arrco, et s'il y a un bug, cela pourrait avoir des effets sur les retraites de 18 millions de personnes. » Une menace à peine voilée pour inciter le gouvernement à faire machine arrière.

Sources : *Challenges* - jeudi 18 mars 2021

AAH : l'allocation aux adultes handicapés passe à 903,60€ par mois en avril 2021

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est revalorisée de 0,1 % au 1er avril 2021. Le nouveau montant sera versé dès le mois de mai aux bénéficiaires.

Au 1er avril 2020, l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) à taux plein pour une personne seule et sans ressources s'élève désormais à 903,60 euros, contre 902,70 € auparavant, soit 0,90 € de plus. Il s'agit d'une revalorisation de 0,1%, faite en prévision de la hausse des prix à la consommation. Les allocataires recevront le nouveau montant à partir des versements de mai, sans aucune démarche à effectuer. Pour percevoir l'AAH, il faut justifier d'un taux d'inca-

pacité d'au moins 80% ou compris entre 50 % et 79 %, en cas de restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi causée par le handicap. La demande d'allocation doit être formulée auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Prorogations des droits - Covid 19

En raison de l'épidémie de Covid-19, les personnes dont les droits à l'AAH sont arrivés à échéance depuis le 1er août 2020 bénéficient d'un maintien du versement de cette prestation pour 6 mois, sans nouvelle décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, ou du président du conseil départemental.

Source : *LE PARTICULIER* du 07/04/2021 Web Figaro - Par Stéphanie DELMAS - Modifié le 07/04/2021 à 12:54 - Publié le 07/04/2021

Pension de réversion : dans quels cas son montant peut-il être révisé ? (Extraits)

Le montant de la pension de réversion n'est pas toujours fixe. Ainsi, dans le régime de base, si vos revenus ou ceux de votre "nouveau" ménage augmentent, le montant de votre pension peut être diminué ou le versement de votre pension peut être suspendu si la somme de vos ressources et de la pension de réversion vient à dépasser le plafond de ressources : 21.320 euros par an en 2021.

A l'inverse, si vos revenus diminuent pour quelque raison que ce soit (perte de votre emploi, passage à temps partiel, départ en retraite, séparation si vous viviez à nouveau en couple...), le montant de votre pension de réversion peut être revu à la hausse, si la pension à laquelle vous aviez le droit avait été réduite pour tenir compte du plafond de ressources.

Toutefois, aucune révision - à la hausse comme à la baisse - ne peut plus intervenir une fois que vous serez vous-même en retraite, c'est-à-dire après que vous ayez demandé vos retraites personnelles ou que vous ayez atteint 62 ans, si vous ne pouvez pas prétendre à une retraite personnelle. En revanche, la variation de vos revenus n'a aucune incidence sur le montant des pensions de réversion versées l'Agirc-Arrco : que vos revenus augmentent ou diminuent, le montant de votre pension de réversion est fixé une bonne fois pour toutes.

Le remariage change la donne

Dans le régime de base, le fait de se marier ne vous fait pas perdre - en principe - votre droit à réversion. Mais attention, si vous vivez en couple après le dé-

cès de votre époux - que vous soyez remarié, pacsé ou vivez en concubinage - on tiendra compte des revenus de votre nouveau ménage pour apprécier si vous respectez ou non la condition de ressources.

En clair, si compte tenu des revenus de votre nouveau conjoint, vous dépassez la condition de ressources (34.112 euros pour un couple), votre pension de réversion sera réduite à concurrence du dépassement, voire supprimée.

A l'Agirc-Arrco, peu importe les ressources de votre nouveau conjoint : le remariage vous prive définitivement du versement de la pension de réversion de votre "premier" conjoint. En revanche, vous pouvez continuer à la percevoir si vous vivez en couple, à condition de ne pas vous remarier.

En cas de décès d'un autre bénéficiaire

Si votre conjoint défunt avait déjà été marié, la pension de réversion a été partagée entre les ex-conjoints au prorata de la durée des mariages (uniquement avec les conjoints non remariés pour la pension versée par le régime complémentaire Agirc-Arrco). Si l'ex-épouse ou ex-époux de votre conjoint décédé meurt avant vous, vous allez récupérer sa part mais uniquement pour la retraite de base, et à condition que vous respectiez la condition de ressources pour y prétendre. En revanche, dans le régime Agirc-Arrco, la part de l'ex-épouse ou ex-époux de votre conjoint décédé ne vous sera pas réattribuée à son décès.

Source : *Capital* Nathalie Cheysson-Kaplan 31/03/2021

La trêve hivernale est prolongée jusqu'au 31 mai (Extraits)

Publié le 04 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1Crédits : © pixamo - stock.adobe.com



Face à la crise sanitaire, la trêve hivernale des expulsions locatives est repoussée de deux mois. Elle prendra fin le 1er juin 2021 au lieu du 1er avril 2021.

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

Cette prolongation vise à maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative. Dans le même temps, les propriétaires concernés seront indemnisés. Des mesures exceptionnelles pour anticiper la sortie de trêve sont annoncées.

La trêve hivernale suspend du dimanche 1^{er} novembre 2020 au lundi 31 mai 2021 l'expulsion d'un locataire, notamment pour cause d'impayés successifs.

Gaz, cookies publicitaires, trêve hivernale... ce qui a changé au 1^{er} avril (Extraits)

Les tarifs du gaz vont légèrement baisser jeudi. Certaines mesures sociales, mises en place au début de la crise sanitaire, prennent fin. D'autres, à l'inverse, sont prolongées.

Chaque nouveau mois s'accompagne de son lot de changements. A partir de ce 1^{er} avril, les Français vont de nouveau voir leurs factures évoluer. Les prix du gaz baissent légèrement. Sur internet, la réglementation concernant l'usage des cookies dans la publicité ciblée évolue. Tour d'horizon.

• Prix du gaz

Bonne nouvelle pour les consommateurs de gaz. Après plusieurs mois de hausse, les prix du gaz vont diminuer de 4,1 % au 1^{er} avril, a annoncé la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans le détail, la baisse sera de 1,2 % pour le gaz de cuisson, de 2,5 % en cas de double usage (cuisson et eau chaude) et de 4,3 % pour le chauffage. Cette chute des prix s'explique par « une moindre demande en gaz naturelle liée à la remontée des températures », détaille la CRE, « et par une baisse des prix du gaz naturel liquéfié en Asie et en Europe ».

• Fin du coup de pouce vélo

A partir du 1^{er} avril, les amoureux de bicyclettes ne

pourront plus bénéficier du « coup de pouce » vélo. Cette aide financière de 50 euros, mise en place lors du premier déconfinement, permettait de bénéficier d'un forfait de 50 euros hors taxes pour faire réparer son vélo par des professionnels agréés. Elle devait initialement prendre fin au 31 décembre 2020, avant d'être prolongée de trois mois.

• La trêve hivernale prolongée

La ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, l'avait indiqué au mois de février : la trêve hivernale des expulsions locatives est prolongée de deux mois. Elle « prendra fin le 1^{er} juin au lieu du 1^{er} avril », en raison de la crise due à l'épidémie de Covid-19. « Cette décision de prolonger entraîne aussi une trêve sur les coupures d'énergie suite à des factures de chauffage impayées », avait précisé la ministre dans les colonnes du « Parisien ». L'année précédente, la trêve hivernale avait déjà été prolongée en raison de la crise sanitaire.

• La publicité ciblée sur internet mieux encadrée

Fin du sursis pour les cookies publicitaires.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), régulateur français des données personnelles, sanctionnera à partir du 1^{er} avril les éditeurs pistant les internautes sans leur feu vert.

En clair, les personnes devront « consentir au dépôt de traceurs par un acte positif clair (comme le fait de cliquer sur « j'accepte » dans une bannière cookie) », indique la CNIL. Concrètement, le régulateur souhaite que le consentement soit explicite et que le bouton « Refuser tout » soit affiché avec le même habillage graphique que « Tout accepter ». Cette possibilité est encore souvent cachée dans de multiples sous-menus pour décourager l'utilisateur, quand elle n'est pas tout simplement indisponible. La CNIL avait laissé six mois aux éditeurs de sites et d'applications mobiles pour s'adapter.

Source : Par Les Echos - Publié le 31 mars 2021

Covid-19 : un certificat sanitaire européen pour faciliter la libre circulation

Publié le 24 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1 Crédits : © Romain TALON - stock.adobe.com

Pour permettre les déplacements dans l'Union européenne (UE), la Commission européenne a proposé la création d'un certificat vert numérique. Ce « passeport vert » concernera les personnes vaccinées mais aussi celles qui seront négatives au test PCR de dépistage du Covid-19.



Alors que l'Europe, en proie à la troisième vague du coronavirus, impose des restrictions de déplacement, la Commission européenne a dévoilé un projet de certificat vert numérique (nouvelle fenêtre) le 17 mars 2021. Ce « passeport sanitaire » a pour objectif de faciliter les voyages au sein de l'UE. Ce dispositif sera aussi ouvert à quatre pays hors UE : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Prévu pour être opérationnel en juin, il doit être adopté dans une même configuration par tous les États membres, à la fois par le Parlement européen et le Conseil européen.

Un passeport sanitaire sécurisé

Ce « passeport sanitaire » ou certificat vert permettra

de justifier d'une vaccination contre le Covid-19 ou d'un test PCR négatif ou, également, d'une immunité à la suite d'une infection. Doté d'un QR code, il pourra être contenu dans un smartphone ou sur un document papier.

Cet outil comprendra des informations limitées :

- nom ;
- date de naissance ;
- date de délivrance ;
- informations pertinentes sur le vaccin/test/rétablissement ;
- identifiant unique du certificat.

La Commission s'engage également sur le respect de la protection des données personnelles :

- vérifiées uniquement pour confirmer l'authenticité et la validité des certificats ;
- non conservées par les pays de destination.

Tous les vaccins autorisés dans l'UE (actuellement ceux de Pfizer/BioNTech, Moderna, AstraZeneca/Oxford et Johnson & Johnson) seront pris en compte. Les États membres pourront accepter d'autres préparations (Sinopharm et Sputnik V notamment). Les pays de l'UE disposeront également de la faculté de l'appliquer, s'il y a lieu, à d'autres activités : accès aux restaurants, spectacles, etc.

L'utilisation de cet outil sera provisoire jusqu'à ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare la fin de la pandémie.

Un risque de discriminations ?

Ce certificat vert ne doit pas être une « condition préalable » à la libre circulation dans l'UE, selon le texte. C'est pourquoi, **tous les citoyens (vaccinés ou non vaccinés) pourront bénéficier de ce certificat vert sans discrimination, cet outil incluant aussi la présentation d'un test PCR négatif pour se déplacer.**

Ainsi, les États imposant aux titulaires de ce certificat une quarantaine ou un test PCR devront répondre de cette décision auprès de Bruxelles. Il en sera de

CLUB LOISIRS ET CONVIVIALITE

PRESIDENT DU CLUB : M. Pierre ZOONEKYND assisté de Mme Katty MÉLASSE



Si la situation évolue favorablement, les rendez-vous de fin d'année avec réveillons, vous seront proposés dans le journal de septembre.

Aucune inscription ne sera prise avant la parution du journal.

Pour tout renseignement concernant le Club Loisirs et Convivialité, merci de nous contacter en téléphonant au 01.45.50.53.00, **UNIQUEMENT**, du mardi au vendredi, entre 13 h 45 et 16 h 30.

INFORMATION LIEE AU COVID-19

La situation que nous connaissons a obligé l'IGESA à supprimer un certain nombre de séjours.

Tous les adhérents concernés ont été informés directement par l'IGESA afin de leur proposer un report à une autre date.

Comment régler le solde de votre séjour ?

Quelques semaines avant le début de votre séjour, vous recevrez une facture. Elle est à régler, 10 jours avant le début de votre séjour, **DIRECTEMENT à l'IGESA BASTIA.**

Ce règlement ne doit pas transiter par la CNRM.



VERNET-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales)

« Hôtel du Portugal » IGESA – Allée du Parc
66820 VERNET-LES-BAINS - Tel. 04 68 05 55 62

A 60 km de Perpignan, en direction de Font-Romeu, Vernet-les-Bains

est une station thermale et climatique située sur les flancs du Canigou à 650 m d'altitude, dans la magnifique vallée du Cady.

Entouré d'un parc verdoyant, face au village de Vernet-les-Bains,

vous apprécierez la sérénité et le charme raffiné de cet hôtel du début du siècle dernier.

Inscriptions dès réception du journal

20 chambres doubles

- ✓ du dimanche 10 octobre au dimanche 17 octobre 2021 : 301 €
- ✓ du dimanche 17 octobre au dimanche 24 octobre 2021 : 301 €
- ✓ du dimanche 24 octobre au dimanche 31 octobre 2021 : 301 €
- ✓ du dimanche 10 octobre au dimanche 31 octobre 2021 : 903 €

N'hésitez pas à faire adhérer à la CNRM des parents ou des amis. Ils pourront ainsi vous accompagner lors de vos séjours, (Ils peuvent adhérer en qualité de membre actif ou sympathisant).

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

même avec les États empêchant les titulaires de ce certificat d'entrer sur leur territoire.

Des interrogations persistent néanmoins sur le plan scientifique, en particulier pour savoir si des personnes vaccinées pourraient être porteuses du virus de façon asymptomatique et le transmettre.

L'APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : Comment avoir une idée du montant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ? Toutes les réponses ... Mises à jour au 1er janvier 2021



Comment se calcule l'APA ?

Le montant du plan d'aide est calculé en fonction du degré de dépendance et des besoins effectifs de la personne âgée. Une participation est demandée en fonction des ressources. Sauf si celles-ci sont inférieures à 815,84 euros par mois.

A partir de janvier 2021, les montants maximums des plans d'aides sont fixés à :

1747,58 euros mensuels pour les personnes classées en GIR 1 : A savoir très dépendantes, psychologiquement et physiquement. Ce sont principalement des personnes grabataires, nécessitant une assistance permanente.

1403,24 euros mensuels pour les GIR 2 : A savoir les personnes physiquement dépendantes mais complètement lucides psychologiquement ou bien physiquement indépendantes mais psychologiquement déséquilibrées.

1013,89 euros mensuels pour les GIR 3 : Ce sont celles psychologiquement lucides, mais partiellement indépendantes physiquement, et dont l'état de santé nécessite une assistance plusieurs fois par jour

676,30 euros mensuels pour les GIR 4 : A savoir, celles qui doivent être assistées pour leurs déplacements et parfois pour leur toilette et leur habillement. Les personnes dont le degré de perte d'autonomie est évalué comme relevant du GIR 5 ou du GIR 6 ne peuvent pas percevoir l'APA.

Le montant des plafonds de l'APA peut être majorés de :

- 509,76 euros par an, soit 42,48 euros par mois, si un proche aidant est indispensable au maintien à domicile du bénéficiaire de l'aide et s'il ne peut pas être remplacé par aucun autre proche

- 1012,76 euros par an, soit 84,40 euros par mois, en cas d'hospitalisation du proche aidant dont l'aide est indispensable.

Pour l'APA en établissement, ce montant mensuel maximum dépend du lieu d'accueil.

Le versement de l'APA peut-il être refusé ?

L'attribution de l'APA est une décision qui peut être révisée ou annulée. En effet, si le bénéficiaire ne répond plus à certains des critères de son attribution ou s'il ne paye pas sa participation au ticket modérateur, le versement de l'APA sera annulé. Il existe plusieurs situations qui justifient le refus de l'attribution de l'APA. Par exemple, si le demandeur ne se plie pas aux conseils du plan d'aide, si l'équipe médico-sociale fait un rapport négatif ou bien si le prestataire de l'aide à domicile porte préjudice au bénéficiaire.

Peut-on contester un refus de versement de l'APA ?

Si un demandeur ou ses proches désirent contester un tel refus, ils peuvent soit demander l'aide de la mairie du domicile, soit se présenter devant une commission spéciale dirigée par le président du conseil général qui statuera.

Un reste à charge revu à la baisse à compter du 1er mars 2016

Pour les personnes dont le plan d'aide est élevé, la loi introduit un nouveau mode de calcul visant à diminuer leur participation au financement du plan d'aide.

Pour une partie du plan d'aide comprise entre 350 et 550 euros, la personne âgée perçoit un abattement dégressif qui peut aller jusqu'à 60% ; 0% pour un revenu égal à 3 004,52 €. Si la partie du plan d'aide est supérieure à 550 euros, l'abattement sera de 80%.

Au premier janvier 2021 :

1. Pour des ressources mensuelles inférieures ou

égales à 815,84 euros par mois, il n'y a aucun reste à charge.

2. Pour des ressources supérieures à 815,84 € et inférieures ou égales à 3 004,52 €, le reste à charge peut varier de 0% à 90% du montant du plan d'aide.

3. Pour des ressources supérieures à 3 004,52 €, la participation est égale à 90 % du montant du plan d'aide utilisé.

La nouvelle grille de calcul sera automatiquement prise en compte par les services du Département.

A noter : lors de la visite d'évaluation à domicile, l'équipe médico-sociale départementale prendra désormais en compte les besoins et la situation du demandeur et des proches aidants. (Source Age-Village).

L'APA est-elle remboursable ?

Non, l'allocation personnalisée d'autonomie n'est pas remboursable sur la succession, les legs ou les donations. Une fois versée, celle-ci ne sera pas remboursée par l'héritier ou le bénéficiaire d'une donation.

Source : avec Retraite Plus

Voiture électrique : Un crédit d'impôt pour l'installation d'un système de charge (Extraits)

Les contribuables qui équipent leur logement d'un système de charge pour véhicule électrique peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Le point sur les conditions d'application de ce nouveau bonus fiscal.

Pour encourager les ménages français à rouler en électrique, les pouvoirs publics viennent de créer un nouveau dispositif d'incitation fiscale. Il prévoit que tous les contribuables qui font installer un système de charge pour véhicule électrique dans leur logement entre 2021 et 2023 auront droit à un crédit d'impôt, imputable sur leur impôt sur le revenu et remboursable pour la fraction qui dépasse l'impôt dû. Ce dispositif succède au crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) accordé jusqu'en 2020 en cas d'installation d'un tel équipement dans votre résidence principale.

TOUS LES CONTRIBUABLES SONT CONCERNÉS

Vous pouvez bénéficier de ce nouveau crédit d'impôt si vous êtes fiscalement domicilié en France (vous n'y avez pas droit si vous êtes non résident). Peu importe que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre logement. L'avantage s'applique que vous décidiez d'équiper votre résidence principale ou, si vous en avez une, votre résidence secondaire (si vous en avez plusieurs, le crédit d'impôt joue à raison de l'équipement d'une seule résidence secondaire).

L'AVANTAGE PEUT BÉNÉFICIER À CHAQUE CONJOINT

Le crédit d'impôt est accordé à raison de l'installation d'un système de charge par logement. Soit deux équipements au maximum si vous équipez à la fois votre résidence principale et votre résidence secondaire. Ce nombre est doublé, soit 4 équipements en tout, si vous êtes marié ou pacsé soumis à imposition commune.

Vous devez faire appel à un professionnel pour acheter et faire installer le système de charge. Sa facture devra comporter certaines mentions obligatoires (lieu de réalisation, nature, désignation et montant des travaux, etc.), faute de quoi vous risquez une remise en cause de l'avantage obtenu en cas de contrôle fiscal.

Attention. Les caractéristiques techniques des équipements éligibles au crédit d'impôt doivent être fixées par un arrêté ministériel non encore publié. Selon toute vraisemblance, ce seront les mêmes que celles qui étaient exigées pour bénéficier du Cite (bornes de recharge dont la prise respecte la norme IEC 62196-2).

JUSQU'À 1 200 € DÉDUITS DE VOS IMPÔTS

Le crédit d'impôt est égal à 75 % de la dépense payée (prix d'achat + frais de pose) et il est plafonné à 300 € par équipement. En pratique, vous pouvez donc bénéficier d'un crédit d'impôt maximal de 600 € si vous vivez seul et de 1 200 € si vous êtes marié ou pacsé. L'avantage sera déduit des impôts dus sur vos revenus encaissés l'année du paiement de la dépense. Si vous versez un acompte à la signature du devis et payez le solde après les travaux, l'avantage s'appliquera l'année de règlement de la facture définitive.

Attention, si vous obtenez un remboursement de tout ou partie de vos dépenses dans un délai de 5 ans suivant l'installation du système de charge, le fisc pourra vous demander de restituer la fraction du crédit d'impôt correspondante. Aucune reprise ne sera toutefois appliquée si le remboursement fait suite à un sinistre survenu dans votre logement. Retenez

aussi que **ce crédit d'impôt est soumis au plafonnement global des niches fiscales, mécanisme qui consiste à limiter la somme de vos réductions et crédits d'impôt à 10 000 € par an.**

LE « DROIT À LA PRISE » EN COPROPRIÉTÉ

Si vous êtes locataire ou propriétaire d'un appartement dans un immeuble collectif, le « droit à la prise » vous permet de faire installer à vos frais une borne de recharge pour véhicule électrique sur votre place de parking à usage privatif (à condition de pouvoir la relier à un compteur électrique individuel). Un droit assoupli depuis le 1er janvier 2021 car vous pouvez désormais en bénéficier que votre stationnement soit couvert ou en extérieur, clos ou identifié par un simple marquage au sol. Après avoir fait établir un descriptif détaillé des travaux par un professionnel, vous devez l'adresser à votre propriétaire avec copie au syndic de copropriété (directement au syndic si vous êtes propriétaire), afin qu'il inscrive votre projet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Cette inscription est destinée uniquement à informer les autres copropriétaires, aucun vote n'est requis. Le propriétaire ou le syndic peut toutefois s'opposer aux travaux s'il a un motif légitime et sérieux. Il doit alors saisir le tribunal judiciaire sous trois mois. Passé ce délai, s'il n'a pas réagi, vous pouvez faire réaliser les travaux (même si l'assemblée générale n'a pas encore eu lieu).

Olivier Puren - Source : UFC QUE CHOISIR du 09/03/2021 Publié le : 09/03/2021

LEP, LDDS, PEL... Les doublons d'épargne réglementée seront bientôt interdits (Extraits)

Actuellement, avant d'ouvrir un Livret A, les banques vérifient que le client n'en possède pas déjà un. Début 2024 au plus tard, ce contrôle sera étendu aux autres livrets, à savoir le LEP mais également le LDDS (Livret de développement durable et solidaire), le Livret Jeune ou encore le PEL (Plan épargne logement) et le CEL (Compte épargne logement).

Depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, les Français contraints de limiter leurs sorties ont moins dépensé et ont donc épargné. Pour protéger leur bas de laine involontairement constitué, ils ont déposé massivement leur épargne sur le livret A et LDDS (Livret de développement durable et solidaire). Avec la situation qui perdure, la tentation est donc grande d'ouvrir plusieurs produits d'épargne réglementée.

Afin d'inciter les Français à réinjecter ces fonds dormants dans l'économie, les banques devront prochainement vérifier si le client qui demande l'ouverture d'un livret d'épargne réglementé détient déjà un produit identique de la même catégorie. Mis en oeuvre depuis plusieurs années pour les Livrets A, ce contrôle de la multi-détention est étendu aux Livrets de développement durable et solidaire (LDDS), aux Plans épargne logement (PEL), aux Comptes épargne logement (CEL) ou encore aux Livrets d'épargne populaire (LEP). Cette mesure devrait entrer en vigueur en 2024 au plus tard. Avant cette date limite, les arrêtés fixant des dates d'application propres à chaque produit seront pris.

Transfert des fonds sur un autre compte

Lorsqu'elle est interrogée, l'administration fiscale répond à l'établissement bancaire demandeur dans un délai maximal de deux jours ouvrés. Si le client a refusé que les informations relatives à d'autres livrets A qu'il détient déjà soient communiquées à l'établissement par le fisc et si celui-ci répond que le client est déjà détenteur d'un ou plusieurs produits d'épargne réglementée de la même catégorie, la banque ne procède pas à l'ouverture du placement et informe le client des raisons du refus.

Une fois informée, la personne concernée dispose alors d'un délai de deux mois pour régulariser sa situation. À défaut, les produits d'épargne réglementée maintenus irrégulièrement sont soldés d'office par la banque et les sommes y figurant sont transférées sur un autre compte ouvert dans le même établissement au nom du même titulaire ou, à défaut, sur un compte d'attente.

Textes de lois et jurisprudence :

Décret n° 2021-277 du 12/03/2021 relatif au contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée, JO du 14 (livret d'épargne populaire - LEP - conditions d'éligibilité - contrôle de la multidétention de livrets d'épargne)

Source : LE PARTICULIER du 19/03/2021

Web Figaro - Par Stéphanie ALEXANDRE - Modifié le 19/03/2021 à 09:00 - Publié le 19/03/2021

Déclaration de revenus 2021 : dates-limites, comment et quand déclarer

Voici quelles sont les dates-limites de réception et de dépôt des déclarations d'impôt pour 2021. Quand et comment déclarer ? Tout savoir sur votre déclaration de revenus.



Les dates limites en matière de déclaration d'impôt et de dépôt de liasses fiscales sont fixées chaque année par l'administration. Le point sur les dates applicables en 2021.

Qui reçoit encore une déclaration de revenus ?

Précision préalable importante : cette année, seuls les contribuables ayant adressé une déclaration de revenus papier l'année dernière devraient recevoir leur formulaire 2021 par courrier. Ceux qui ont déclaré en ligne l'an dernier ne devraient donc pas recevoir de feuille d'impôt pré-remplie.

Quelle est sa date d'envoi ?

Les envois des formulaires de déclarations de revenus 2021 par les services des impôts ont normalement lieu au cours du mois d'avril, lors de la période des vacances de Pâques. Il n'existe pas de date de réception précise, mais vous devez dans tous les cas avoir reçu votre feuille d'impôt avant la mi mai 2021. Le formulaire que vous recevez n'est pas vierge mais pré-rempli. En le parcourant, vous devez donc vérifier sur votre déclaration que les impôts n'ont pas fait d'erreur.

Que faire en cas de feuille d'impôt non-reçue ?

Peu de contribuables doivent encore utiliser le formulaire papier, la télédéclaration d'impôt en ligne étant obligatoire. Depuis plusieurs années, l'administration impose en effet aux contribuables de faire leur déclaration directement en ligne sous peine d'amende, même si quelques exceptions existent néanmoins. Cette télédéclaration peut être faite même si vous n'avez pas reçu votre formulaire par courrier.

Si vous n'avez pas reçu votre feuille d'impôt passé le mois de mai et que vous souhaitez déclarer par courrier, il est possible de télécharger le formulaire 2042, accessible en ligne sur internet à partir de la fin du mois d'avril sous la forme d'un fichier PDF à imprimer. Vous pouvez alors faire votre déclaration par écrit, en remplissant tous les champs demandés, y compris votre nom et votre adresse.

Quand déposer sa déclaration de revenus 2021 ?

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source n'a pas supprimé l'obligation de déclarer ses revenus aux impôts. La traditionnelle déclaration de revenus est donc maintenue : les contribuables continuent donc de déclarer en respectant les délais limites fixées par l'administration fiscale. Toutefois, l'obligation de déclarer ses revenus est supprimée depuis 2020 pour une partie des contribuables.

La déclaration d'impôt 2021 portant sur les revenus de l'année dernière doit être remplie et déposée en ligne avant les dates limites annoncées par Bercy, qui varient selon les départements.

Les dates limites d'envoi des déclarations de revenus ne sont pas encore connues. Bercy devrait les annoncer dans la période de février-mars 2021. Ces dates devraient être très proches de celles applicables les années précédentes puisqu'elles interviendront entre la fin du mois de mai et la mi-juin.

Quels sont les délais sur internet ?

Les dates limites de déclaration d'impôt varient en fonction du domicile du déclarant.

Le service de déclaration en ligne a ouvert pour tout le monde le 8 avril 2021, les délais limites varient selon les départements afin d'atténuer les pics de connexions à l'approche des dates butoirs. (...)

Les dates limites de télé-déclaration étaient fixées aux jours suivants :

- jeudi 4 juin à minuit pour les départements 01 à 19 ;
- lundi 8 juin à minuit pour les départements 20 à 54 ;
- jeudi 11 juin à minuit pour les départements 55 à 976.

Pour déterminer votre département, les impôts retiennent votre adresse au 1er janvier 2021. Il ne s'agit pas des dates de fermeture du service de déclaration en ligne : vous pouvez toujours déclarer après la date limite, mais vous vous exposez alors à une pénalité fiscale (voir plus bas).

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

Précision : la déclaration en ligne peut être faite le jour limite indiqué jusqu'à 23h59.

Quel délai pour la déclaration papier ?

La date limite de dépôt papier de la déclaration 2021 intervient avant les dates limites de déclaration en ligne. Elle devrait être fixée à fin mai - début juin.

Attention : tous les contribuables ont désormais l'obligation de déclarer leurs revenus en ligne. Ils risquent une pénalité s'ils envoient leur déclaration sous forme papier. Sous réserve de quelques exceptions et tolérance.

L'envoi papier peut se faire de deux façons. Vous pouvez choisir d'envoyer votre déclaration par la Poste (dans ce cas, le cachet de la Poste fait foi) ou en la déposant directement au centre des impôts le plus proche de chez vous.

Quel délai pour les expatriés et non-résidents ?

Les expatriés et les non-résidents se voient aussi appliquer des délais limites, qui seront fixées en début d'année par le fisc. Pour la déclaration en ligne de l'an dernier, la date limite était fixée au jeudi 4 juin. Pour la déclaration papier, la date butoir était fixée au vendredi 12 juin.

Comment modifier sa déclaration ?

Si vous envoyez votre déclaration mais que vous souhaitez ensuite la modifier (erreur, oubli, etc.), sachez que vous pouvez toujours corriger votre déclaration d'impôt même en cas de dépassement des dates limites mentionnées ci-dessus.

Comment déclarer la première fois ?

Si vous faites votre première déclaration de revenus, l'administration fiscale ne vous adresse pas de formulaire pré-rempli. Vous devez alors accomplir certaines démarches pour déclarer vos revenus de l'an dernier à l'administration fiscale.

La déclaration 2021 est-elle automatique ?

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source n'a pas supprimé la déclaration de revenus annuelle : les contribuables continuent de déclarer leurs revenus perçus l'année précédente, ce qui permet notamment aux impôts de mettre à jour leur taux de prélèvement à la source. Cette éventuelle mise à jour du taux intervient alors à partir du mois de septembre.

Toutefois, l'administration a mis en place une déclaration d'impôt automatique pour certains contribuables aux revenus réguliers et n'ayant pas a priori besoin de modifier leur déclaration. Les contribuables concernés ne reçoivent donc pas de formulaire de feuille d'impôt et n'ont pas à déclarer en ligne. Sans action de leur part, leur déclaration est automatiquement validée par l'administration fiscale à partir des éléments dont elle dispose.

Comment se faire aider pour déclarer ?

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir votre déclaration, ou si vous avez une question sur un point particulier du formulaire à remplir, vous pouvez dans un premier temps consulter la notice explicative de votre feuille d'impôt qui vous apportera peut-être des informations utiles. Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre votre problème, vous pouvez appeler Impôts Service par téléphone au prix d'un appel local depuis un poste fixe.

NUMÉRO D'APPEL

Le numéro d'Impôts Service est le suivant :

0810 467 687 (ou 0 810 IMPOTS).

Horaires d'accès

Ce service téléphonique est disponible :

- du lundi au vendredi de 8h à 22h ;
- le samedi de 9h à 19h.

Ce numéro vous permet de contacter un agent de l'administration fiscale qui pourra répondre à vos questions. Comptez néanmoins un délai d'attente qui peut être particulièrement long à l'approche des dates butoires de déclaration mentionnées ci-dessus.

Quelles pénalités en cas de retard ?

Si vous n'avez toujours pas déclaré vos impôts passée la date limite sur internet, vous pouvez toujours envoyer votre déclaration mais vous exposez alors à une majoration du montant de votre impôt. De manière générale, le fisc est toutefois tolérant en cas de léger retard. Si vous risquez une pénalité, vous pouvez toujours tenter de demander une remise gracieuse aux impôts en expliquant les raisons de votre retard aux impôts. Mais en principe, vous risquez des sanctions pour absence ou retard de déclaration d'impôt.

Quels documents et justificatifs joindre ?

La déclaration de revenus ne doit plus être accompagnée de documents ou de pièces justificatives, autrefois nécessaires. Mais cela ne vous dispense pas de conserver les documents justifiant les informations déclarées au fisc...

En effet, dans le cadre de la simplification des procédures et de la relation de confiance entre l'admini-

stration fiscale et ses usagers, les contribuables n'ont plus à justifier, dès le dépôt de la déclaration de revenus, les informations déclarées - comme les dépenses pouvant ouvrir droit à déduction, réduction ou crédit d'impôt - en joignant les documents fournis par des organismes extérieurs attestant de la réalité de ces informations. Ce qui n'empêchera naturellement pas les contrôles fiscaux, puisque l'administration dispose déjà de la plupart de ces justificatifs ou peut facilement y accéder.

Le contribuable doit impérativement conserver les justificatifs dont il dispose pendant trois ans afin de pouvoir répondre à une éventuelle demande des services fiscaux. Il s'agit du délai de prescription à partir duquel l'administration fiscale ne peut plus vous demander de complément d'impôt. Ce délai de reprise fiscal court jusqu'au 31 décembre de la 3e année suivant celle à laquelle l'imposition est due. Exemple : pour l'impôt 2021 sur les revenus perçus l'année précédente, le fisc a jusqu'au 31 décembre 2024 pour vous réclamer un supplément d'impôt.

Lors de votre télédéclaration de revenus en ligne sur Internet, vous n'avez donc aucun justificatif à envoyer. Mais vous pouvez faire des commentaires en ligne si vous souhaitez apporter des précisions. Pour cela soit vous cliquez sur l'onglet «détail» de certaines rubriques, soit vous utilisez le cadre «autres renseignements» qui apparaît à la fin de la télédéclaration.

Où déclarer ses revenus après un déménagement ?

Si vous avez déménagé courant 2020, vous devez normalement avoir prévenu votre nouveau centre des impôts, qui doit vous envoyer vos courriers fiscaux à votre nouvelle adresse. Si ce n'est pas le cas, prenez contact avec ce centre.

Pour un déménagement entre le 1er janvier 2021 et le 31 mai 2021, date approximative de dépôt de la déclaration des revenus de 2020, vous devez envoyer votre déclaration de revenus au centre des impôts dont dépendait votre domicile au 1er janvier 2020. Votre adresse n'ayant pas changé en 2020, votre déclaration des revenus de 2020 ainsi que votre dossier sont encore gérés par ce service.

Où indiquer un changement d'adresse ?

N'oubliez pas d'indiquer votre nouvelle adresse dans le cadre «changements d'adresse» sur la première page de votre déclaration de revenus 2021 afin de pouvoir recevoir à cette adresse votre avis d'imposition au mois d'août. Si vous faites votre télédéclaration de revenus 2021 en ligne sur internet, vous devez signaler votre changement en ligne, au début du formulaire.

Comment déclarer ses revenus après un mariage ?

Les nouveaux époux (ou les nouveaux couples pacés) doivent faire une seule déclaration commune de l'ensemble des revenus perçus au cours de l'année. Cette déclaration commune est adressée l'année qui suit celle du mariage. Exemple : si vous vous mariez en 2021, vous pourrez faire une déclaration commune en 2022. Cette déclaration concerne l'ensemble des revenus et des charges des deux époux pour l'année entière.

Les conjoints peuvent toutefois opter chacun pour une déclaration séparée cumulant les revenus personnels et la quote-part des revenus communs. En l'absence de justification de cette quote-part, les revenus communs sont répartis par moitié.

Le paiement de l'impôt sur le revenu se fait conjointement par les deux époux. A l'inverse, si les conjoints ont opté pour une déclaration séparée, chacun devra verser personnellement son impôt.

Les charges déductibles du revenu sont prises en compte à la date de décaissement. De même, les revenus sont pris en compte dans la période d'imposition pendant laquelle ils ont été effectivement encaissés.

Comment déclarer ses revenus après un divorce ?

A l'inverse, en cas de divorce, chacun des époux séparés doit faire une déclaration distincte cumulant les revenus personnels et l'éventuelle quote-part des revenus communs perçus au cours de l'année entière. En l'absence de justification de cette quote-part, les revenus communs sont répartis par moitié. Les revenus et les charges à déclarer sont ceux de l'année entière, quelle que soit la date de votre divorce.

Quelle déclaration de revenus après un décès ?

Les héritiers d'un contribuable décédé doivent déclarer en son nom tous les revenus perçus par l'intéressé jusqu'à sa mort. Auparavant, cette déclaration devait être transmise à l'administration fiscale dans les 6 mois après le décès, ce qui entraînait souvent des déclarations complémentaires. Aujourd'hui, la déclaration de revenus du défunt doit être déposée dans les délais normaux, c'est-à-dire généralement aux mois de mai et juin de l'année suivante.

Comme pour n'importe quel contribuable, l'envoi peut être fait par le biais du formulaire papier ou via le

formulaire accessible en ligne sur le site des impôts (télédéclaration). Dans ce dernier cas, vous devez disposer des identifiants du défunt pour pouvoir vous connecter à son compte et adresser la déclaration de revenus par internet.

Après votre déclaration, les impôts vous enverront un avis d'imposition établi au nom de la [/] contents/1000-succession-et-heritage-qui-herite-de-quoi succession.

Comment déclarer après le décès du conjoint ?

Le conjoint survivant d'un couple, marié ou pacsé, doit remplir deux déclarations :

- l'une, au nom du couple, avec l'ensemble des revenus perçus par le foyer fiscal depuis le 1er janvier jusqu'à la date du décès,
- l'autre, au nom du conjoint survivant, avec l'ensemble des revenus perçus par le foyer fiscal depuis la date du décès jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.

Dans les deux déclarations, il faudra donc généralement corriger les montants indiqués dans la déclaration pré-remplie. Les deux déclarations doivent être renvoyées l'année suivant le décès, aux dates normales fixées par les services des impôts.

L'année du décès, le conjoint survivant conserve le même nombre de part qu'avant la disparition du conjoint disparu. Y compris si celui-ci bénéficiait d'une demi-part supplémentaire (ancien combattant, invalidité, etc.). Si le conjoint survivant a au moins un enfant à charge ou rattaché à son foyer fiscal, il conserve donc le même nombre de parts qu'un couple marié. Une personne veuve avec un enfant rattaché aura ainsi droit à 2,5 parts de quotient familial.

Les années suivant le décès, en l'absence de personnes à charge ou rattachée, une personne veuve bénéficie d'une demi-part de quotient familial supplémentaire à deux conditions :

1. Vivre seule au 1er janvier de l'année considérée
2. Avoir eu au moins un enfant avec le conjoint décédé.

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Éric Roig, diplômé d'HEC

Héritage : ces personnes que vous n'avez pas le droit de mettre sur votre testament (Extraits)

Pouvez-vous décider en toute liberté du partage de vos biens après votre décès ? Si dans la plupart des cas, le solde de votre patrimoine ou quotité disponible peut-être légué comme vous l'entendez, il existe quelques exceptions. Des experts en expliquent les raisons.



Illustration/istock

Exprimer vos dernières volontés par le biais d'un testament permet de faciliter la transmission de votre patrimoine. Cet acte juridique permet en effet de préparer votre succession et d'organiser la répartition de vos biens en désignant les bénéficiaires ainsi que le ou les exécuteurs testamentaires ayant la tâche de veiller à la bonne exécution de vos dernières volontés. C'est aussi l'occasion d'organiser vos obsèques ou encore de décider si votre corps sera légué à la science. Qu'il soit authentique (établi par un notaire sous la dictée de son client), mystique (gardé secret chez un notaire) ou olographe (écrit, daté et signé de la main du testateur), le testament connaît toutefois quelques limites juridiques.

Succession : «Il est impossible de déshériter totalement vos enfants»

Dans le droit français, «il est impossible de déshériter totalement vos enfants - ou à défaut votre épouse ou époux survivant- avec un testament. Considérés comme des héritiers réservataires, ils doivent impérativement récupérer un minimum défini par la loi, nommé réserve héréditaire», indiquent des experts en matière de succession.

En tant que testateur, vous pouvez ainsi seulement disposer librement de la part appelée «quotité disponible». Elle représente la fraction de la succession dont le défunt peut disposer par donation ou testament en présence d'héritiers réservataires. Dans le cas où le défunt laisse un enfant, son montant est de la moitié, puis d'un tiers pour deux enfants, et d'un quart à partir de trois enfants ou plus. S'il n'y a pas de descendant, le montant sera de trois quarts en

présence du conjoint. En revanche, en l'absence de conjoint ou d'enfant, la liberté testamentaire est alors totale, ou presque...

Quelles sont alors les exceptions ?

Succession : les publics qui ne peuvent bénéficier d'un legs ou d'une donation

Comme le stipule la loi, toute personne a le droit de recevoir dès lors qu'elle a la personnalité morale. Pourtant, «certaines personnes ne sont pas autorisées à recevoir à titre gratuit», préviennent les experts. Un legs ou une donation effectuée au profit de ces publics spécifiques définis par l'article L116-4 du Code de l'action sociale et des familles, est en effet nulle.

Femmes de ménage, médecins, pharmaciens, ministres du culte, mandataires... Tous ces professionnels «ne peuvent profiter de dispositions à titre gratuit entre vifs ou testamentaires faites en leur faveur», précise la loi. De fait, comme l'indique une note à Capital, le legs ou la donation effectuée au profit des employés de maison est frappé de nullité lorsque le testament est établi pendant que la personne était au service du testateur ou de la testatrice.

Testament : ce cas où l'abus de dépendance n'a plus lieu d'être

Afin que le testament soit valide, il ne doit plus avoir de services entre ces professionnels et le testateur. «Auquel cas, on ne pourra plus considérer qu'il existe un abus de dépendance», détaillent les experts.

À noter que cette règle d'interdiction ne vaut que pour que pour les successions ouvertes depuis 2016. Avant cette date, les personnes qui n'avaient pas d'héritiers réservataires pouvaient désigner les professionnels cités ci-dessus comme légataires universels. Ces actes sont aujourd'hui prohibés. Et ce, que ce soit dans le cadre d'un testament ou de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie.

Source : Planet Auteur de l'article: Nantcy Leone, publié le 03/03/2021

Complémentaire santé solidaire à partir du 1er avril 2021

Soins dentaires, optiques, aides auditives, dispositifs médicaux... À partir du 1er avril 2021, le montant du plafond de ressources de la protection complémentaire de santé solidaire est fixé à 9 041 € par an pour une personne seule. Le point avec Service-Public.fr.

Publié le 01 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1Crédits : © Printemps - Adobe.stock.com



Sans participation financière, le montant du plafond de ressources est fixé à 9 041 € par an pour une personne seule, soit 753 € de revenus par mois.

Avec une participation financière, le montant du plafond de ressources est fixé à 12 205 € par an pour une personne seule, soit 1 017 € de revenus par mois. Une participation financière établie en fonction de l'âge :

Participation financière des assurés (hors Alsace-Moselle)	
Âge	Montant mensuel de la participation financière
29 ans et moins	8 €
30 à 49 ans	14 €
50 à 59 ans	21 €
60 à 69 ans	25 €
70 ans et plus	30 €

L'Assurance maladie propose en ligne un simulateur permettant de savoir si on a droit à la Complémentaire santé solidaire. En cas de réponse positive, pour toute demande, il est nécessaire de choisir un organisme gestionnaire (caisse d'Assurance maladie, mutuelle...).

A noter : le plafond est fixé en fonction du nombre de personnes qui compose votre foyer fiscal.

Textes de loi et références

- Arrêté du 29 mars 2021 fixant le montant du plafond de ressources de la protection complémentaire en matière de santé
- Arrêté du 29 mars 2021 modifiant l'arrêté du 20 avril 2018 portant mise en œuvre de l'abattement sur les allocations mentionnées à l'article 40 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 dans la prise en compte des ressources pour l'attribution de la couvert

NOS DÉPARTEMENTS ONT DU TALENT

L'ILE DE LA REUNION (974)

Par Arlette Fontaine

La géographie :

L'île de La Réunion est située dans l'océan Indien, au-dessus du Tropique du Capricorne, située à 200 km au Sud-Ouest de Maurice et à 800 km à l'Est de Madagascar ; La Réunion forme avec Maurice et Rodrigues, l'Archipel des Mascareignes.

La Réunion est un département et une région d'outre-mer, régis par l'article 73 de la Constitution, en vertu duquel les lois et règlements sont applicables de plein droit tout comme en métropole. Son chef-lieu est SAINT-DENIS et ses arrondissements SAINT-BENOIT, SAINT-PAUL et SAINT-PIERRE.



Son histoire :

Il est possible que les explorateurs austronésiens qui sillonnaient l'océan Indien depuis l'Indonésie jusqu'à Madagascar et l'Afrique bien des siècles avant J.-C., aient repéré les îles des Mascareignes et donc l'île de La Réunion. Plus tard, au Xème siècle apr. J.-C., des navigateurs arabes découvrent l'île de La Réunion et la nomment « Dina morgabin ». L'île semblait totalement inhabitée lors de l'arrivée des navires portugais du XVIème siècle en route vers les Indes. Un navigateur portugais, Diogo Dias, y aurait débarqué en juillet 1500. Un autre navigateur portugais, Pedro de Mascarenhas y débarque le 9 février 1512 ou 1513, jour de la Sainte-Apolline, alors qu'il est sur la route de Goa. L'île apparaît ensuite sur des cartes portugaises sous le nom de Santa Apolonia. Vers 1520, La Réunion, l'île Maurice et Rodrigues sont appelées archipel des Mascareignes, du nom de Mascarenhas. Aujourd'hui, ces trois îles sont couramment appelées les Mascareignes.

Les Français y ont débarqué pour en prendre possession au nom du roi en 1642 et l'ont baptisée île Bourbon, du nom de la famille royale. C'est en 1665 qu'arrivent les vingt premiers colons de l'île de Bourbon. Parmi ces vingt colons, on note la présence d'Hervé Dannemont (devenu Dennemont), venu de Normandie et décédé le 16 novembre 1678. Les Dannemont de Normandie sont représentés, aujourd'hui, par une trentaine de familles sur l'île de La Réunion. On les trouve également à l'île Maurice mais aussi à Madagascar.

À partir de 1715, l'île connaît un important essor économique avec le développement de la culture et de l'exportation du café. Cette culture a été à l'origine du développement considérable de l'esclavage dans la colonie. Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais, gouverneur de l'île de 1735 à 1745, a apporté une dimension stratégique au développement de l'île, devenue pourvoyeuse en vivres de l'Isle de France (aujourd'hui île Maurice) et de la flotte française engagée dans la guerre franco-anglaise des Indes.

Bouleversements révolutionnaires

Le 19 mars 1793, pendant la Révolution, son nom devient « île de La Réunion » en hommage à la réu-

nion des fédérés de Marseille et des gardes nationaux parisiens, lors de la marche sur le palais des Tuileries le 10 août 1792, et pour effacer le nom de la dynastie des Bourbons. Le 26 septembre 1806, l'île prend le nom de Bonaparte et se retrouve en première ligne dans le conflit franco-anglais pour le contrôle de l'océan Indien.

L'abolition de l'esclavage votée par la Convention nationale le 4 février 1794 se heurte au refus de son application par La Réunion, comme par l'Isle de France (île Maurice). Une délégation accompagnée de forces militaires, chargée d'imposer la libération des esclaves, arrive à l'île de Bourbon le 18 juin 1796 pour se voir aussitôt expulsée sans ménagements. Il s'ensuit une période de troubles et de contestations du pouvoir de la métropole qui n'a plus aucune autorité sur les deux îles. Le Premier consul de la République, Napoléon Bonaparte, y maintient l'esclavage qui n'a jamais été aboli dans la pratique, avec la loi du 20 mai 1802.

Pendant les guerres napoléoniennes, lors de la campagne de Maurice, le gouverneur de l'île, le général Sainte-Suzanne, est contraint de capituler le 9 juillet 1810. L'île passe alors sous domination britannique, puis est rétrocédée aux Français lors du traité de Paris en 1814. Le 20 décembre 1848, l'abolition de l'esclavage est finalement proclamée par Sarde Garriga.

Guerres et modernisation

La seconde moitié du XIXème siècle voit la population réunionnaise évoluer, par l'arrivée massive d'engagés indiens dont une partie s'installe définitivement dans l'île, et par la libération de l'immigration en 1862. De nombreux Chinois et musulmans indiens s'installent alors, et forment deux importantes communautés qui participent à la diversification ethnique et culturelle.

La participation de La Réunion à la Première Guerre mondiale se traduit par l'envoi de nombreux Réunionnais aux combats dans la métropole et sur le front grec. 14 000 Réunionnais sont mobilisés au front. Les Réunionnais rescapés ont été atteints à leur retour par la grippe espagnole qui a frappé la Réunion à partir de mars 1919 durant 3 mois.

Pendant l'entre-deux-guerres, la modernisation se poursuit : l'électricité apparaît dans les foyers aisés, et assure l'éclairage public de Saint-Denis. Le télégraphe (1923) et la radio (1926) mettent les Réunionnais en contact avec le monde.

La Seconde Guerre mondiale est une épreuve très dure : bien que La Réunion soit épargnée par les combats, elle souffre terriblement de l'arrêt quasi total de ses approvisionnements. Le 28 novembre 1942, un débarquement des Forces françaises libres a lieu sur l'île : l'administration locale fidèle au gouvernement de Vichy est renversée, le territoire passant sous contrôle de la France libre.

Départementalisation et occidentalisation

Le 19 mars 1946, La Réunion devient un département d'outre-mer français puis, en 1997, l'une des sept régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Au début des années cinquante, le paludisme, fléau sanitaire majeur depuis un siècle, est éradiqué. L'élection de Michel Debré à la députation, en 1962, apporte un atout considérable au développement, du fait de la dimension du personnage et de son poids politique en métropole. Dans les années 1970 et 80, La Réunion accède vraiment à la modernité. Le réseau routier se densifie et se modernise, et le parc automobile évolue rapidement. L'habitat s'améliore avec la construction très



active de logements.

Dans l'agriculture, les cultures maraîchères et fruitières, l'élevage, se développent. La canne à sucre, toutefois, maintient son rang de première production agricole. Mais c'est désormais le secteur tertiaire qui tire l'économie : commerce, services, et de plus en plus, tourisme. Aujourd'hui, le tourisme est la première activité de l'île, avec la construction.

La route du littoral

Ce chantier de 12 km de voies, devait être le chantier-phare du mandat de Didier Robert, à la tête du conseil régional de La Réunion. Mais l'avancée des travaux de la nouvelle route du littoral (NRL) tourne au cauchemar. L'enquête judiciaire du Parquet national financier pour des soupçons de favoritisme, dérapages financiers pointés par la Cour des comptes et l'opposition pour ce chantier gigantesque, unique en France.

Cinq ans après le lancement des travaux, la date d'ouverture totale de la NRL n'est toujours pas connue. Elle était prévue d'abord en 2018, puis en 2020. Désormais, la route de 12 km, reliant Saint-Denis à La Possession, sur une partie en viaduc, à plus de 20 m au-dessus de la mer, n'entrera pas en service avant 2023, au plus tôt, voire 2025.

Le viaduc de la nouvelle route du littoral, à La Réunion, a été livré. D'une longueur de 5,4 kilomètres, il a été posé dans une profondeur de 10 mètres d'eau et a été dimensionné pour résister aux houles cycloniques et aux chocs de navires. Il s'agit du plus grand pont en mer français et il comporte six voies dont deux destinées à des transports en commun. Le projet titanesque de la nouvelle route du littoral vise au désengorgement de Saint-Denis par la création d'une portion de voie rapide, comportant notamment un viaduc sur la mer. Lancé par la région Réunion en 2014, le chantier a été mené par un consortium regroupant Vinci Construction Grands Projets, Dodin Campenon Bernard, Bouygues Travaux Publics et Demathieu Bard Construction. La partie nautique des travaux a été notamment assurée par SDI et Sodranord.

Source : © Mer et Marine [https://www.meretmarine.com/fr/content/la-reunion-livraison-du-viaduc-de-la-route-du-littoral?xtor=EPR-56-20120118\[Newsletter_V2_Drupal\]-20210402-\[-2\]](https://www.meretmarine.com/fr/content/la-reunion-livraison-du-viaduc-de-la-route-du-littoral?xtor=EPR-56-20120118[Newsletter_V2_Drupal]-20210402-[-2])

Le tourisme

L'île de La Réunion est un joyau sauvage de l'océan Indien qui foisonne de trésors : volcan actif, plages et lagons, montagnes et cirques, forêts primaires, cascades, et tant d'autres choses. Les réunionnais sont chaleureux et accueillants. Tous les plaisirs sont ici réunis pour succomber à cet authentique art de vivre à la créole.

Depuis les années 1990, l'île connaît un fort déve-

loppement touristique, plaçant cette activité en tête de l'économie réunionnaise depuis l'an 2000, que ce soit pour le tourisme balnéaire comme pour le tourisme vert dans les hauts. Elle reste pour autant encore préservée du tourisme de masse, notamment par comparaison à sa grande sœur l'île Maurice.

Lieu unique aux multiples visages, l'île de La Réunion concentre des climats, des paysages et des environnements uniques, multiples et variés. Les plages et les eaux tropicales sont un terrain de jeu idéal pour les activités nautiques (surf, plongée sous-marine, planche à voile, wakeboard...) ou le farniente. Dans les hauts, c'est un véritable paradis pour les amoureux de la nature et les randonneurs. Le spectaculaire paysage lunaire du volcan du Piton de la Fournaise, les majestueux trois cirques de Salazie, Cilaos et Mafate, le Piton des Neiges qui culmine à 3 070 m, des montagnes escarpées et sauvages où nichent de superbes cascades, offrent autant de panoramas exceptionnels que de vues à couper le souffle.

La gastronomie

La cuisine réunionnaise commence sur les étals des marchés forains aux senteurs et couleurs bigarrées : vanille, café Bourbon pointu, ananas Victoria, fruits de la passion, mangues, papayes, curcuma, miel de letchis... Les produits du terroir réunionnais sauront attiser vos papilles.

Prenez un fond de culture française, ajoutez une pincée d'habitudes malgaches, un zeste de savoir-faire chinois, une pointe de saveurs indiennes, et vous obtiendrez un menu unique au monde. Cocktail exotique de mille couleurs, senteurs et saveurs, la Réunion vous invite à un voyage culinaire. Riz, grains, rougail : la trilogie de la cuisine réunionnaise traditionnelle ne s'exprime jamais sans son cari !

Recette traditionnelle : Rougail saucisses

Ingrédients : 1 kg de saucisses ; 2 gros oignons émincés ; gingembre ; 1 branche de thym ; 3c.s huile ; 2 gousses ail ; 5 tomates hachées finement ; 2 pincées curcuma ; 1 piment fort ou de Cayenne en poudre.

Dans une cocotte, faites dorer les oignons avec l'huile et ajoutez les saucisses coupées en morceaux. Puis ajoutez l'ail, le gingembre et les tomates. Mélangez bien.

Ajoutez le thym et le curcuma, plus le piment et un petit peu d'eau. Couvrez et laissez cuire à feu doux pendant 1/2 heure environ.

La sauce devra être très rouge et épaisse, ce qui indiquera la fin de la cuisson.

INFOS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (suite)

Épargne : ce qu'il faut faire si votre Livret A arrive au plafond

(Extraits)

Livret A, LDDS... Vos livrets d'épargne réglementés vont bientôt atteindre ou sont déjà au plafond ? Voici les solutions qui s'offrent à vous pour faire fructifier votre épargne.

La crise sanitaire a fait s'envoler l'épargne des Français. Les encours des livrets réglementés ont en effet atteint des niveaux records en 2020. À fin novembre, les versements nets se montaient à 27,23 milliards d'euros sur les Livrets A et 7,81 milliards sur les LDDS (Livrets développement durable et solidaire.



Au total, l'encours de ces deux placements a atteint 446 milliards d'euros sur les 11 premiers mois de l'année, selon les chiffres communiqués mardi 22 décembre par la Caisse des dépôts. Certains Français ont ainsi dû remplir leurs livrets jusqu'à la somme maximale qui est de 22 950 euros sur le Livret A et de 12 000 euros sur le LDDS. Si vous avez ou êtes également en passe d'atteindre les plafonds de ver-

sement, vous vous demandez certainement quelles sont les solutions qui s'offrent à vous pour continuer de placer votre argent judicieusement.

Livret A plafonné : ne laissez pas dormir votre argent sur votre compte courant

Il n'est en premier lieu pas question de laisser vos économies sur votre compte courant. Inutile de garder sur ce support plus d'argent qu'il n'en faut pour couvrir vos dépenses mensuelles. Cela ne vous rapportera en effet rien du tout. Il pourrait d'ailleurs vous faire perdre de l'argent puisqu'il est ajusté à l'inflation. Mieux vaut donc opter pour des supports d'épargne plus rémunérateurs, en fonction de votre profil, de votre objectif et durée possible d'investissement. Voici quelques placements, des plus sécurisés aux plus risqués sur lesquels vous pouvez vous tourner.

Épargne : les livrets bancaires sans risque

Si votre Livret A ou LDDS est plafonné, les livrets bancaires peuvent être une solution alternative. Bien que parfois plus rémunérateurs (en fonction des promotions courtes effectuées), ils sont en revanche soumis à taxation (impôt + prélèvements sociaux).

Comme le rapporte Le Revenu, le fonds en euros de l'assurance vie, qui permet de retirer l'argent placé en quelques jours peut aussi vous séduire. Il vous faudra cependant certainement verser des frais d'entrée.

Vous détenez plus de 35 000 euros sur des livrets réglementés ? Inutile alors d'accroître encore vos liquidités. Mieux vaut vous diriger vers des placements moins liquides, voire plus risqués.

Source : lanet.fr -Auteur de l'article: Nanticy Leone, publié le 08/01/2021

ACTUALITES SANTE – FORME



La Rosacée

Affection cutanée chronique, fréquente, gênante sur le plan esthétique et pouvant affecter les relations sociales ; elle touche particulièrement les sujets des régions du nord à la peau claire et aux yeux clairs.

Elle se manifeste par des rougeurs sur les joues, le front, le nez et le menton ; Au fur et à mesure que la maladie évolue ces rougeurs deviennent permanentes, des petits vaisseaux dilatés apparaissent sur les joues: ce sont des télangiectasies formant la couperose. Elles sont également présentes sur les ailes du nez.

Puis pourront apparaître ou existent en même temps des « boutons rouges » parfois centrés sur une lésion purulente, on parle de papules et de pustules sur les joues, sur le menton ou le front. Cela ressemble à l'acné juvénile mais il n'y a pas de comédons et ces lésions apparaissent entre 35 et 45 ans. La maladie est d'évolution cyclique alternant phases de rémissions et d'aggravations. D'où l'intérêt d'une prise en charge précoce pour limiter et éviter ces cycles.

Prévalence de la rosacée

Cette affection peut toucher toute personne âgée de 20 à 70 ans. Selon les régions et pays 3 à 10 % de la population peut en être atteinte, surtout dans les pays du nord de l'Europe : on a parlé de la malédiction des Celtes... Les femmes en sont plus souvent affectées : 3 femmes pour un homme. On estime à 4 millions de patients atteints de rosacée en France.



Causes de la rosacée

Elles sont inconnues. On évoque actuellement un trouble immunitaire, il pourrait aussi s'agir d'une affection génétique (cas familiaux, sujets à peau et yeux clairs). Il existe une hyperréactivité des vaisseaux sanguins du visage qui se traduit par les épisodes de flushes (rougeurs et bouffées de chaleurs) qui à la longue provoquent de la couperose dénommée érythrodermie. Dans les causes on évoque aussi le rôle de microorganismes -bactéries ou parasites de type acariens microscopiques tel le Demodex folliculorum ; mais il s'agirait plutôt de conditions d'aggravations.

De même il existe souvent une intolérance au soleil et aux variations de températures - froid, vent etc.

En tout cas, contrairement à la croyance populaire, l'alcoolisme n'est absolument pas en cause dans la survenue de cette maladie. Il faut le répéter car cette étiquette mise sur la maladie est à l'origine d'un malaise social très injuste.

Le diagnostic de la maladie doit éliminer d'autres affections pouvant entraîner des modifications cutanées faciales telles que le lupus, la sclérodémie, l'utilisation inappropriée de crème aux corticoïdes. Le dermatologue pourra s'aider d'une biopsie cutanée pour étayer le diagnostic.

Evolution de la rosacée

Elle est très différente d'une personne à l'autre.

Quatre sous-types sont possibles mais beaucoup de patientes n'évoluent pas jusqu'au stade ultime surtout lorsque la prise en charge a débuté précocement. Il peut exister des formes combinant des alternances de ces sous-types.

Stade rosacée érythémato-télangiectasique -visage et cou-

1. au début accès de rougeurs sur visage et cou aggravées par les repas où le vin, les boissons chaudes, les mets épicés abondent: ce sont les bouffées vasomotrices
2. érythème permanent en zone centrale du visage
3. les vaisseaux du visage deviennent visibles : télangiectasies de la couperose. (figure 1)
4. La peau du visage devient plus sèche

Stade papulo-pustuleux

Boutons rouges solides -papules- et parfois avec du pus -pustules- (comme figure 2)

Stade rosacée phymateuse

Qui est le sous-type le plus marqué. Les glandes sébacées du nez se dilatent, la peau du nez se déforme sous l'action d'un important œdème sous-cutané. C'est le rhinophyma que l'on rencontre surtout chez les hommes.

Décès officiellement liés au Covid-19 en France

Données arrêtées au 15 avril 2021 ■ Décès à l'hôpital uniquement
■ Total décès (hôpital + EMS dont Ephaad)



C'est une journée à marquer d'une pierre noire. Ce jeudi 15 avril, la France recense officiellement 100 000 victimes du Covid-19 sur son territoire depuis l'apparition de la maladie au printemps 2020. Très exactement 100 073 (300 morts supplémentaires depuis la veille). «Nous n'oublierons aucun visage, aucun nom», a déclaré dans la soirée Emmanuel Macron, sur Twitter. Ce nombre est très vraisemblablement sous-estimé, oubliant un certain nombre de personnes décédées à domicile, rappelle l'Inserm. (...)

Trois Français sur quatre décédés à l'hôpital

Si un certain nombre de personnes ont succombé du Covid chez elles - au moins 10 000, selon des estimations - une majorité de décès ont été enregistrés à l'hôpital, après des séjours plus ou moins longs dans les services de réanimation. ... au 15 avril, ces derniers représentent près de 74% du total. Soit trois Français sur quatre.



Un tableau célèbre de Domenico Ghirlandaio (Xvème siècle) illustre cette évolution masculine

Stade de rosacée oculaire

Ce sous-type est particulier. Il peut être la manifestation première ou le mode d'entrée dans la maladie. Il se traduit par des yeux secs, douloureux avec une grande sensibilité à la lumière. Conjonctivite yeux rouges et blépharites - inflammations des paupières - voire kératite redoutable atteinte cornéenne. La survenue de chalazions n'est pas rare.

Ces possibles manifestations devront être recherchées et un avis ophtalmologique est obligatoire.

Traitement de la Rosacée

Il est impérativement confié à un dermatologue. Ils sont codifiés et dépendent de la forme et de la sévérité. Il peut longtemps faire appel à des traitements locaux à base de crème hydratante, de produit dermatologique contenant des antibiotiques à base de cyclines ou de métro-nidazole; ces deux spécialités sont utilisées tant pour leur action anti bactérienne mais aussi leur action antiinflammatoire.

Le recours à une crème contenant de l'ivermectine (Soolantra) n'est pas systématique mais est efficace dans le sous-type papulo-pustuleux en raison de l'action anti Demodex folliculorum et anticytokinine. Cependant cette préparation n'est pas prise en charge par l'assurance maladie. Par voie orale on utilise les cyclines et l'isotrétinoïne sous réserve de contraception chez la femme en âge de procréer. Tous ces traitements, entraînant des réactions au soleil et exposition aux UV, feront l'objet d'une information idoine pour une éviction d'exposition à ces rayonnements.

Enfin chirurgie et lasers peuvent permettre de réduire les effets inesthétiques de la couperose. Ces actes ne sont pas tous remboursés.

En cette période de crise sanitaire le port du masque reste obligatoire pour ces personnes, alors même que cet attribut peut constituer une source possible d'aggravation par l'augmentation locale de chaleur.

Docteur Dominique ROUX

Sources pour la rédaction de cet article : article web de la Société française de dermatologie par Dr Fabienne Trouche du 2/12/19
www.rosaceahelp.ca-société canadienne de l'acné et rosacée
amelii.fr pour la prise en charge des traitements

Durillon ou cor au pied, quelle différence ?



©Stockistock

Les épaissements cutanés tels que le durillon et le cor au pied sont relativement fréquents, notamment chez les sportifs. S'ils sont tous deux gênants, l'un d'entre eux se révèle particulièrement douloureux. Alors, comment les différencier ?

Le durillon : causes et symptômes

Le durillon est un épaissement cutané plus ou moins étendu, qu'on retrouve sur la plante des pieds et tout particulièrement au niveau des points de pression. Dur, jaunâtre et parfois gênant selon sa localisation, il est lié à l'accumulation des cellules de kératine, soit l'hyperkératinisation

en terme médical.

Le durillon est causé par les frottements et les microtraumatismes à répétition. Il est courant chez les personnes âgées et sportives, et favorisé par la présence d'un hallux valgus ou d'orteils en griffe.

Le cor au pied : symptômes et traitements

Tout comme le durillon, le cor au pied désigne une zone cutanée épaissie en raison d'une friction ou d'une pression excessive. Toutefois, le cor est plus petit que le durillon et il apparaît principalement sur les orteils : le cor mou entre les orteils et le cor dur sur le côté extérieur du quintus ou petit orteil.

Contrairement au durillon, le cor au pied est constitué d'un noyau central et peut rapidement donner mal au pied. Mais heureusement, l'hydratation et les soins du pied aident à prévenir les callosités, tandis que la pierre ponce, l'écorce de saule et les pansements spécifiques disponibles en pharmacie et parapharmacie permettent de les traiter.

Source : Publié par Rédaction Medisite, le 19/05/2017

Poireau : remède pour soigner naturellement cors et durillons



Poireau (cors et durillons) : Indications

Grâce à ses propriétés antiseptiques, le poireau pourrait favoriser la guérison des cors et des durillons.

Poireau (cors et durillons) : Ingrédients

Des feuilles de poireau • Du vinaigre de vin

Poireau (cors et durillons) : Préparation

Faire tremper les feuilles de poireau dans du vinaigre de vin pendant une vingtaine d'heures.

Poireau (cors et durillons) : Posologie

Tous les soirs, appliquer les feuilles sur les cors ou les durillons jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

Source : Publié par Rédaction Medisite, le 12/03/2013

#COVID19

Vous vous sentez stressé, anxieux, déprimé ?

Une plateforme d'écoute ouverte 7j/7 et 24h/24 est mise à disposition pour les personnes en besoin de soutien psychologique

0 800 130 000

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS

Nos lecteurs nous écrivent



Bonheur : c'est ce que l'on se souhaite le 1er mai en s'offrant du muguet. Cette tradition qui nous vient des Celtes, est officialisée en 1561 par Charles IX qui demande que le 1er mai les dames de la cour reçoivent un brin « porte-bonheur ». Le 1er mai 1895, le chanteur Félix Mayol, vulgarise cette tradition en arborant un brin à sa boutonnière lors de son tour de chant. Dès le 1er mai 1936, le muguet est associé à la Fête du Travail, mais il faut attendre la dernière guerre, pour officialiser l'alliance du muguet et ses clochettes blanches avec la fête du travail, pour remplacer l'églantine « bien trop rouge... »

Gisèle ERRE - gisellerre@sfr.fr - Tel. 03 25 79 21 42

06 - ALPES MARITIMES

**Siège social : Ange VOLPI
157, promenade Vincent
Paschetta
06450 - ST MARTIN VÉSUBIE
Tél. 07 86 56 11 41
arm06@cnrm.fr**

Déjà le 1er Mai. Comment vous souhaitez la fête du travail ! Non pas d'ironie. Je vous offre un brin de muguet à chacun de vous et qu'il vous apporte le bonheur de retrouver notre vie d'avant.

Notre voyage de septembre en Corse a attiré 65 adhérents à ce jour. Fin des inscriptions le 21 mai 2021.

CORSE : du lundi 6 septembre (départ port de Nice 13h30) au samedi 18 septembre (départ Bastia 7h30)

Le prix du séjour est de 638,00 euros par personne en chambre double hors transport.

Forfait pension complète, vin, café compris du 6/09/21 au dîner, au 18/09/21 avant le petit déjeuner.

Taxe de séjour et pourboire inclus. Bungalow individuel avec supplément de 113 euros.

Renseignements et inscriptions auprès de Colette NIEL au 06/88/51/89/72 et par mail : philniel@wanadoo.fr

Pour les retardataires du paiement de la cotisation 2021, le journal sera supprimé automatiquement le 1er septembre 2021.

Je vous demande de continuer à vous protéger de la covid en respectant les gestes barrières.

A bientôt et au plaisir de vous revoir.

Le président Jean RICHY

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

**Siège social : Maison du
Combattant - 50, bd de la
Corderie (CNRM boîte N°14)
13007 - MARSEILLE
Tél. 06 07 81 20 59 / 04 91 54 93 25
arm13@cnrm.fr**

LE MOT DU PRÉSIDENT

La brume du COVID persiste et ne nous permet pas de vivre ce que l'on a envie, au niveau du département des Bouches du Rhône puisque nous sommes limités pour les déplacements à un rayon de 10 KM et ce au moins jusqu'au jour où vous lirez cet article. D'ici la fin du mois vous serez tous destinataires d'un courrier. Vous y trouverez à minima une feuille administrative et une feuille donnant des nouvelles des uns et des autres. Lors du prochain CA par internet, nous déterminerons les modalités de l'AG. A ce moment-là ces deux feuilles seront complétées par les modalités. Il nous faut en finir avec les AG 2020 (bilan 2019) et celle de 2021 (bilan 2020) avant juin. Nous changerons le Règlement intérieur pour préciser les modalités des AG en cas de COVID.

A cause de ce CORONAVIRUS, nous sommes obligés de nous réinventer. Malheureux celui qui ne s'y adapte pas. En attendant la « résilience », il nous faut être plus solidaire (nous allons restructurer notre équipe d'aidants), il nous faut être plus nature (l'enfermement creuse le désir du dehors : visitez le parc situé près de chez nous), il nous faut reconsidérer certains métiers (aides-soignants, facteurs, caissières, éboueurs), il nous faut ralentir (l'accélération de la vie trépidante nous mène à détruire notre écosystème), il nous faut méditer dans ce monde agité pour être lucide au milieu de tous ces médias et réseaux sociaux. En résumé les rapports humains doivent être repensés. Redonnons-nous un sens au temps qui nous est donné de vivre. « Il s'éloigne du sujet militaire » direz-vous.

Pas si sûr « nous sommes en guerre » disait le Président MACRON il y a un an. Peur, suspicion, absence de confiance, délation d'attitude d'autrui dans les crises sont des ennemis qui lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort. Que Samuel ULMANN me pardonne d'avoir parodié son essai « être jeune » !

ADMINISTRATION

Toujours pas d'accès pour les permanences au siège de la Corderie. Préférer l'envoi de courrier à l'adresse du Président.

M. Francis AGOSTINI ne se représentant plus à la présidence du COMITE DE COORDINATION DES A-C 13, c'est M. J. Claude BAFFIE qui a été élu. L'ARM 13 a un représentant au CA.

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Marie KARANIAN de CEYRESTE médecin militaire, Mr Thomas GIRY et Elsa DA FOSECA sympathisants d'AUBAGNE

M. P. MANET - 4 Square des Tamaris
13111 COUDOUX 06 07 81 20 59

19 - CORREZE

**Siège Social : ARM 19
14 avenue GUYNEMER
19000 TULLE
Tel : 09 80 42 11 47
Port : 06 86 72 23 40
fertep@free.fr**

Vie de l'ARM 19 : bis repetita

Effectivement, le mois dernier je vous parlais déjà de cérémonies et de décès. Une nouvelle fois, l'Ecole de Gendarmerie de TULLE (EGT) s'est distinguée en permettant aux officiels et quelques Présidents d'associations de participer à l'une de leurs manifestations.

C'est ainsi que j'ai pu assister le 31 mars avec nos deux Porte-drapeaux, Alain CHAPELOTTE et Roger BETAÏLE à la messe de baptême de la 35ème promotion d'élèves-gendarmes à la Cathédrale de TULLE et le 1er avril à la prise d'armes à l'E.G.T. Hélas sans la présence des familles, restrictions sanitaires obligent. Puis un nouveau deuil est venu également frapper l'association, en la personne de Monsieur Paul DOMINATI, décédé le 17 mars dans sa 89ème année. AET à TULLE puis engagé, titulaire de la Médaille Militaire, de la Croix de la Valeur Militaire et des Médailles commémoratives d'INDOCHINE et d'ALGERIE. Il avait terminé sa carrière militaire avec le grade d'Adjudant en 1967 et créé sa propre auto-école à TULLE, certains parmi vous s'en souviennent peut-être encore. Les deux Porte-drapeaux, la Vice-présidente des Veuves, Andrée CORREARD, Gérard FULCRAND et moi-même avons assisté à ses obsèques le lundi 22 mars. Je souhaite à son épouse, elle-même adhérente, et à sa famille beaucoup de courage pour surmonter sa disparition.

Mais je ne peux terminer ce mot sans vous exhorter encore une fois à être vigilants vis-à-vis du covid, à vous faire vacciner, et espérer que lorsque vous lirez ces lignes les indicateurs concernant la pandémie seront redescendus vers le vert.....

Amicalement à toutes et à tous,

Patrick Ferté, Président

21 - CÔTE D'OR

**Siège social : Maison des
associations - Boîte n° BB4
2, rue des Corroyeurs
21068 - DIJON CEDEX
arm21@cnrm.fr**

J'espère vous trouver tous et toutes en bonne santé malgré cette pandémie per-

sistante.

Décès : Nous avons appris avec tristesse le décès de notre adhérente Madame Liliane JACQUET survenu le 20 novembre 2020 (avis de la famille).

Divers

Nous recherchons toujours des volontaires pour rejoindre le conseil d'administration. A ce jour un couple est désireux de rejoindre le bureau.

Cotisation : Je vous rappelle que les cotisations doivent être réglées avant le 31 mars 2021. Les montants sont inchangés (21€ pour une veuve, 27 pour un adhérent ou un sympathisant et 32 pour un couple) et les chèques doivent être établis à l'ordre de ARM21 et adressés à la trésorière Mme Rachel GRIVAULT-LAISNE, au 15 Cours Pierre et Marie CURIE - 21470 BRAZEY-en-PLAINE ou au président Mr Jean-Michel Bergé - 35 rue du 19 mars 1962 - 21170 Saint-Usage. N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si vous désirez la vignette 2021. Evitez d'adresser vos règlements au siège social à Dijon car nous n'avons plus de réunion actuellement à la maison des associations.

Toujours pas de réunion de bureau prévue en raison de la situation sanitaire.

Prenez soin de vous et continuez de respecter les gestes barrières, même si vous êtes vaccinés.

Le président Jean-Michel Bergé

25 DOUBS

**Cercle Base de Défense
Quartier Hugo - 9 rue Sarrail
BP 11569
25009 BESANCON CEDEX**



Le mot du président ...

* l'AG 2019/2020 se tiendra le samedi 29 mai 2021 au cercle de la BdD de Besançon - Considérant les

mesures sanitaires imposées par le gouvernement, nous maintenons cette date car nous ne pouvons pas rester deux années sans prendre les décisions importantes concernant la vie de l'association. Ce sont les seuls membres du conseil d'administration, que vous avez élus les années précédentes, qui vous représenteront donc lors de cette Assemblée Générale extraordinaire commandée par ces temps de « guerre bactériologique ». En attendant des jours meilleurs, faisons-nous vacciner, respectons les gestes barrière et la distanciation imposée et gardons le moral ...

PS : vous avez peut-être omis de régler votre cotisation pour l'année 2021... mais vous recevez notre journal tous les mois ... tenant ainsi nos engagements ... en réciprocité merci donc de renvoyer votre règlement au plus vite à notre trésorier ou de nous faire savoir si vous ne souhaitez plus adhérer !

A bientôt le plaisir de vous retrouver toutes et tous ... A l'été peut-être ? - Amicalement

Bernard NOEL, Président ARM 25
06 21 92 69 12 - arm25@wanadoo.fr

28 - EURE-ET-LOIR

**Siège social :
12, rue des Gravières
28240 Belhomert-Guéhouville
patrick75013@hotmail.fr
Tel. 06 22 41 88 82**

Nous avons appris avec tristesse, le décès de M. Georges PECOUT de Châteaudun 28200, survenu le 23 mars 2021 à l'âge de 95 ans, ancien adhérent, ayant cotisé depuis 1968 pendant de nom-

breuses années à notre association.

Il a été vice-président du Secteur de Châteaudun pendant de nombreuses années, remplacé par M. Edouard GONSIOR.

Décorations et récompenses : Ancien combattant - Médaille militaire- Chevalier de l'Ordre National du Mérite- Croix de guerre des T.O.E. avec palme- Croix du combattant volontaire avec barrette- Croix du combattant- Titre de Reconnaissance de la Nation.

Nous présentons nos sincères condoléances à Mme PECOUT, ainsi qu'à sa famille.

L' ARM.28

30 - GARD

**Siège social : 422, route de
Boisset - 30140 BAGARD
Tél. 07 86 29 64 71
courriel : arm30@cnrm.fr**

Le vendredi 12 mars 2021, à son domicile nîmois, au cours de la nuit, notre ami Jean SLEZARSKI nous a quittés à l'âge de 94 ans. Il est décédé d'un cancer foudroyant des poumons. Il avait été décoré de la médaille d'or avec agrafe d'or de la CNRM en 2019, lors de l'assemblée générale de l'ARM du Gard.

Jean était adhérent à l'ARM30 depuis l'année 1968. Il en était son plus ancien adhérent. Au sein du maquis du Morvan, puis de la 1re Armée, il a participé aux combats de libération de notre pays. Puis engagé pour la guerre d'Indochine, il a également participé à la guerre en Afrique du Nord, au sein des Troupes de Marine, avant de rejoindre sa carrière au sein des services spéciaux. Il a quitté le service actif avec le grade d'adjudant en 1967. Il était Commandeur dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.



ARM30 : Jean SLEZARSKI, le plus ancien adhérent de l'ARM30, est décédé le 12 mars 2021 à l'âge de 94 ans.

Depuis sa lointaine adhésion au sein de l'association, il a toujours activement participé aux manifestations, jusqu'à la dernière organisée il y a un peu plus d'une année, en janvier 2020.

En raison de la situation sanitaire, seul, le président, accompagné de Patrick DUFOUR, trésorier et porte-drapeau l'ont accompagné lors de son dernier voyage le mercredi 17 mars au crématorium de Nîmes. Nombreuses étaient les associations patriotiques à être représentées. Les honneurs militaires lui ont été rendus.

A sa famille, l'ARM30 présente ses sincères condoléances.

Le président vous rappelle que Jocelyne ALANDE, vice-présidente départementale en charge des veuves ne renouvelera pas, avec regrets, son mandat dans ce poste qu'elle occupe maintenant depuis une quinzaine d'année.

L'ARM30, de ce fait, recherche une volontaire pour lui succéder à ce

poste. Pour faire acte de candidature, il convient de contacter le président au 07-86-29-64-71.

Les conditions pour candidater :

- Résider dans le Gard, être adhérent à l'ARM30, intégrer le conseil d'administration.
- Être veuve de retraité militaire, ou d'ancien militaire, ou pupille de la nation.
- Ou être retraitée militaire, ancienne militaire ou épouse d'une de ces catégories (le veuvage n'est pas impératif bien évidemment).
- Savoir écouter nos adhérents et vouloir s'investir pour l'amélioration de leur condition de vie.

L'ARM30 a absolument besoin d'une dame qui souhaite s'investir dans cette fonction primordiale pour la vie de l'association. Bien sûr, cette personne ne sera pas isolée, mais comptera sur l'appui des membres du conseil d'administration dans l'exécution de sa tâche.

Alors n'hésitez pas, contactez le président, pour tout renseignement complémentaire. Il serait dommage, faute de candidate, d'abandonner tout le travail qui a été fait auprès de nos veuves ainsi qu'au sein de notre cellule sociale depuis tant d'années, alors arrêtons d'être égoïstes, nos bénévoles au sein du conseil d'administration prennent un an chaque année et il est grand temps que les plus jeunes en prennent conscience ! Nos aînés ont beaucoup donné, il est temps pour nous de reprendre le flambeau !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents : Mireille Baud, Jacky de Marans et Candice Ribert et remercions chaleureusement Gérard Gauci et Fernande Prolhac de leur avoir permis de découvrir l'ARM30.

Pierre MERCOL,
Président de l'ARM30

34 - HERAULT

**Siège social : Maison du
Combattant
Mail Plein-Sud Casier N°1
1 Avenue du président Wilson
34500 - Béziers
Tél : 04 67 76 58 81**

Chers amis,

Les jours passent et si le soleil est venu chasser la grisaille céleste son action a bien du mal à dissiper celle qui assombrit nos journées en limitant toutes activités conviviales propres à nous redonner sourire et gaieté. J'attends une réponse de la directrice de la Maison de la Vie Associative (MVA) quant à la possibilité de faire notre AG fin juin 2021 « Touchons du bois ! ».

Au mois de mars dernier deux de nos adhérents nous ont quittés : Le 4 monsieur Marius BROCHET et monsieur Gérard QUACCHIA dont la cérémonie funéraire a eu lieu le 23 de ce même mois. Averti à temps par la famille de ce dernier notre porte-drapeau Laurent CRETTE a pu assister à la cérémonie funéraire et lui rendre un ultime hommage en représentant l'ARMV34. Un message de condoléances a été adressé aux familles en deuil. A ce sujet je vous invite à laisser à vos proches des consignes, en cas de décès, afin que notre association soit, si vous le désirez, informée dans des délais raisonnables et ainsi puisse rendre au défunt l'hommage qui lui est dû. J'ai consulté oracles et autres devins, ils ont été formels : cette démarche n'a jamais été responsable d'un départ prématuré ; soyez donc rassurés...

Je vous transmets bien volontiers une information qui pourrait éventuellement vous faciliter la vie (sans mauvais jeu

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS (suite)

de mots) : Madame Nathalie MARSAA, directrice du service départemental de l'Hérault de l'Office National des Anciens Combattants et Veuves de Guerre (ONACVG) m'a adressé le courriel ci-dessous n'hésitez pas le cas échéant à faire appel à ses services.

Bien cordialement

Gilles PELLETIER

De : MARSAA Nathalie (dir.sd34@onacvg.fr) [mailto:nathalie.marsaa@onacvg.fr]
Envoyé : mardi 6 avril 2021 08:22

Objet : Vaccination COVID

Mesdames, Messieurs,

Suite aux annonces présidentielles de la semaine dernière, un nouveau planning de vaccination a été présenté. Si vous avez des adhérents qui rencontrent des difficultés à prendre des rendez-vous n'hésitez pas à les orienter vers moi pour que je les accompagne dans ces démarches.

Restant à votre disposition, bien cordialement, Nathalie MARSAA

Directrice du service départemental de l'Hérault - Chargée de mission « Bulles de mémoire »

311, avenue Masséna - CS 79551 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
04 67 16 59 30 / 06 65 41 99 63 - www.onac-vg.fr

35 - ILLE ET VILAINE

Courrier : Président Pierre CHAUDRON - 20 Le Bas Jussé 35510 Cesson Sévigné
Tél. 02 99 83 49 07 ou 06 68 25 64 32
arm35@cnrm.fr

Avec la pandémie nous n'avons pu tenir notre AG ainsi que la visite à Lorient. Il nous faut attendre un résultat concret de la vaccination pour espérer nous retrouver.

Cotisation 2021 :

Malgré un 1er courrier de rappel, et bien que la CNRM le mentionne dans le 'SM', un certain nombre de cotisations restent impayées. Cela nous oblige à vous adresser un 2ème courrier de relance. Merci de majorer votre cotisation des frais de relance de 2 € par 2 envois = 4 €.

Adresser-nous votre chèque chez le trésorier : M. Alain PERNET 14 rue des Rochettes Trélouët 35580 GUICHEN tél. 02 99 57 14 95 ou 06 09 94 66 93 courriel : tresorier.arm35@outlook.fr



ARM 35 - A l'aube de ses 95 ans, André Pelé a passé la main !

Notre ancien Porte-Drapeau à l'Honneur : A l'aube de ses 95 ans, il y a 1 an il se séparait de son drapeau !

André PELÉ est né le 6 mai 1926 à Combourg (I & V). Appelé pour faire son Service Militaire en mai 1946, il est affecté en Allemagne, en Tunisie, en Algérie. Il termine sa carrière militaire au 117/41° RI de La Lande d'Oué près de Rennes en 1968. Il retrace au Transport PROST puis chez ALTULOR. En 1987, André travaille à son compte dans les 'Peintures et Faïences' à Rennes.

En 1991, voici venu le temps d'une retraite bien méritée, mais... André ne peut rester inactif !

Adhérent à l'ARM 35 en 1978, il est « porte-drapeau adjoint » afin de seconder l'ami Paul HILLAIREAU. En 1998 il prend la fonction de « Porte-Drapeau Titulaire » de l'ARM 35, il est secondé par Robert GAILLOT et Patrice PETROWIT-

CH pour le Pays Maloin. En mars 2020, il remet officiellement son drapeau à son remplaçant Bernard BOUTY lors de la séance de l'Assemblée Générale.

André PELÉ a connu 4 présidents à l'ARM : Jean SERGENT - Pierre PHILIPPE - Jean VIENNET et Pierre CHAUDRON (Pdt actuel).

Toujours disponible pour un remplacement et attentif aux autres, nous lui souhaitons encore de passer de nombreuses années avec nous. « Bon anniversaire mon cher André ce 6 mai 2021, pour tes 95 ans » après 30 ans de porte-drapeau et plus de 600 prestations.

Jean VIENNET, Président Honoraire de l'ARM 35.

Complainte de l'ARM 35 COVID 19, de 2020 à nos jours : (2ème épisode)

Il y en a une qui s'en fiche bien de la COVID 19 ! AVEZ-VOUS VU la nature comme ELLE est belle en ce début de printemps, surtout quand il y a du soleil ? AVEZ-VOUS VU le bord des routes enneigées par les aubépines ? Les jardins ont sorti leur palette de couleurs et leurs flacons de parfums ? ELLE est riante et nous donne sa force, ELLE, c'est la nature ! AVEZ-VOUS ENTENDU le chant des oiseaux au lever du soleil ? Le merle siffleur, la jolie mésange et le pivert qui joue du tambour sur un tronç d'arbre mort. JE CONSTATE, que la nature n'est pas atteinte par la COVID, elle n'a pas besoin de vaccin. Et vous, avez-vous eu 1 dose, 2 doses ou pas du tout ? Pour moi, c'est fait ! Alors, lorsque nous serons enfin tous vaccinés, nous pourrions chanter :

« Ça ira mieux demain, Ça ira mieux demain, si ça te semble loin pourquoi ne pas prendre un jour d'avance... » !

PS : Lorsque nous ne serons plus obligés de porter les masques, une profession aura du travail ; la chirurgie esthétique, en effet, depuis un an nous avons les oreilles décollées !

Info brève :

Vous avez un souci, vous souhaitez être contacté, appelez le Président chez lui au 02 99 83 49 07 ou 06 68 25 64 32, sinon contactez l'un des membres du CA de votre connaissance.

Le Président Pierre Chaudron

37 - INDRE ET LOIRE

Siège social : ARMIL 37
Maison des Sociétés
B.P. 11515
37015 - TOURS CEDEX 1
arm37@cnrm.fr

Chers Adhérents (tes), difficile de vous apporter de bonnes nouvelles, encore cette fois, concernant notre séjour à BIARRITZ, toujours en attente d'une date précise, soyons patients et pleins d'espoir.

Si tout va bien, en tout cas un peu mieux, il est possible que nous puissions envisager une sortie d'une journée, voire deux avec nuit à l'hôtel. Nous avons des propositions très alléchantes de découvertes, de sites ou régions pas très éloignées, ce qui permettrait de nous mettre un peu au vert, et surtout de nous retrouver entre amis.

Ainsi, nous avons la possibilité de nous rendre à un spectacle, à une escapade marine ..., etc., les dates et conditions restant encore à déterminer en fonction des autorisations gouvernementales mais encore des possibilités d'accueil dans certains lieux, un vrai casse-tête.

Avec le nombre croissant des vaccinations, nous pouvons espérer une amélioration, nous donnant une certaine liberté de choix ! Pas trop loin, pas trop cher, n'oublions pas que le prix varie en fonction du nombre de participants, nous permettant de nous remettre dans le contexte de notre vie d'avant cette pandémie.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Alain CLERC, bien connu dans notre région.

Dans d'attente de nous revoir bientôt, gardez le moral et prenez bien soin de vous et des autres. Bon courage.

Michel CAMUS

38 - ISÈRE

Siège social : ARM Isère
4, place Charles de Gaulle
38950 - SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Tél. 06 30 75 00 27
arm38@cnrm.fr



HOMMAGE NOTRE DOYEN NOUS A QUITTÉS

Hommage à Monsieur CORNAERT Michel

Notre doyen nous a quittés. Il avait fêté ses 102 ans le 20 octobre 2020. Michel CORNAERT s'est éteint probablement dans son sommeil le 20 janvier 2021.

Son exceptionnelle longévité faisait le bonheur de son entourage très présent à ses côtés au quotidien. Il a pu vivre à son domicile aux côtés de son épouse jusqu'en décembre dernier, ou après une hospitalisation, il avait rejoint l'EPHAD du Fontanil.

Né à Grenoble en 1918, il se forme très vite au métier de prothésiste dentaire. Il est appelé au front l'année de ses 20 ans. Blessé par balle au bras, il est fait prisonnier pendant 5 ans. Interrogé à plusieurs reprises par la Gestapo, il montre un engagement sans faille pour la France. Libéré en 1945 il revient à Grenoble, mais sa place de prothésiste est occupée.

Il s'engage alors dans l'armée. Pour son dévouement pour la France il reçoit plusieurs médailles militaires, dont la Croix de Guerre avec citation. Il participe à des missions en Afrique et en Asie pendant 15 ans. Il rencontre sa femme Suzanne Veyron durant une permission. Il quitte alors l'armée dans les années 60 et rentre à Merlin Gerin.

Le couple s'installe au Fontanil-Cornillon en 1968. Deux enfants Christiane et Jean-Pierre naissent de leur union. La famille s'agrandit avec aujourd'hui 3 petits-enfants. Frédéric, Séverine et Lionel et 6 arrière petits-enfants : Victor, Lucile, Malicia, Romane, Arthur et Thomas.

Article extrait du journal communal du Fontanil Cornillon (38).

Message de la Vice-Présidente auprès des conjoints survivants.

Bonjour à toutes et à tous,

Les problèmes sanitaires sont tels que nous sortons le moins possible et la routine s'installe. Il faut lutter contre celle-ci et ne pas se laisser aller... Pourquoi ne pas investir un peu de temps dans une action que nous avons toujours voulu faire mais que nous avons oubliée, pour mener à bien autre chose ? Un livre particulier à découvrir... Un coup de fil à quelqu'un que nous n'avons pas vu depuis longtemps ? Une recette de cuisine à tester ? Prenez le temps, aérez-vous l'esprit en attendant des jours meilleurs...

Je vous dis à très bientôt et prenez bien soin de vous !

Solange Maume

L'arrivée du printemps et les journées plus longues nous remontent le moral. Profitons-en pour sortir faire une balade dans la nature si possible. Il y a tant de choses à redécouvrir, les arbres en fleurs, le chant des oiseaux, le bruit du vent dans les arbres...

Le conseil d'administration qui aurait dû avoir lieu en mars a été annulé. Il est reporté au 11 septembre, et l'assemblée générale est prévue le 8 octobre 2021 si les mesures sanitaires sont levées.

N'hésitez pas à nous contacter par mail, par téléphone, ou par courrier. La présidente et la vice-présidente restent à votre écoute.

La présidente Martine Buchot

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

Siège social : Mission du Combattant
78, place Colonel Driant
54000 - NANCY
arm54@cnrm.fr



Camouflage-combat à l'École de Gendarmerie de CHAUMONT

Suite à l'accélération de la propagation de la contamination due à l'apparition de variants, plus contagieux, le gouvernement a durci les mesures afin de freiner et enrayer la pandémie. La campagne de vaccination, basée sur le volontariat, se poursuit et semble s'accélérer, bien qu'elle soit freinée par les suspicions qui entourent le dernier vaccin mis en service. N'oublions pas également que le fait d'être vacciné n'empêche pas de contracter la covid 19. Il permet de ne pas développer une forme grave de la maladie. Toutefois il est évident que nous devons respecter, pour quelques temps encore, tous les gestes barrière afin d'éviter à l'épidémie de se répandre encore et que le virus finisse par disparaître.

Espérons que toutes ces mesures nous permettront de nous retrouver très prochainement. Dans cette optique nous nous projetons vers l'avenir et avons programmé quelques activités pour 2021 :

L'Assemblée Générale initialement programmée le 11 juin 2021 devra probablement être repoussée au deuxième semestre.

La Fédération Nationale André MAGNOT a prévu d'organiser son congrès les 27 et 28 mai 2021 à Nancy. A ce jour, nous n'avons pas eu de modification de date pour cet événement

Le séjour à Vernet-les-Bains 2021 est prévu du 03 au 31 octobre 2021. 22 personnes participeront à ce séjour. La date d'ouverture des Thermes n'est toujours pas connue.

Le séjour 2022, qui peut se dérouler sur deux, trois ou quatre semaines et être couplé avec une cure thermale, est en cours de préparation. Il devrait se dérouler du 24 septembre au 22 octobre 2022. Ces dates seront ajustées en fonction de la date de fermeture l'hôtel du Portugal. Ceux qui souhaiteraient y participer, doivent prendre contact, avant le 10 juin 2021, avec M. CAPITAINE Pierre, Vice-président en charge des relations avec l'IGESA et le Club Loisirs de la CNRM : Tel : 07 82 96 72 82 ou E-mail : acapeu@free.fr.

Le bureau étudiera la possibilité de réaliser un repas de cohésion fin novembre début décembre 2021 La Vice-présidente en charge des personnes seules a été chargée de recontacter les adhérents concernés afin de maintenir le lien et s'assurer que tous étaient en bonne santé. Elle étudie l'organisation d'une rencontre au printemps en fonction de la situation sanitaire.

Il est évident que ces activités seront modulées, en fonction de l'évolution des événements liés à la Covid 19.

Rappel : Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le Bureau de notre association. Nous tenterons de vous apporter des solutions pour les résoudre. Pour ceux qui n'ont toujours pas réglé leur cotisation annuelle 2020, il est toujours temps de le faire. Vous courez le risque de ne plus recevoir le journal Solidarité Militaire. N'oubliez pas de vous acquitter de la cotisation 2021 Pour information les cercles militaires de la base de défense de Nancy ne reçoivent que le personnel d'active.

A bientôt de nous revoir. Protégez-vous bien.

Henri SANCHEZ, Président ARM 54

52 - HAUTE-MARNE

Siège social : 28, rue de l'Épervier - 52000 - CHAUMONT
Tél. 03 25 31 51 59 - arm52@c

Que nous a apporté le mois d'avril ? Que nous apportera ce mois de mai ? Nul ne le sait vraiment !

Mais vivons le bien, au jour le jour, avec délicatesse, appréciant le moindre petit moment de bonheur !

La tradition est toujours là, mais le virus aussi ! Ne cédon pas à la peur...

Tenons bon ! Souvenons-nous que nos anciens ont vécu des moments plus terribles pour arriver à ce que nous soyons libres, encore aujourd'hui. Oui, ils l'ont gagnée cette Victoire, cet armistice du 8 mai 1945 que nous commémorons chaque année le 8 mai, même si, actuellement, cela se fait en comité restreint... Il appartient à tous les anciens combattants, ayant connu les horreurs des combats ou de l'oppression, d'éclairer les jeunes générations.

Oui, pensons à notre jeunesse, à ceux qui préparent, éventuellement, notre défense. Nous en retrouvons ainsi à l'école de Gendarmerie de CHAUMONT (505e promotion) où, filles et garçons, ne se confinent pas, mais crapahutent de jour comme de nuit et ensuite attendent fièrement la remise du calot et de l'écusson qui sont pour eux, une reconnaissance de leur réussite et le témoin de leur appartenance à la Gendarmerie.



Écusson de la 505e promo

Puisque nous évoquons l'espoir que nous mettons dans notre jeunesse, souvenons-nous également de notre Jeanne qui, à la tête de ses troupes, a délivré Orléans, le 8 mai 1429. Une fête officielle, instituée en 1920, est célébrée traditionnellement en France le 2ème dimanche de mai par le ministère de la Défense sur la place des Pyramides, à Paris. Alors, le dimanche 9 mai pensons à Jeanne d'Arc !

Le mois de mai est chargé en événements de toutes sortes... Si vous le pouvez, prenez des photos, bravez les saints de glace les 11, 12, 13, mais surtout prenez bien soin de vous,

Pour terminer, j'adresse encore un grand merci aux personnes qui m'ont envoyé des photos et documents très intéressants : c'est formidable ! Ensemble, nous allons pouvoir œuvrer en plénitude au nom de notre association pour la grande satisfaction de votre Présidente.

Bien à vous, Gisèle ERRE

giselerre@sfr.fr - Tel. 03 25 79 21 42

56 - MORBIHAN

Siège social : 1, rue Roger Martin du Gard
Hameau St Michel
56890 - SAINT-AVÉ
Tél. 02 97 60 64 76
arm56@cnrm.fr

La saga continue. Sans que les acteurs, les spectateurs et les victimes que nous sommes tous malgré nous, n'en connaissent malheureusement le nombre d'épisodes. «Chacun chez soi et tout le monde dehors» a dit le publicitaire Jacques Séguéla sur la chaîne C News le 22 mars dernier, alors que venaient d'être instaurées de nouvelles règles pour un confinement qui n'en était pas tout à fait un et dont on ne voulait pas par ailleurs dire le nom ; sensiblement plus restrictives pour 16, puis 19 départements ; mais plus élargies pour les autres dont les habitants pouvaient éprouver une impression de liberté en ce début de printemps. Une disparité, rappelée en l'occurrence à tue-tête par qui pouvait se sentir pénalisé, sans que personne n'exige toutefois encore que tous les Français soient obligatoirement contaminés, par soucis de stricte éga-

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS (suite)

lité républicaine... Ouf ! Nous l'aurions échappé belle, si la décision n'avait pas été annoncée, le 31 mars, de faire appliquer cette dernière, au mépris de tout ce qui avait pu être annoncé en amont. Toute la France désormais soumise au même régime. De quoi consoler Blanche-Neige qui déplorait déjà de ne plus pouvoir rencontrer ensemble les sept nains...

La guéguerre continuant donc à faire rage sur les Médias entre partisans du tout confinement et ceux préconisant de maintenir des mesures territorialisées, la seconde hypothèse venant malheureusement d'être contredite au moment où ces lignes étaient finalisées, et l'association ne possédant toujours pas de boule de cristal pour savoir si le calendrier des vaccinations, plutôt optimiste ou utopiste, sera ou non respecté, il n'est malheureusement pas encore possible, au moment où ces lignes sont écrites, de préciser si nous pourrions nous revoir en juin prochain, à l'occasion d'une Assemblée générale, fortement souhaitée, et pas seulement par les membres du C.A. On peut toutefois espérer que le réchauffement climatique, celui de cet été paraissant suffisant, permette enfin des prévisions plus fiables que celles qui peuvent être émises à ce jour et, donc, d'envisager, avec plus de certitude, un rendez-vous dans un restaurant, courant septembre.

La prise de contact avec l'ensemble des adhérents de l'association, effectuée dans le courant du mois de mars a été l'occasion de constater que certains omettaient encore de communiquer leur nouveau numéro de téléphone ou leur nouvelle adresse courriel et, plus rarement mais parfois tardivement, leur nouvelle adresse postale. Cette information éviterait pourtant d'entendre de la part de leur opérateur la désolante réponse « Ce numéro n'est pas attribué » (Un numéro « Rouge » communiqué ne figurera pas à l'annuaire de l'association qui sera toutefois en mesure de vous appeler, si besoin était) ; ou la rupture, même momentanée, du service de l'abonnement au journal « Solidarité Militaire » pour qui n'aurait pas pris la précaution de faire suivre son courrier. Penser, le cas échéant, à communiquer tout changement de cette nature au siège départemental.

Le mailing transmis à tous les adhérents fin mars a été l'occasion de communiquer succinctement la situation financière de l'association en 2020, ainsi que le tiers sortant et le budget prévisionnel pour 2021. Il invitait aussi des volontaires à se faire connaître pour renforcer les membres du conseil d'administration, notamment, et cela devient urgent, afin d'assumer la fonction de secrétaire, absolument nécessaire pour épauler le président. A terme, c'est en effet la pérennité de l'association qui est compromise.

Goûters à St-Avé : celui d'avril n'aura pu être encore organisé, faute toujours de local accessible ; celui du 6 mai paraît également bien compromis, aucune information locale ne permettant de laisser prévoir une remise à disposition du local de l'Escale aux associations. Demander confirmation à Annie, quelques jours avant la date prévue (Tél. 02 90 98 10 48). Le calendrier des goûters pour le dernier quadrimestre devrait être communiqué dans l'édition du mois de juin.

Marche pour les blessés le 23 juin : une réunion préparatoire prévue le 6 avril dernier ayant été annulée, et cette marche étant toujours prévue selon des conditions de réalisation non encore communiquées à ce jour, mais laissant présager une participation restreinte, comme fait l'an passé (un représentant ou deux par association ?), il est privilégié une participation financière. Les adhérents souhaitant participer « de cœur », à cette action peuvent adresser leurs dons (à raison de 5,00 € par participant et leur chèque étant libellé à l'ordre de l'ADRM 56) au trésorier de l'association : M Daniel ANDRIEUX 62A rue Anne de Bretagne 56100 LORIENT avant le 6 juin prochain. Il est rappelé que le montant de la collecte sera remis

à l'ONAC-VG pour être reversé au profit du « Bleu de France » qui nous permet ainsi d'accompagner, entre autres, les combattants d'hier et d'aujourd'hui.

Réabonnement 2021 à la revue « Courrier des Retraités » : A effectuer désormais directement auprès de l'UFR-Rg, au tarif de 10,00 € (Pas de quoi compromettre la constitution du bas de laine !). La fin du tunnel semblant paraître toujours à l'horizon, notre prochain rendez-vous sera l'Assemblée générale.

Kenavo

Le président, Bernard Vidot

ARM 57 – MOSELLE

**Siège social :
Cercle mixte Saint Arnoul
7 rue aux Ours - 57000 METZ
arm57@cnrm.fr**

La pandémie est toujours là et surtout elle s'est aggravée. Nous sommes à nouveau confinés, et nous retrouvons la solitude des derniers confinements. Il est certain qu'il faudra vivre désormais avec la COVID-19. Malgré la vaccination, les restrictions sont toujours à appliquer. Minimisez vos sorties ; les mesures de distanciation, le port du masque, se laver les mains... doivent être respectés à ce jour et encore pour longtemps.

La campagne de vaccination bat son plein. De nombreux centres de vaccination sont ouverts maintenant en Moselle. Contactez votre mairie qui pourra vous renseigner sur cette campagne et les centres de vaccination proches de chez vous. Les prises de rendez-vous se sont améliorées et sont plus rapides. Vaccinez-vous dès que possible en consultant votre médecin traitant qui pourra répondre à vos interrogations sur ces produits. En vous vaccinant, vous vous protégez et vous évitez la saturation des hôpitaux. N'oubliez pas que la solidarité, l'entraide et la convivialité restent les moteurs de notre association. N'hésitez pas à contacter l'AM 57 si vous avez des questions ou des problèmes, nous essaierons de répondre à vos attentes. Actuellement, le programme des activités de notre association ne peut être confirmé à cause des restrictions en vigueur à ce jour et le peu de visibilité pour les mois à venir. L'ARM envisage tout de même d'organiser un loto, un repas dansant en novembre et en décembre une visite du marché de Noël de Colmar. Les précisions sur ces activités vous seront communiquées dans les prochains mois.

Pour information, la CNRM organise son congrès national du 28 au 30 septembre à Volvic. A ce jour seuls les présidents d'ARM sont concernés.

Pour payer vos cotisations 2021, vous pouvez vous en acquitter auprès de notre trésorier : Jean-Pierre DRUELLE, 102 rue de Frescaty, 57155 MARLY. Il est rappelé que les cotisations sont à payer normalement avant le 31 mars de l'année en cours. Si vous n'êtes pas à jour de cotisation, vous risquez de ne plus recevoir le journal « Solidarité Militaire » et de ne pas pouvoir profiter des avantages à IGESA. Le CA regrette de ne pas pouvoir se réunir prochainement à cause des conditions sanitaires actuelles et des consignes appliquées au mess de garnison. Une réunion du Conseil d'administration de l'association pourrait se tenir le 14 avril. En espérant que la campagne de vaccination permette un allègement des restrictions dans les mois à venir, le CA reprendra ses activités dès que possible pour relancer les actions de l'ARM 57.

Prenez bien soin de vous et vaccinez-vous !

Eric FAIVRE

Membre du CA de l'ARM 57

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Siège social : 1 rue du Touya –
64230 LESCAR
Tél. 09 82 45 81 55
arm64@cnrm.fr**

Chèr(e)s adhérent(e)s,
Je profite de cet excellent journal (Solidarité Militaire) pour prendre contact

avec vous. Je sais que vous le lisez attentivement, du moins je l'espère, mais avec quelques doutes !

En effet, malgré la lettre de fin d'année du Comité Directeur et les demandes répétées sur le journal, vous êtes trop nombreux, nombreuses à n'avoir, ce jour pas réglé la cotisation (une vingtaine). D'ici fin mai au plus tard, ceux et celles qui n'auront pas régularisé, seront systématiquement mis en « sommeil » : en conséquence plus de journal ni correspondance de notre part.

J'ai essayé, parfois, de vous joindre par téléphone sans succès. Comment faire ? Même si vous ne souhaitez plus adhérer à l'association, faites-le-moi savoir par gentillesse !

Il n'est toujours pas possible de fixer une date et un lieu pour notre « Assemblée Générale » qui nous permet, au moins une fois par an de se rencontrer et d'échanger. Comptez sur moi pour vous informer dès que nous aurons la voie libre.

J'espère avoir été « entendu » et recevoir très rapidement de vos nouvelles.

Merci par avance et prenez soin de vous.»

Le président, Daniel Bourgeois

67 – BAS-RHIN

**Siège social : 7, rue des
Eglantiers - 67120 MOLSHEIM
Tél. 07 82 80 75 26
arm67@cnrm.fr
alain@lafond.nom.fr**

Chères adhérentes, chers adhérents de l'ARM 67

J'espère que pour toutes et tous la santé vous accompagne. Certains membres ont déjà reçu, après de longues recherches et de nombreux essais une ou deux injections contre la Covid-19. Nous devrions toutes et tous avoir reçu une injection avant la fin de ce mois.

A la fin de ce mois, et plus précisément le 22 avril, notre vice-président Jean-Yves Raskovaloff avait planifié (comme en 2020) une sortie «asperges» à Hoerd avec déjeuner. Malheureusement, comme en 2020, elle ne pourra avoir lieu et sera reportée en avril 2022.

En attendant de pouvoir se retrouver pour un moment de convivialité restons confiants et prudents.

Respectueuses et chaleureuses salutations, amicalement.

Alain Lafond, Président de l'ARM 67

72-61 SARTHE et ORNE

**Siège social : 31 rue Edgar
Degas - 72100 LE MANS
Tel : 02 43 72 52 19
Port : 06 89 09 22 09**

«Croche et tient», on ne lâche rien!

Le samedi 12 juin afin de s'affranchir ou tenter de s'affranchir des directives sanitaires, le CA a pensé organiser en plein air l'assemblée générale lors de la journée champêtre initialement prévue.

Cette journée annoncera l'été, nos retrouvailles et surtout permettra de faire connaissance.

Après le repas, il y aura des animations; tir, jeux de cartes, pétanque et moly «jeu de quille nordique».

Nous pourrions faire du covoiturage et pour cela n'hésitez pas à faire appel et de vous inscrire auprès du président. Les membres du bureau se feront plaisir de vous emmener.

Par ailleurs, dans l'attente de l'amélioration sanitaire et après autorisation gouvernementale, nous organiserons des animations sorties, voyages et journées patriotiques!

Ceci étant, bienvenue aux nouveaux adhérents: Eliane MAUBOUSSIN «veuve», Jean François BRESSON «ancien tdm», Hubert FARINA «ancien armée de l'air». Pour info, les marsouins du 2e RIMA déployés au sahel et au pays des cèdres s'acclimatent et ont débuté leurs nouvelles missions. Pour le moment tout va bien, en espérant que ça perdure.

Nous leurs souhaitons bon courage. Dès lors, d'après une récente expérience, il est demandé à chacun de

prévenir immédiatement le bureau lorsqu'une famille est dans la peine. Merci.

Prenez bien soin de vous en espérant nous voir bientôt.

Francis LODS, Président ARMV 72/61

73/74 – SAVOIE et HAUTE SAVOIE

**Siège social : ARM des 2 SAVOIE
Maison des Associations
21, rue Georges Lamarque
73200 ALBERTVILLE
arm.73@cnrm.fr**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

Tout comme en 2020, l'Assemblée générale ordinaire (AGO) annuelle n'a pu se tenir pour les raisons sanitaires liées à la pandémie COVID-19 et les directives gouvernementales imposant le confinement.

Elle aurait dû nous réunir en présentiel, à Albertville, le samedi 20 mars 2021. Le Comité Directeur du 19 février 2021 a décidé de maintenir l'AGO mais de l'organiser en distanciation, comme la précédente par voies informatique et postale, avec une visioconférence le mercredi 24 mars de 10h00 à 12h00.

- Le rapport moral 2020 présenté par le Président M. Jacques MARINONI est approuvé à la majorité des voix des votants.

- Le bilan d'activités 2020 présenté par le Secrétaire Général M. Hervé LÉONARD est approuvé à la majorité des voix des votants.

- Le bilan comptable 2020 présenté par le Trésorier Général M. Daniel GRIMONT est approuvé à la majorité des voix des votants.

- Les huit propositions de maintenir en 2022 les cotisations et les adhésions à l'ARM des 2 Savoie, aux mêmes montants qu'en 2021 sont approuvées à la majorité des voix des votants moins quinze abstentions.

- Les quatorze élections et/ou fonctions au sein du Comité Directeur pour les années 2020-2024 et/ou 2021-2026 sont approuvées à la majorité des voix des votants moins cent-seize «non» et quarante-et-une abstentions.

- Mme Marie-Claude DUCROZ, M. Jacques HAMALIAN et M. Pierre LYOGIER sont renouvelés et élus aux fonctions de Vérificateurs aux comptes pour une durée de un an à la majorité des voix des votants moins deux «non» et deux abstentions.

En 2020, pour l'élection du Président Délégué (Haute-Savoie), aucun candidat ne s'était déclaré au jour de la transmission des documents, ni lors de l'AGO du 25 novembre.



Cette année un membre s'est porté volontaire pour cette fonction durant la mandature 2020-2024. Coopté par le Comité Directeur, les adhérents membres actifs Hauts-Savoyards ont élu, le 15 avril 2021, M. Francis FEUGNET.

Marié, ce Haut-Savoyard de 55 ans est ancien de cœur depuis plus de 25 ans. Sa carrière professionnelle débute très jeune à l'École Nationale d'Enseignement Technique des Sous-Officiers d'Active (ENTSOA - 21^{ème} Promotion) à Issoire (63). Il sert activement pendant près de 20 ans, notamment en TOE-OPEX, puis dans la réserve opérationnelle pendant 12 années.

Aujourd'hui, ses activités l'amènent régulièrement à se déplacer dans le département de la Haute-Savoie.

Aussi très investi dans le milieu associatif, il a plusieurs mandats électifs au sein d'associations d'Annecy dans le monde combattant, le devoir de mémoire, la valorisation du territoire au sein de la Compagnie de Savoie & de l'Arc Alpin et des Ambassadeurs Savoie Mont-Blanc Tourisme.

Lors de cette Assemblée Générale, il vient également d'être procédé, par élections statutaires, à des renouvellements pour les cinq ans à venir.

M. Jacques MARINONI, qui ne pouvait réglementairement se représenter en tant que Président, succède comme Secrétaire Général à M. Hervé LÉONARD qui devient Trésorier Général adjoint.

Le poste de Trésorier Général est vacant et reste à pourvoir. La situation actuelle est la suivante :

M. Daniel GRIMONT, Trésorier Général depuis six ans vient de quitter cette fonction ce 24 mars 2021, mais il s'est proposé de rester à la disposition de l'ARM 73-74 en tant que Trésorier Général Adjoint jusqu'au 31 décembre 2021. Au-delà il se considérera libre de tout engagement envers cette fonction.

Une nouvelle équipe dirigeante arrive aux commandes de l'ARM des 2 Savoie. Elle succède aux membres qui depuis des années ont assuré la gestion et l'administration de l'ARM 73 et/ou de l'ARM 74 et ont concouru à notre ARM des 2 Savoie d'aujourd'hui. Ils prennent du recul, juste un peu, pour passer la main en douceur et pouvoir fêter en 2022 les 85 ans de l'association.

N'hésitez pas à venir renforcer cette équipe en amenant vos idées et vos savoir-faire. Toute candidature, est à faire connaître à l'un des Présidents, vice-Présidents ou au Secrétaire Général : en particulier pour les Trésoriers et la Vice-Présidente auprès des Dames.

Un repas de cohésion était initialement prévu à l'issue des AG 2020 et 2021. Nous souhaitons l'organiser en mai ou juin 2021.

Nous vous informerons lorsque nous en saurons plus sur la réouverture possible du restaurant et dans quelles conditions. L'assemblée générale ordinaire 2022 est programmée pour le samedi 26 mars. Nous proposer un lieu.

En attendant de nous retrouver «Sortez masqués et vaccinés».

Tout contact à : arm-2savoie@laposte.net

Le Secrétaire Général de l'ARM des 2 Savoie, M. Hervé LÉONARD

84 – VAUCLUSE

**Association des Retraités
Militaires du Haut Vaucluse
Président :**

**Monsieur Armand BEGUELIN,
17 rue des Veyrières ORANGE -
Tél : 06.77.32.95.01
armand.beguelin84@orange.fr**



C'est avec une profonde tristesse que nous avons accompagné à sa dernière demeure notre camarade Jean-Michel Ancely. Nous avons perdu un

être aimant et chaleureux. A sa retraite, en 1977, pour ne pas couper les liens qui le liaient à la grande famille militaire il a rejoint les retraités militaires du haut Vaucluse. Il était membre du conseil d'administration, où il faisait preuve de beaucoup d'abnégation, d'efficacité et de sérieux dans cette fonction, fidèle en cela à ses idéaux d'honneur et de patrie.

Il nous a soutenus, encouragés, aidés, il était confiant et renforçait nos convictions pour défendre les intérêts matériels et moraux des retraités militaires chers à son cœur. Ses implications dans le monde associatif démontrent parfaitement son souci permanent d'être un grand défenseur du monde patriotique. Il laisse le souvenir d'un homme profondément épris de justice, disponible, toujours prêt à rendre service, très discret, respectueux et humble. Il avait un sens aigu du devoir. Il savait cultiver l'amitié. A sa famille, qui l'a entouré d'une immense affection, et au nom des retraités militaires et des anciens combattants nous voulons dire à son épouse Jacqueline,

VIE DES FÉDÉRATIONS ET DES ASSOCIATIONS (suite)

à ses enfants Christine, Thierry, à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, que nous compatissons à leur immense chagrin. Nous le partageons et nous leur présentons nos très sincères condoléances.



C'est avec émotion, que nous avons accompagné Camille Mombled pour son dernier voyage. Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, sa famille, ses amis, ses frères d'armes retraités militaires et médaillés militaires ont perdu un être aimant et chaleureux.

Il était entré dans l'armée de l'air le 18 octobre 1949 à Nancy. Puis avait été affecté successivement à Dakar, Rochefort, Saint-Dizier, Tananarive, Saint-Dizier, Colomb-Béchar, Saint-Dizier, puis à Orange en 1972. En 1983 c'est avec le grade de Capitaine qu'il décide de faire valoir ses droits à la retraite et s'installera définitivement à Orange. Sa brillante carrière dont il était si fier a été couronnée, par l'attribution de la Médaille Militaire et l'Ordre National du mérite. Pour ne pas rompre les liens qui le liaient à la grande famille militaire il a très vite rejoint l'association des retraités militaires avant d'en devenir président de 1995 à 2000, fidèle en cela à son profond attachement à l'armée, à la nation.

Son sens de l'écoute et du dialogue, sa grande disponibilité, sa générosité en faveur des personnes en difficultés, sa loyauté, sa fidélité aux principes de la CNRM, sa courtoisie resteront en mémoire de ceux qu'il a côtoyés. Il appartenait aux êtres qui aident à vivre et nous savons que servir notre communauté a été une grande fierté pour lui mais surtout pour tous les adhérents. Modéré dans ses propos mais ferme dans ses convictions il s'est imposé naturellement pour être un guide.

Nous avons été enrichis par son amitié et son savoir associatif, par sa générosité mais aussi sa discrétion.

Au nom des retraités militaires et des médaillés militaires nous assurons ses enfants, petits-enfants, arrière-petits et à toute sa famille, que nous compatissons à leur chagrin. Nous le partageons et nous leur présentons nos très sincères condoléances. Nous sommes de tout cœur avec eux.

L'assemblée générale n'ayant pas eu lieu cette année, il ne nous a pas été possible de collecter les cotisations comme nous le faisons les années précédentes. Nous demandons donc, à ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir transmettre leur chèque directement au trésorier Vincent Galia à l'adresse suivante : 15, lotissement Les Islois - 84550 - MORNAS. Tél : 04.90.37.14.05 ; Mail : galia.vincent@orange.fr
Bon courage à tous ! L'ensemble du

conseil d'administration, reste à votre écoute.

Le Président de l'ARM du Haut Vaucluse

Armand BEGUELIN.

Tél : 06.77.32.95.01

Email : armand.beguelin84@orange.fr

ASSOCIATION DES RETRAITES MILITAIRES DE VAUCLUSE A.R.M. 84

DAVID Henri, 55, avenue Blancherie APT 84400

Lorsque ce journal paraîtra, la vaccination sera « enfin » entamée et les adhérents de l'A.R.M. 84, suite à une belle résilience et la conduite d'actions de solidarité, auront repris une forme de motivation faite de résignation, mais d'adaptabilité, d'imagination et surtout d'anticipation. Nous n'avons jamais eu l'esprit subversif « confinement, déconfinement, gestes barrières etc... » bien au contraire, nous avons continué de vivre dans la droiture malgré les nombreuses victimes de notre génération. Souvenez-vous, tous les jours à 20 heures, un grand nombre de Français exprimaient leur reconnaissance à ceux qui se battaient et qui continuent de combattre le Covid 19.

Pourquoi ne pas renouveler et se mobiliser, un petit drapeau à la main, nos trois couleurs, pour remercier nos Soignants, nos Forces de l'ordre, nos militaires, nos petits Fonctionnaires et tous ces ouvriers de l'ombre qui appliquent rigoureusement les mesures d'hygiène et qui font un travail remarquable de jour comme de nuit : les uns par leur civisme et leur courage, les autres pour sécuriser notre Pays, cela devenant une priorité souvent au péril de leur vie. Tout ce très dévoué petit monde réarme le moral des Français constituant, tous ensemble, un véritable soutien à la Nation. Ces femmes comme ces hommes remplissent leur devoir d'Etat et font honneur à notre beau et grand Pays. Il ne nous est toujours pas possible de fixer des dates (C.A, Assemblée Générale, repas dansants, voyages journaliers, IGESA etc...) car un nouveau confinement peut arriver du jour au lendemain.

Souhaitons un allègement des mesures sanitaires qui serait dû à l'accélération de la vaccination et lorsque nous atteindrons la fin de cette campagne, on pourra se retrouver. Dans l'immédiat, conservons notre mode de fonctionnement : téléphone, Internet, courrier etc... pour maintenir les liens. Notre Vice-Présidente DENISE assure pleinement ses fonctions en prenant contact avec les adhérents les plus fragiles ainsi que nos dévoués responsables de secteurs. Je les en remercie. Le Bureau étudiera la possibilité de réaliser un C.A avec un repas champêtre mi-Mai ; le ciel bleu de Provence et son mistral favoriseront la détoxification de nos organismes et surtout notre moral. Durant cette crise, les placements en actions d'une catégorie de Français, se sont révélés mécaniquement très lucratifs. Nous concernant, nous devons garder la structure de notre

Association et il n'est pas dans mon intention de réclamer un « don » à ces heureux gagnants mais tout simplement de demander à ceux qui sont restés au creux de la vague, les retraités militaires, de bien vouloir « placer » un petit chèque cotisation 2021 sur votre fidèle Banque A.R.M. 84 même si nos activités ont cessé provisoirement, ce que je souhaite, notre très intéressant journal paraîtra toujours. Merci.

Notre très dévouée Secrétaire Nicole GERARD vient d'être hospitalisée en urgence, encore ce méchant virus ! Denise et moi-même en contact journalier avec le Centre hospitalier, informons les membres du C.A. Son état s'améliore ; nous lui souhaitons un prompt rétablissement ainsi qu'à Monsieur et Madame NEDELEC, eux aussi touchés par cette pandémie.

Mes Chers Amis, encore un peu de courage, prenez soin de vous, les guerrières et les guerriers sont toujours là, respectueux et disciplinés, alors que l'on aperçoit entre les portes entrebâillées de bureaux de nos « phaétons » des nuées chargées d'idées contradictoires, moulinant dans le vide des mots creux tendant, vainement, à justifier l'injustifiable qui rongent nos convictions, déstabilisent nos références et fragilisent nos cohésions. Bonne santé, à bientôt.

DAVID Henri, Président ARM 84

85 - VENDÉE

**Siège social : Le Café des Arts
71, rue de la République
85200 - FONTENAY-LE-COMTE
arm85@cnrm.fr**

Bonjour à toutes et tous,

La COVID, les confinements, les incertitudes du moment, le rapprochement des petits enfants, nous poussent à avancer plus tôt notre décision de déménager en BRETAGNE.

Aujourd'hui 16 janvier, nous avons murement réfléchi notre décision, nous emménageons à JANZE, 20 minutes de RENNES. Je mesure mon choix, le bien être de Lysa, voir grandir les petits enfants. Il y a ce que je laisse derrière moi, j'y ai pensé aussi, ce qui nous concerne l'association des retraités militaires : je reste attaché, rattaché à la VENDEE, je ne quitterai pas la présidence sauf si vous me le demandez.

Pour l'avenir, cela sera voté à la prochaine AG, je ne fuirai pas mes responsabilités tant que je garde la confiance de tous les adhérents (élections). Les activités seront liées à l'évolution du Covid. Les réunions, je serai présent physiquement tous les deux mois calendrier en fonction (pour voir la famille). L'assemblée générale est fixée en octobre à Fontenay le Comte. La galette des rois le 8 janvier 2022. Je suis sûr que vous comprendrez ma, notre décision. De plus la BRETAGNE n'est pas loin, vous pourrez y venir nous voir.

Continuons ensemble le travail accompli, nous recevons beaucoup de remerciements de nos adhérents et adhérentes pour l'attention que nous leur apportons



ARM 88 - Denise notre Centenaire, entourée de Betty et de Danièle (bas les masques le temps de la photo !)

lors des moments de joies et de peine. Votre dévoué président

Régis PERLERIN

86 - VIENNE

**Siège social :
82, rue du Haut des Sables
86000 - POITIERS
arm86@cnrm.fr**

Chères adhérentes, chers adhérents

Le printemps arrive, mais malheureusement il est encore très difficile de faire des projets de rencontre ou réunion, je crois qu'il faudra se résigner et attendre patiemment la rentrée de septembre, malgré cette lassitude générale que l'on ressent de plus en plus.

Je sais que certains d'entre vous sont déjà vaccinés, mais hélas actuellement pour l'instant ce n'est qu'une minorité, espérons comme nous l'a promis récemment M. Macron, que les doses vont bientôt arriver en nombre suffisant. En ce début d'année, nous avons appris le décès de deux de nos fidèles adhérentes : Mme Pierrette Thoreau en janvier, et Mme Olga Gonzales en mars.

Alain Clerc qui nous a quittés récemment a été inhumé dans la Vienne à Marigny Chemereau, l'ARM 86 était représentée par son porte drapeau Daniel Minetti et par Mme Brethès Elisabeth notre trésorière.

Certains d'entre vous ont oublié de régler leur cotisation, il n'est pas trop tard, vous pouvez l'envoyer à Claude Chabot notre trésorier.

Je souhaite de tout cœur que l'on pourra très prochainement reprendre une vie « normale », en attendant prenez soin de vous et vos proches

La présidente, Martine Dufour

88 - VOSGES

**Siège social : Maison des Associations - Bât. A - N° 14
Quartier de la Magdeleine
88000 - ÉPINAL
arm88@cnrm.fr**

A la lecture de cet article, le 3ème confinement (mot tabou !) vient de s'achever.

Nous espérons que la résultante en sera positive et, qu'additionnée à la vaccination, cela nous permettra de voir le bout du tunnel !

Pour le moment, aucune directive ne fixe de dates de réouverture des lieux communs. Le conseil d'administration a donc décidé d'annuler l'AG qui devait se dérouler le samedi 5 juin. Cependant, les seize membres du CA se réuniront ce même jour pour une AG uniquement statutaire et chacun d'entre vous en recevra le compte-rendu. Aucune décision ne sera prise lors de cette assemblée restreinte. Cette réunion se déroulera à Epinal (sans repas), dans une grande salle et dans le strict respect des mesures sanitaires.

Concernant la marche gourmande de Scherwiller qui devait avoir lieu le dimanche 29 août, celle-ci a été annulée par les organisateurs et reportée au dimanche 28 août 2022.

Terminons sur une note joyeuse ! Le jeudi 11 mars, la vice-présidente Betty et la secrétaire Danièle ont rendu visite à notre centenaire Denise DURAND à l'occasion de son anniversaire. En effet ce jour-là Denise fêtait ses...102 ans ! Accompagnées de sa fille Anne, Betty et Danièle ont remis à notre doyenne un joli bouquet de fleurs ainsi que des « gourmandises ». La joie se lisait sur le visage de Denise de pouvoir à nouveau avoir des visites. Toujours aussi alerte, elle continue sa passion de la peinture car aujourd'hui encore elle peint de merveilleux tableaux à l'huile. Toute l'ARM des Vosges lui souhaite de garder sa santé afin que l'on puisse la retrouver à table avec nous lors d'une prochaine sortie.

Continuons à respecter les gestes barrières, vaccinons-nous et nous pourrions ainsi nous retrouver pour une journée de détente, de partage, en un mot pour un grand moment de joie.

**Jean-Luc GRODZISKI,
Président ARM 88**

ASSOCIATION DE CORREZE



ARM 19 - Salut des autorités aux Porte-drapeaux EG TULLE 1-4-21

ASSOCIATION DE HAUTE-MARNE



ARM 52 - remise de calots à l'École de Gendarmerie de CHAUMONT